



ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES ET DES ÉTUDES DE LA SANTÉ

GUIDE DU SUPERVISEUR CLINIQUE 2021-2022

- BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES
- DIPLÔME EN SCIENCES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

GUIDE DU SUPERVISEUR CLINIQUE 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I: CORPS PROFESSORAL	1
SECTION II: DESCRIPTION DES PROGRAMMES	3
2.1 Description du baccalauréat en sciences infirmières.....	3
2.2 Description du diplôme en sciences infirmières auxiliaires.....	3
SECTION III: LISTE ET DESCRIPTION DES COURS	4
3.1 Séquences des cours au Baccalauréat en sciences infirmières	4
3.2 Description des cours au Baccalauréat en sciences infirmières.....	6
3.3 Séquence des cours au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires.....	11
3.4 Description des cours au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires.....	13
3.5 Aperçu general des cours portant sur les habiletés psychomotrices	16
3.6 Aperçu general du stage pratique	17
SECTION IV: MISSION ET PHILOSOPHIE	18
4.1 Vision	18
4.2 Mission.....	18
4.3 Valeurs	18
4.4 Philosophie	19
4.5 Cadre conceptuel.....	20
4.6 Les objectifs du programme	22
4.7 Références	23
SECTION V: RESPONSABILITÉS ET ATTENTES	25
5.1 Gouvernance académique du programme	25
5.2 Rôles et responsabilités	25
5.2.1 Description de taches du superviser clinique	26
5.2.2 Rôle du professeur responsable des stages.....	27
5.2.3 Rôle de l'administrateur de l'enseignement clinique	28
5.2.4 Rôle de l'étudiant	28
SECTION VI: INFORMATION GÉNÉRALE	30
6.1 Communication avec les étudiants.....	30
6.2 Média social.....	30
6.3 Lignes de communication	30
6.4 Démarches pour étudiants en difficulté	31
6.5 Procédure en cas d'évènement indésirable.....	32

6.6	Évaluation clinique des étudiants.....	32
6.7	<i>Préparation préalable à l'expérience clinique</i>	35
SECTION VII: ADMISSION		37
7.1	Baccalauréat en sciences infirmières	37
7.2	Diplôme en sciences infirmières auxiliaires	37
7.3	Exigences linguistiques	37
7.4	Exigences non-academiques pour les programmes de santé.....	39
7.5	Frais de scolarité et dates à retenir	39
SECTION VIII: EXIGENCES NON ACADÉMIQUES		40
8.1	Résumé des exigences non académiques.....	40
8.2	Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants	41
8.3	Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes	42
8.4	Vérification du casier judiciaires.....	43
8.5	Programme d'immunisations.....	44
8.6	Réanimation cardiorespiratoire (RCR) de niveau Fournisseur de soins de santé (FSS) et en secourisme.....	44
8.7	Autres exigences non académiques.....	44
8.8	Immatriculation à titre d'étudiante (étudiants dans le programme DSIA)	44
SECTION IX: PROFESSIONALISME		47
9.1	Code de conduite.....	47
9.2	Code de conduite au centre de simulation	47
9.3	Code de conduite dans les laboratoires.....	47
9.4	Honnêteté et intégrité des étudiants et étudiantes.....	48
9.5	Inaptitude professionnelle	49
9.6	Immatriculation à titre d'étudiant	53
9.7	Guide de traitement des plaintes.....	53
SECTION X: POLITIQUES ET PROCÉDURES		56
10.1	Académiques	56
10.1.1	Statut d'inscription	56
10.1.2	Rendement de l'étudiant	58
10.1.3	Calcul de la moyenne pondérée cumulative (MPC)	59
10.1.4	Seuil de rendement	59
10.1.5	Travaux en retard	60
10.1.6	Évaluations.....	60
10.1.7	Assiduité des étudiants.....	61
10.1.8	Examens finals différés.....	62
10.1.9	Permission de suivre des cours à d'autres universités.....	62
10.2	Pratique clinique	62
10.2.1	Processus liés au retrait de stage	62
10.2.2	Manque de pratiques sécuritaires en milieu cliniques	63
10.2.3	Conséquence d'un échec dans le cadre d'une rotation clinique	63
10.2.4	Utilisation de médias sociaux et de dispositifs électroniques	63
10.2.5	Code vestimentaire professionnel.....	63
10.2.6	Conflits d'intérêts en milieu cliniques	65
10.2.7	Offre de cadeaux.....	65
10.2.8	Signalement d'un évènement indésirable.....	66

10.2.9 Voyages étudiants et frais.....	67
10.2.10 Recommandations aux étudiants pour voyager en sécurité.....	67
SECTION XI: LES SERVICES L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE	69
11.1 Le Centre étudiant Étienne-Gaboury (Local 1102)	69
11.2 Le Café rencontre (Local 1102)	69
11.3 Service d'animation culturelle (Local 1237).....	69
11.4 Le Radio-Réveil FM (Local 1101).....	69
11.5 Le Réveil (Local 1239).....	69
11.6 Le Théâtre-Chiens-de-soleil.....	69
11.7 La Source / Service d'animation spirituelle (Local 1132)	70
11.8 Services des sports (Local 0340).....	70
11.9 Sportex (Local 0340).....	70
11.10 Service de perfectionnement linguistique et tutorat (Local 2411)	71
11.11 Bibliothèque Alfred-Monnin (Local 2110).....	71
11.12 Registrariat (Local 1113)	71
11.13 Service d'orientation pédagogique (Local 1118).....	71
11.14 Service de counseling	72
11.15 Services d'accessibilité aux études (Local 1119).....	72
11.16 Bureau international (Local 1111).....	73
11.17 Les services informatiques (Local 1441).....	73
11.19 Service de recrutement (Local 1443).....	73
11.20 Service de logement et programme de résidences (Local 1433)	73
APPENDIX	74

SECTION I : CORPS PROFESSORAL

Doyen	
Daniel Gagné , I.A., B.Sc.Inf. (Université du Manitoba), M.Sc.Inf	
Coordinateurs	
Coordonnateur académique Darcelle Vigier , I.A., B.Sc.Inf. (Université de Washington), M.Sc.Inf. (Université du Manitoba)	Coordonnatrice de curriculum Patricia Bourrier , I. A., B.Sc.Inf. (Université du Manitoba), M.Sc.Inf. (Université du Manitoba)
Coordonnatrice du centre de simulations Barbara Donaldson B.Sc.Inf. (Université d'Ottawa)	Coordonnatrice des laboratoires Cora-Andrée Martin , I.A. (Cégep de L'Outaouais), B.Sc. Inf. (Université du Québec en Outaouais)
Administratrice des placements cliniques	
Diane Pineau , I.A, (Grace General Hospital)	
Professeurs	
Doris Alarie , I.A., B.Sc. Inf. (Université du Manitoba), B.A. (Université de Saint – Boniface, CPHR (Université du Manitoba)	Cora-Andrée Martin , I.A. (Cégep de L'Outaouais), B.Sc. Inf. (Université du Québec en Outaouais)
Blandine Kapita Kama , B.Sc. (Université de Kinshasa), I.A. (ÉMF de Montréal),C.I.A (en cours ,TÉLUQ)	Jacqueline Avanthay Strus , I.A., IBCLC, B. Sc. Inf. (Université d'Ottawa), M.Sc. Inf. (en cours, Université d'Ottawa)
Barbara Donaldson B.Sc.Inf. (Université d'Ottawa)	Patricia Bourrier , I.A., B.Sc. Inf. (Université du Manitoba), M.Sc.Inf. (Université du Manitoba)
Anne-Lise Costeux , I.A., B. Sc. Inf. (Université du Manitoba), M. Sc. Inf. (en cours, Université d'Ottawa)	Julie Savard , I.A., B.Sc. Inf. (Université du Manitoba), M.Sc.Inf. (Université du Manitoba)
Idrissa Beogo , Baccalauréat en psychologie, majeure Psychologie institutionnelle (Université de Ouagadougou, Burkina Faso 2008), <u>Postdoctorat</u> (FSA; <u>Centre de recherche en gestion des services de santé FSA-ULaval-CHUQ- IUCPQ-UL, Qc 2019</u>)	Marie-Claude Simpson , I.A., Bsc.Inf. (Université d'Ottawa), M. Sc. Inf. en cours (Université du Manitoba)
Adjointe administrative	
Amina Ali Amar , Ingéniorat commercial (Higher Management Insitute, Alger, Algérie)	Conseiller aux exigences non academiques Pierre Minkala-Ntadi , Ph.D., SIC (Université Grenoble Alpes, France)



École des sciences infirmières et des études de la santé

Liste du corps professoral

200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg, (Manitoba) R2H 0H7

Téléphone: (204) 237-1818, poste: 305, Sans frais: 1- 888-233-5112, poste : 305

esies@ustboniface.ca www.ustboniface.ca

	Nom	Téléphone	Case	Bureau
	Doris Alarie	704	105	1604
	Amina Ali Amar	305	1216	1612
	Jacqueline Avanthay-Strus	703	89	1603
	Patricia Bourrier	701	125	1611
	Anne-Lise Costeux	709	47	1608
	Barbara Donaldson	506	126	1601
	Daniel Gagné	712	58	167B
	Blandine Kapita Kama	705	27	1605
	Cora-Andrée Martin	711	48	1610
	Pierre Minkala-Ntadi	447	59	0606
	Diane Pineau	707	59	1607 A
	Julie Savard	706	49	1606
	Marie-Claude Simpson	432	7	0130
	Darcelle Vigier	710	48	1609

SECTION II: DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Programme/ Diplôme	Années d'études	Durée en heures	Durée maximale d'études
Baccalauréat en sciences infirmières	4	120	8
Diplôme en sciences infirmières auxiliaires	2	87	4

2.1 Description du baccalauréat en sciences infirmières

Ce programme d'études d'une durée de quatre ans vise à préparer des infirmières et des infirmiers professionnels ayant un jugement critique, du savoir-faire dans les relations interpersonnelles, le désir de se perfectionner toute leur vie et la capacité de travailler efficacement dans divers cadres de soins de santé. Le programme est structuré de façon à pouvoir obtenir un baccalauréat en sciences infirmières après quatre années d'études

2.2 Description du diplôme en sciences infirmières auxiliaires

Les infirmières et les infirmiers auxiliaires autorisés sont des professionnels autonomes qui font aujourd'hui partie intégrante de l'environnement des soins de santé. Ils prodiguent des soins de haute qualité à des clients de divers milieux de soins de santé tels que le milieu hospitalier, celui des soins de longue durée et dans la communauté, qui exigent d'eux de plus en plus d'assumer un rôle de leadership. En tant qu'infirmier ou infirmière auxiliaire, vous utiliserez vos connaissances, vos habiletés et votre jugement pour prodiguer des soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique, afin de satisfaire aux besoins de patients tout au long de leurs vies.

Ce programme de deux ans menant à un diplôme, offert à l'Université de Saint-Boniface, vise à

former des étudiants ayant les connaissances, les habiletés, le sens critique et les attitudes nécessaires à mettre en pratique en tant que personnel infirmier auxiliaire pour travailler de façon sécuritaire, compétente et professionnelle au sein d'une équipe de soins de santé. En tant qu'étudiant ou étudiante en sciences infirmières auxiliaires, vous pourrez acquérir des connaissances, des habiletés et le sens critique nécessaires pour analyser, planifier, appliquer et évaluer les soins infirmiers et les interventions pour tous les groupes d'âge confrontés à des défis de santé.

À la fin du programme, les étudiants auront les compétences requises pour réussir l'Examen d'autorisation d'infirmière auxiliaire au Canada (EAIAC), qui permet de pratiquer au Manitoba. Ce programme est approuvé par l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires autorisés du Manitoba (OIIAM).



SECTION III: LISTE ET DESCRIPTION DES COURS

Veillez consulter l'horaire des cours et des examens des divers programmes et les dates importantes à <https://ustboniface.ca/horaires> .

Attention : On rappelle aux étudiants et étudiantes qu'ils doivent rester disponibles jusqu'à la fin des périodes des tests et des examens.

3.1 Séquence des cours au Baccalauréat en sciences infirmières

1 ^{re} année		2 ^e année	
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
BIOL 1415	BIOL 1417	SINF 2024	PATH 3215
FRAN 1002	FRAN 1004	STAT 1005	SANT 2075
SANT 1035	SINF 1046	SINF 2026	SANT 2115
PSYC 1215	SINF 1049	SINF 2045	SINF 2035
SINF 1017	SINF 1116	SINF 2047	SINF 2037
SINF 1018			
SINF 1026			
Total de crédits – 19	Total de crédits – 14	Total de crédits – 14	Total de crédits – 15
Total de crédits de la 1^{re} année - 33		Total de crédits de la 2^e année - 29	
3 ^e année		4 ^e année	
AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
MBIO 1225	SINF 3045	SINF 4015	SINF 4045
SINF 3015	SINF 3047	SINF 4017	SINF 4125
SINF 3017	SINF 3055	SINF 4025	SINF 4037
SINF 3025	SINF 3057	SINF 4035 ou SINF 4055	
SINF 3027	SINF 3065		
SINF 3035			
Total de crédits – 15	Total de crédits – 15	Total de crédits – 13	Total de crédits – 15
Total de crédits de la 3^e année - 30		Total de crédits de la 4^e année – 28	
LISTE DE COURS – 1 ^{re} ANNÉE BSI			
BIOL 1415 Anatomie du corps humain			
FRAN 1002 Grammaire de l'écrit 1			
PSYC 1215 Introduction à la psychologie			
SANT 1035 Croissance et développement			
SINF 1018 Introduction aux sciences infirmières			
SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I			
SINF 1026 La communication professionnelle en santé			
BIOL 1417 Physiologie du corps humain			
FRAN 1004 Grammaire de l'écrit 2			
SINF 1046 Évaluation de la santé			
SINF 1049 Stage : Introduction à la pratique des soins infirmiers			
SINF 1116 Nutrition			

LISTE DE COURS – 2 ^e ANNÉE BSI	
SINF 2024	Pharmacologie et épreuves diagnostiques
STAT 1005	Mesure et analyse de données
SINF 2026	Techniques et méthodes de soins II
SINF 2045	Soins des adultes et de la famille
SINF 2047	Stage : Soins des adultes et de la famille
PATH 3215	Pathophysiologie
SANT 2075	Relations interprofessionnelles et pratique collaborative
SANT 2115	Introduction à la recherche en santé
SINF 2035	Soins de la famille en périnatalité
SINF 2037	Stage : Soins de la famille en périnatalité
LISTE DE COURS – 3 ^e ANNÉE BSI	
MBIO 1225	Microbiologie et immunologie
SINF 3015	Soins infirmiers en santé mentale
SINF 3017	Stage : Santé mentale
SINF 3025	Soins infirmiers en santé communautaire I
SINF 3027	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I
SINF 3035	Techniques et méthodes de soins III
SINF 3045	Soins infirmiers en santé communautaire II
SINF 3047	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II
SINF 3055	Soins complexes I
SINF 3057	Stage : Soins complexes I
SINF 3065	Professionalisme et éthique en soins infirmiers
LISTE DE COURS – 4 ^e ANNÉE BSI	
SINF 4015	Soins complexes II
SINF 4017	Stage : Soins complexes II
SINF 4025	Théories et approches professionnelles en sciences infirmières
SINF 4035	Soins palliatifs
SINF 4055	Sujets spéciaux
SINF 4045	Leadership dans le contexte des soins de santé
SINF 4125	Tendances actuelles en santé
SINF 4037	Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions



3.2 Description des cours au baccalauréat en sciences infirmières

PREMIÈRE ANNÉE - AUTOMNE

BIOL 1415 Anatomie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1411) Discussions sur la micro-anatomie et la macro-anatomie y compris les changements qui se produisent de la conception à la vieillesse. On ne peut se faire créditer BIOL 1415, BIOL 1411, BIOL 1410 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. Préalable : aucun, mais le cours de biologie du niveau secondaire est fortement recommandé.

FRAN 1002 Grammaire de l'écrit 1 (3 crédits) (Partie A) (Laboratoire requis)

(FRAN 1007) Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie des fonctions syntaxiques de la phrase de base et des classes de mots. Étude systématique de la phrase transformée, de la jonction de phrases syntaxiques et de la notion de paragraphe. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1002 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005.

SANT 1035 Croissance et développement (3 crédits)

L'étude du développement de la naissance au vieillissement. On ne peut se faire créditer SANT 1035 et l'ancien PSY 2514.

PSYC 1215 Introduction à la psychologie (3 crédits)

(PSYC 1211) Les processus fondamentaux sous-jacents à la psychologie. Les bases psychologiques des comportements, des processus sensoriels, de la perception, des états de conscience, de l'apprentissage et de la mémoire. Descriptions des méthodes de recherche propres à la psychologie scientifique. On ne peut se faire créditer à la fois PSYC 1215,

PSYC 1211, PSYC 1200, PSYC 1201 et l'ancien PSY 1501.

SINF 1017 Techniques et méthodes de soins I (1 crédit) (Laboratoire requis)

Application des notions théoriques et apprentissage des habiletés psychomotrices nécessaires pour prodiguer des soins de base à une clientèle diverse en utilisant les stratégies de l'évaluation des besoins, et la pensée critique. (Concomitant : SINF 1018)

SINF 1018 Introduction en sciences infirmières (3 crédits)

Introduction à la discipline infirmière et à la profession dans le contexte des soins de santé canadien. L'accent est mis sur les concepts liés aux sciences infirmières ainsi que sur les rôles et responsabilités de l'infirmier en soins de santé.

SINF 1026 La communication professionnelle en santé (3 crédits)

Introduction aux notions de base de la communication thérapeutique. L'exploration de la connaissance de soi en tant qu'individu dans une relation par l'examen critique de la littérature, des théories et des expériences.

HIVER - BIOL 1417 Physiologie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1413) L'étude des fonctions de tous les systèmes ainsi que les mécanismes de normalisation homéostatique feront partie des thèmes de base étudiés. On ne peut se faire créditer à la fois BIOL 1417, BIOL 1413, BIOL 1412, BIOL 2411 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. (Préalable : BIOL 1415)

FRAN 1004 Grammaire de l'écrit 2 (3 crédits) (Partie B) (Laboratoire requis)

(FRAN 1009) Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie de la morphologie du verbe, du concept de groupe verbal et de groupe nominal. Étude systématique de l'accord du verbe selon la règle de base, de la distinction des modes et des temps verbaux, de l'accord dans le groupe nominal et du concept de reprise de l'information par l'emploi de pronoms ou de mots substitués. Développement d'habitudes de travail telles que

l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1004 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005. Préalable FRAN 1002.

SINF 1046 Évaluation de la santé (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction à la collecte de données et l'évaluation de la santé chez l'adulte. L'accent est mis sur la variabilité des normes et des facteurs de risques. Ce cours comporte deux composantes : théorie et laboratoire. (Préalables : SANT 1035, SINF 1026, SINF 1018; Concomitant : BIOL 1417)

SINF 1049 Stage : Introduction à la pratique des soins infirmiers (2 crédits)

Introduction à la pratique des soins infirmiers en milieux variés chez des clients adultes. Introduction aux connaissances, aux habiletés et aux comportements professionnels exigés par la profession. Durée de 120 heures. (Préalables : SINF 1018, SINF 1017, SINF 1026; Concomitant : SINF 1046)

SINF 1116 Nutrition (3 crédits)

Cours théorique fondé sur les principes fondamentaux d'une alimentation équilibrée. Accent mis sur l'étude des aliments et des nutriments nécessaires au bon fonctionnement du corps humain. Les concepts étudiés sont : le rôle de la nutrition à travers les cycles de la vie, le rôle de la nutrition par rapport à la prévention et/ou sa contribution aux maladies chroniques, les habitudes de consommation, les facteurs (déterminants) qui influent sur une bonne alimentation, et les controverses actuelles. (Préalables : SINF 1018, BIOL 1415)

DEUXIÈME ANNÉE - AUTOMNE

SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques (3 crédits)

Une étude de la pharmacothérapie, y compris l'action des médicaments sur l'organisme

humain, leur toxicité, les méthodes d'administration, les observations infirmières et les problèmes associés. Les responsabilités de l'infirmière en ce qui a trait aux épreuves diagnostiques et aux procédures dans les soins infirmiers. (Préalables : BIOL 1417, SINF 1046 ou l'ancien SINF 1045)

STAT 1005 Mesure et analyse de données (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction aux principes fondamentaux de statistique et aux procédures utilisées en analyse des données. La cueillette des données, l'affichage et l'élagage des données, les relations entre variables, les distributions échantillonnées, l'estimation et les tests de signification, l'inférence pour les moyennes. On ne peut se faire créditer STAT 1005 et STAT 1001, STAT 1000 ou l'ancien HSS 2781.

SINF 2026 Techniques et méthodes de soins II (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application des habiletés psychomotrices. (Préalables : SINF 1017 ou l'ancien SINF 1016, SINF 1049; Concomitant : SINF 2047)

SINF 2045 Soins des adultes et de la famille (3 crédits) (Simulation requise)

Concepts et principes de soins de soutien auprès des adultes atteints des maladies aiguës ou chroniques dont l'issue est stable et prévisible, dans divers milieux de soins de santé couvrant le continuum de soins (prévention, traitement, survie, et palliation). Étude d'interventions ciblées engageant des composantes cognitives, affectives et comportementales du fonctionnement familial. Ces interventions comprennent des stratégies d'éducation pour la santé, de réduction de l'anxiété et de promotion des habiletés de « coping ». Le contexte de référence est celui des familles dont un membre souffre d'une maladie chronique. (Préalables : SINF 1046 ou l'ancien SINF 1045, SINF 1049, SINF 1116 ou l'ancien SINF 1115, BIOL 1417; concomitants : SINF 2047, SINF 2024)

SINF 2047 Stage : Soins des adultes et de la famille (3 crédits)

Pratique clinique centrée sur les soins aux adultes atteints des maladies aiguës et chroniques dont l'issue est stable et prévisible, couvrant le continuum de soins dans différents milieux (simulés ou de soins de santé). Durée de 135 heures. (Préalable : SINF 1049; Concomitants : SINF 2026, SINF 2045, SINF 2024)

HIVER - PATH 3215 Pathophysiologie (3 crédits)

Étiologie des maladies, des causes et des mécanismes des pathologies, des mesures préventives et des thérapies correctives. On ne peut se faire créditer PATH 3215 et l'ancien PHS 4700. (Préalable : BIOL 1417)

SANT 2075 Relations interpersonnelles et pratique collaborative (3 crédits)

Identification des compétences et des concepts essentiels pour établir et maintenir des relations interpersonnelles dans le travail d'équipe interprofessionnelle. (Préalable : PSYC 1215)

SANT 2115 Introduction à la recherche en santé (3 crédits)

Méthodologie, appréciation et évaluation critique de la recherche en soins de santé. Concepts et principes sous-jacents à plusieurs modèles de recherche et utilisation de critères d'évaluation. Identification des composantes d'une recherche, analyse des forces et des faiblesses des modèles étudiés; implications pour la pratique. On ne peut se faire créditer SANT 2115 et l'ancien HSS 3501. (Préalable : STAT 1005)

SINF 2035 Soins de la famille en périnatalité (3 crédits) (Simulation requise)

Cours théorique fondé sur la recherche en soins infirmiers auprès de familles périnatales en milieu hospitalier, à domicile et dans la communauté. Accent mis sur les soins mère-enfant en situation de normalité et de risque. Les concepts étudiés sont : les soins de santé en périnatalité, la transition au rôle de parent, l'adaptation de la famille, l'ajustement et les ressources. (Préalables : SINF 2045, SINF 2047,

SINF 2024 ou l'ancien SINF 2025; Concomitant : SINF 2037)

SINF 2037 Stage : Soins de la famille en périnatalité (3 crédits)

Soins infirmiers de la famille du nouveau-né en milieu hospitalier ou dans un environnement simulé. Durée de 132 heures. (Préalables : SINF 2026, SINF 2024 ou l'ancien SINF 2025; Concomitant : SINF 2035)

TROISIÈME ANNÉE - AUTOMNE

MBIO 1225 Microbiologie et immunologie (3 crédits)

Base théorique et pratique nécessaire pour prodiguer des soins infirmiers de qualité aux personnes atteintes de maladies infectieuses et d'infections hospitalières. Microbiologie de base. Description des bactéries, de leur habitat, des méthodes de culture et d'identification; principes de stérilisation et de désinfection, description des techniques septiques; étiologie des infections; mode de transmission et de prévention de ces infections. Virologie. Propriétés essentielles des virus, leur importance pour la médecine et pour les soins infirmiers et les problèmes particuliers qu'ils posent. Immunologie. Les principes de l'immunité ainsi que la théorie et la pratique de l'immunisation. On ne peut se faire créditer MBIO 1225 et MBIO 1220 ou l'ancien BAC 2500.

SINF 3015 Soins infirmiers en santé mentale (3 crédits) (Simulation requise)

Fondements théoriques des soins infirmiers auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale, y compris l'étiologie, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux. Accent mis sur l'acquisition de la communication thérapeutique et relationnelle, le soutien familial et les ressources communautaires. (Préalables : SINF 2024 ou l'ancien SINF 2025, PSYC 1215, SINF 2035; Concomitant : SINF 3017)

SINF 3017 Stage : Santé mentale (3 crédits)

Soins à des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Application d'interactions thérapeutiques, d'habiletés relationnelles, d'évaluation et de soutien familial dans des

environnements simulés et des milieux de soins de santé. Durée de 112 heures. (Préalables : SINP 2024 ou l'ancien SINP 2025, SINP 2037; Concomitant : SINP 3015)

SINP 3025 Soins infirmiers en santé communautaire I (3 crédits)

Introduction à la théorie et aux principes généraux de la pratique infirmière en santé communautaire. Étude de la santé des populations, du rôle professionnel infirmier et de la démarche infirmière en santé communautaire. (Préalable : SANT 2115; Concomitant : SINP 3027)

SINP 3027 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire I (1 crédit)

Pratique infirmière auprès d'individus, de familles et de communautés dans divers milieux communautaires mettant l'accent sur l'engagement communautaire, le partenariat et le travail en collaboration interprofessionnelle. Durée de 45 heures. (Concomitant : SINP 3025)

SINP 3035 Techniques et méthodes de soins III (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application d'habiletés psychomotrices avancées. (Préalables : PATH 3215, SINP 2026)

SINP 3045 Soins infirmiers en santé communautaire II (3 crédits)

Étude des théories et des stratégies qui favorisent la création d'environnements sains. Étude des principes et des méthodes liés à la mise en œuvre et à l'évaluation de programmes. (Préalables : SINP 3025, SINP 3027; Concomitant : SINP 3047)

HIVER - SINP 3047 Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II (3 crédits)

Pratique infirmière d'individus, de familles, et de communautés comme clients dans divers milieux et rôles infirmiers mettant l'accent sur la planification, l'application et l'évaluation d'interventions en santé communautaire. Durée de 120 heures. (Concomitant : SINP 3045)

SINP 3055 Soins complexes I (3 crédits) (Simulation requise)

Concepts et principes de soins infirmiers auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes atteints d'une maladie aiguë ou chronique. Soins centrés sur la famille, soins de soutien, évaluation et gestion de soins à domicile et dans divers milieux de soins de santé. (Préalables : PATH 3215, SINP 3035; Concomitant : SINP 3057)

SINP 3057 Stage : Soins complexes I (3 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes auprès d'individus (enfants, adolescents et adultes), de groupes ou de collectivités. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale, communautaire ou sociale et des soins de santé primaires ou tertiaires dans la communauté, y compris en pédiatrie. Durée de 168 heures. (Concomitant : SINP 3055)

SINP 3065 Professionnalisme et éthique en soins infirmiers (3 crédits)

Étendue et normes de la pratique infirmière. Examen exhaustif de l'éthique, de situations ayant une portée juridique et des dilemmes de la pratique. Accent mis sur la clarification des valeurs, l'image, la socialisation professionnelle et la pratique interprofessionnelle. (Préalable : SANT 2075 ou l'ancien SANT 2085; Concomitant : SINP 3055)

QUATRIÈME ANNÉE - AUTOMNE

SINP 4015 Soins complexes II (3 crédits) (Simulation requise)

Examen en profondeur de situations complexes de la pratique infirmière auprès de populations sélectionnées, y compris en pédiatrie. Exploration des rôles des infirmiers dépendants et indépendants auprès d'individus, de groupes et de collectivités ayant des besoins complexes. (Préalables : SINP 3055, SINP 3057; Concomitant : SINP 4017)

SINP 4017 Stage : Soins complexes II (4 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes dispensés à des individus, des groupes

ou des collectivités. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale, communautaire ou sociale et des soins de santé primaires ou tertiaires dans la communauté. Durée de 176 heures. (Concomitant : SINF 4015)

SINF 4025 Théories et approches professionnelles en sciences infirmières (3 crédits)

Étude des bases philosophiques, structurelles et théoriques de la discipline. Utilisation de théories pour expliquer les phénomènes infirmiers. Exposition à une gamme de conceptions, de théories et d'approches pertinentes à la pratique infirmière. (Préalables : SANT 2115, SINF 3065)

SINF 4035 Soins palliatifs (3 crédits) (Simulation requise)

Philosophie et pratique des soins palliatifs et de fin de vie tout au long du cycle de vie et dans divers milieux de santé. Examen critique de la théorie, de la recherche et de la pratique associée aux soins des personnes et des familles aux prises avec une maladie mortelle. Exploration des concepts de mort, d'agonie et de deuil dans les systèmes de soins de santé, la culture, la société, et selon une approche interprofessionnelle. (Préalables : SANT 2075 ou l'ancien SANT 2085, SINF 3065)

SINF 4055 Sujets spéciaux (3 crédits)

Lectures dirigées ou études concentrées sur un aspect particulier des sciences infirmières ou des sujets relatifs à la santé. Le contenu peut varier d'année en année. (Préalables : avoir réussi tous les cours de niveau 1000 et 2000 du programme, sélection selon des critères d'admissibilité et l'autorisation écrite du professeur)

HIVER - SINF 4045 Leadership dans le contexte des soins de santé (3 crédits)

Facteurs historiques, sociopolitiques et économiques influant sur l'exercice de la profession d'infirmière. Analyse des théories du leadership et du changement. Étude des stratégies pouvant influencer sur les politiques et provoquer des changements dans le réseau de la santé. (Préalables : SINF 3065, SINF 4025)

SINF 4125 Tendances actuelles en santé (3 crédits)

Les tendances actuelles et leur influence sur la profession et la pratique infirmière sont analysées et critiquées. (Préalable : SINF 3065)

SINF 4037 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions (9 crédits)

Promotion de la transition entre le rôle d'étudiant ou d'étudiante en fin d'études et celui en début de pratique professionnelle par la pratique intensive dans un domaine d'intérêt personnel. Ce dernier cours clinique met l'accent sur l'intégration et la synthèse des connaissances et des habilités acquises au préalable, et sur l'application de la théorie et de la recherche à la pratique infirmière. Durée de 450 heures. (Préalables : avoir réussi tous les cours et stages, avoir une moyenne pondérée de diplomation d'au moins 2,5)



3.3 Séquence des cours menant au diplôme en sciences infirmières auxiliaires

1^{re} année (en vigueur 2018-2019)		
AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
BIOL 1415	BIOL 1417	SINF 2024
FRAN 1002	FRAN 1004	DSI 110
SANT 1035	SINF 1046	DSI 111
DSI 101	DSI 106	DSI 113
SINF 1018	DSI 107	
SINF 1026	DSI 108	
DSI 104		
Total de crédits – 17	Total de crédits – 16	Total de crédits – 12
Total de crédits de la 1^{re} année – 45		
2^e année (en vigueur 2019-2020)		
AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
MBIO 1225	SINF 1116	DSI 208
PSYC 1215	DSI 204	
DSI 201	DSI 206	
DSI 203	DSI 207	
DSI 205	DSI 209	
	DSI 210	
Total de crédits – 16	Total de crédits – 18	Total de crédits – 8
Total de crédits de la 2^e année – 42		

LISTE DE COURS – 1^{re} année DSIA (en vigueur 2018-2019)	
BIOL 1415	Anatomie du corps humain
FRAN 1002	Grammaire de l'écrit 1
SANT 1035	Croissance et développement
DSI 101	Techniques et méthodes de soins I
SINF 1018	Introduction aux sciences infirmières
SINF 1026	La communication professionnelle en santé
DSI 104	Stage : Introduction à la pratique infirmière
BIOL 1417	Physiologie du corps humain
FRAN 1004	Grammaire de l'écrit 2
SINF 1046	Évaluation de la santé
DSI 106	Les maladies chroniques
DSI 107	Techniques et méthodes de soins II
DSI 108	Stage : Soins des adultes
SINF 2024	Pharmacologie et épreuves diagnostiques
DSI 110	Soins complexes
DSI 111	Stage : Soins complexes
DSI 113	Techniques et méthodes de soins III
LISTE DE COURS – 2^e année DSIA (en vigueur 2019-2020)	
MBIO 1225	Microbiologie et immunologie
PSYC 1215	Introduction à la psychologie
DSI 201	Pédiatrie et réadaptation
DSI 203	Stage : Pédiatrie et soins aigus
DSI 205	Gérontologie et soins palliatifs
SINF 1116	Nutrition
DSI 204	Santé communautaire
DSI 206	Stage : Santé mentale et périnatalité
DSI 207	Professionnalisme et leadership
DSI 209	Périnatalité
DSI 210	Santé mentale
DSI 209	Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions

3.4 Description des cours menant au Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

PREMIÈRE ANNÉE

AUTOMNE - BIOL 1415 Anatomie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1411) Discussions sur la micro-anatomie et la macro-anatomie y compris les changements qui se produisent de la conception à la vieillesse. On ne peut se faire créditer : BIOL 1415, BIOL 1411, BIOL 1410 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. Préalable : aucun, mais le cours de biologie du niveau secondaire est fortement recommandé.

FRAN 1002 Grammaire de l'écrit 1 (3 crédits) (Partie A) (Laboratoire requis)

(FRAN 1007) Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie des fonctions syntaxiques de la phrase de base et des classes de mots. Étude systématique de la phrase transformée, de la jonction de phrases syntaxiques et de la notion de paragraphe. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1002 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005

SANT 1035 Croissance et développement (3 crédits)

L'étude du développement de la naissance au vieillissement. On ne peut se faire créditer SANT 1035 et l'ancien PSY 2514.

DSI 101 Techniques et méthodes de soins I (1 crédit) (Laboratoire requis)

Application des notions théoriques et apprentissage des habiletés psychomotrices nécessaires pour prodiguer des soins de base à une clientèle diverse en utilisant des stratégies d'évaluation des besoins, et la pensée critique. (Concomitants : BIOL 1415, SINF 108, DSI 104)

SINF 1018 Introduction en sciences infirmières (3 crédits)

Introduction à la discipline infirmière et à la profession dans le contexte des soins de santé canadien. L'accent est mis sur les concepts liés aux sciences infirmières ainsi que sur les rôles et responsabilités de l'infirmier et de l'infirmière en soins de santé.

SINF 1026 La communication professionnelle en santé (3 crédits)

Introduction les notions de base de la communication thérapeutique. L'exploration de la connaissance de soi en tant qu'individu dans une relation par l'examen critique de la littérature, des théories et des expériences.

DSI 104 Stage : Introduction à la pratique infirmière (1 crédit)

Introduction à la pratique des soins infirmiers en milieu variés auprès des clients adultes. Introduction aux connaissances, aux habiletés et aux comportements professionnels exigés par la profession d'infirmier et d'infirmière. Durée de 40 heures. (Concomitants : DSI 101, SINF 1018, SINF 1026)

HIVER - BIOL 1417 Physiologie du corps humain (3 crédits) (Laboratoire requis)

(BIOL 1413) L'étude des fonctions de tous les systèmes ainsi que les mécanismes de normalisation homéostatique feront partie des thèmes de base étudiés. On ne peut se faire créditer à la fois BIOL 1417, BIOL 1413, BIOL 1412, BIOL 2411 et les anciens ANP 1505, ANP 1506 et ANP 1507. Préalable : BIOL 1415

FRAN 1004 Grammaire de l'écrit 2 (3 crédits) (Partie B) (Laboratoire requis)

(FRAN 1009) Perfectionnement du français par l'entremise d'activités de compréhension et de production de textes divers menant à une étude approfondie de la morphologie du verbe, du concept de groupe verbal et de groupe nominal. Étude systématique de l'accord du verbe selon la règle de base, de la distinction des modes et des temps verbaux, de l'accord dans le groupe

nominal et du concept de reprise de l'information par l'emploi de pronoms ou de mots substitués. Développement d'habitudes de travail telles que l'utilisation des outils de rédaction et l'autocorrection dans le but d'enrichir son vocabulaire. Mise en pratique des notions apprises dans le cours et activités orales dans le cadre des séances de travaux dirigés obligatoires. On ne peut se faire créditer FRAN 1004 et FR 106 ou l'ancien FRAN 1005. Préalable FRAN 1002.

SINF 1046 Évaluation de la santé (3 crédits) (Laboratoire requis)

Introduction à la collecte de données et à l'évaluation de la santé chez l'adulte. L'accent est mis sur la variabilité des normes et des facteurs de risques. Ce cours comprend deux composantes : théorie et laboratoire. (Préalables : SANT 1035, SINF 1026, SINF 1018; Concomitant : BIOL 1417)

DSI 106 Les maladies chroniques (3 crédits)

Introduction à la santé, au bien-être et aux maladies. Acquisition d'une compréhension fondamentale de soins de clients adultes et leurs familles, qu'ils soient dans la phase aiguë ou chronique de la maladie, et ce, dans une variété d'environnements cliniques. (Préalable : SINF 1018; Concomitants : BIOL 1417, DSI 108)

DSI 107 Techniques et méthodes de soins II (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application des habiletés psychomotrices. (Préalables : DSI 101, DSI 104; Concomitants : BIOL 1417, SINF 1046)

DSI 108 Stage : Soins des adultes (2 crédits)

Pratique clinique centrée sur les soins aux adultes vivant avec des maladies chroniques dans n'importe quel stade, y compris les périodes d'exacerbation de la maladie. La pratique se déroule dans différents milieux de soins. Durée de 80 heures. (Préalables : SINF 1018, SINF 1026, DSI 104; Concomitants : BIOL 1417, DSI 106, DSI 107)

ÉTÉ - SINF 2024 Pharmacologie et épreuves diagnostiques (3 crédits)

Une étude de la pharmacothérapie, y compris l'action des médicaments sur l'organisme humain, leur toxicité, les méthodes à d'administration, les observations infirmières et les problèmes associés. Les responsabilités de l'infirmière en ce qui a trait aux épreuves diagnostiques et aux procédures dans les soins infirmiers. (Préalables : BIOL 1417, SINF 1046 ou l'ancien SINF 1045)

DSI 110 Soins complexes (3 crédits)

Continuation de l'apprentissage des connaissances et des habiletés spécifiques aux soins de clients et leur famille, qu'ils soient dans la phase aiguë ou chronique de leur maladie, et ce, dans une variété d'environnements cliniques. (Préalables : BIOL 1417, SINF 1046, DSI 106, DSI 107; Concomitants : SINF 2024, DSI 111, DSI 113)

DSI 111 Stage : Soins complexes (4 crédits)

Pratique infirmière en situation de soins complexes auprès d'individus adultes ou les enfants et adolescents. Gestion de soins infirmiers complexes sur le plan de la santé familiale et des soins de santé primaire. Le stage se déroule en chirurgie et/ou en médecine. Durée de 160 heures. (Préalable : DSI 108; Concomitants : SINF 2024, DSI 110, DSI 113)

DSI 113 Techniques et méthodes de soins III (2 crédits) (Laboratoire requis)

Utilisation d'une démarche infirmière systématique visant l'application d'habiletés psychomotrices avancées. (Préalables : DSI 107, DSI 108; Concomitants : SINF 2024, DSI 110, DSI 111)

**DEUXIÈME ANNÉE (en vigueur 2019-2020)
AUTOMNE –**

MBIO 1225 Microbiologie et immunologie (3 crédits)

Base théorique et pratique nécessaire pour prodiguer des soins infirmiers de qualité aux personnes atteintes de maladies infectieuses et d'infections hospitalières. Microbiologie de base. Description des bactéries, de leur habitat, des méthodes de culture et d'identification; principes

de stérilisation, de désinfection et description des techniques septiques; étiologie des infections; mode de transmission et de prévention de ces infections. Virologie. Propriétés essentielles des virus, leur importance pour la médecine et pour les soins infirmiers et les problèmes particuliers qu'ils posent. Immunologie. Les principes de l'immunité ainsi que la théorie et la pratique de l'immunisation. On ne peut se faire créditer MBIO 1225 et MBIO 1220 ou l'ancien BAC 2500. Préalables : BIOL 1415, BIOL 1417

PSYC 1215 Introduction à la psychologie (3 crédits)

(PSYC 1211) Les processus fondamentaux sous-jacents à la psychologie. Les bases psychologiques des comportements, des processus sensoriels, de la perception, des états de conscience, de l'apprentissage et de la mémoire. Descriptions des méthodes de recherche propres à la psychologie scientifique. On ne peut se faire créditer à la fois PSYC 1215, PSYC 1211, PSYC 1200, PSYC 1201 et l'ancien PSY 1501.

DSI 201 Pédiatrie et réadaptation (3 crédits)

Compréhension fondamentale des soins infirmiers spécifiques à certaines spécialités telles la pédiatrie et la réadaptation. (Préalables : SINF 2024, DSI 110, DSI 111, DSI 113; Concomitant : DSI 203)

DSI 203 Stage : Pédiatrie et soins aigus (4 crédits)

Application pratique des connaissances théoriques reliées aux soins des clients de tous âges qui sont en phase aiguë de leur maladie et dans des spécialités de soins infirmiers telles que : la pédiatrie et la réadaptation. Durée de 160 heures. (Préalables : SINF 2024, DSI 111, DSI 113; Concomitant : DSI 201)

DSI 205 Gérontologie et soins palliatifs (3 crédits)

L'étude du phénomène de vieillissement chez l'être humain ainsi que de ses conditions de vie : des concepts sociologiques, économiques et épidémiologiques. Et la compréhension de la compassion et du respect de la dignité humaine

à travers les soins de qualité qui répondent de façon sécuritaire aux besoins des clients mourants et de leurs familles. (Préalables : SINF 2024, DSI 110, DSI 111, DSI 113)

HIVER - SINF 1116 Nutrition (3 crédits)

Cours théorique fondé sur les principes fondamentaux d'une alimentation équilibrée. Accent mis sur l'étude des aliments et des nutriments nécessaires au bon fonctionnement du corps humain. Les concepts étudiés sont : le rôle de la nutrition à travers les cycles de la vie, le rôle de la nutrition par rapport à la prévention et/ou la contribution aux maladies chroniques, les habitudes de consommation, les facteurs (déterminants) qui affectent une bonne alimentation, et les controverses actuelles. (Préalables : SINF 1018, BIOL 1415)

DSI 204 Santé communautaire (3 crédits)

Introduction aux concepts, théories et principes généraux de la pratique infirmière en santé communautaire et promotion de la santé aux individus, familles et groupes. (Préalables : SINF 1018, SINF 1026; Concomitant : SINF 1116)

DSI 206 Stage : Santé mentale et périnatalité (3 crédits)

Application pratique des connaissances théoriques reliées aux soins des clients de tous âges et dans des spécialités de soins infirmiers dans les domaines de la santé mentale et de la périnatalité. Durée de 120 heures. (Préalables : DSI 201, DSI 203, DSI 205; Concomitants : DSI 209, DSI 210); les 2 volets de ce stage (santé mentale et périnatalité) doivent être réussis afin de recevoir une note de Satisfaisant (S) dans le DSI 206 Stage : santé mentale et périnatalité

DSI 207 Professionnalisme et leadership (3 crédits)

Introduction au professionnalisme et au leadership. Développement des aptitudes personnelles et professionnelles des apprenants en relation avec la pratique des sciences infirmières auxiliaires dans le cadre d'une équipe interprofessionnelle. Une réflexion éthique sur la pratique professionnelle et sur les conditions dans lesquelles cette pratique a lieu. Les notions

de leadership seront introduites. (Préalables : SINF 1018, SINF 1026, DSI 203)

DSI 209 Périnatalité (3 crédits)

Acquisition d'une compréhension fondamentale des soins infirmiers prodigués durant la grossesse, l'accouchement et la phase postpartum, sans et avec complications. Acquisition d'une compréhension des soins infirmiers prodigués auprès du nouveau-né, y compris les soins à domicile et le processus d'adaptation par la famille. (Préalables : DSI 201, DSI 203, DSI 205; Concomitants : SINF 1116, DSI 204, DSI 206)

DSI 210 Santé mentale (3 crédits)

Fondements théoriques des soins infirmiers auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale y compris l'étiologie, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux. Accent mis sur l'acquisition de la communication thérapeutique et relationnelle, le soutien familial et les ressources communautaires. (Préalables : SINF 2024, PSYC 1215; Concomitant : DSI 206)

ÉTÉ - DSI 208 Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions (8 crédits)

Intégration et application des connaissances, des habilités acquises et du comportement professionnel dans l'exécution du rôle de l'infirmière et l'infirmier auxiliaire. Le préceptorat est le mode d'apprentissage choisi, car il permet au stagiaire de se responsabiliser et de développer la confiance et les habiletés requises pour devenir autonome. Durée de 360 heures. (Préalables : Réussite de tous les cours du programme (théorie, laboratoire, stage) et avoir obtenu la moyenne minimale de passage de 2,5 MPC)

3.5 Aperçu général des cours portant sur les habiletés psychomotrices

Les programmes du baccalauréat en sciences infirmières et du diplôme en sciences infirmières auxiliaires comptent chacun trois cours traitant d'habiletés psychomotrices. Ces cours comportent une composante magistrale et une composante en laboratoire. Les professeurs

utilisent une approche qui privilégie la déontologie et la pratique, insistant sur les principes ainsi que sur les compétences en matière de recherche de ressources, comme les manuels de procédures. Dans les milieux cliniques, les étudiantes et étudiants doivent se conformer aux politiques et aux règlements de l'établissement hospitalier. Les superviseuses et superviseurs de stage doivent connaître les moyens d'accéder aux ressources dans leur milieu clinique.

Les étudiantes et étudiants peuvent accéder aux ressources liées au contenu de cours, y compris les objectifs pour chaque unité d'enseignement, les lectures, les vidéos ainsi que d'autres activités obligatoires en ligne. Ils doivent utiliser les objectifs comme guide pour orienter leur étude du contenu et puis passer des examens en laboratoire et des évaluations psychomotrices. Ces cours traitent également du calcul pour l'administration de médicaments, du plan de soins, du fichier pour hôpital (Kardex) et du registre d'administration des médicaments (RAM), et sur la façon de se créer des guides de référence.

Les étudiantes et étudiants sont tenus de se présenter aux cours bien préparés et capables de résoudre des problèmes exigeant la mise en application de compétences, et de répondre à des questions faisant appel à l'esprit critique. Il appartient à chaque étudiant et étudiante de définir ses besoins d'apprentissage et de chercher les ressources dont il ou elle a besoin. Le personnel du laboratoire circule parmi les étudiants pour les observer dans leur apprentissage et les aider. Une étudiante ou un étudiant mal préparé pourrait se voir obligé de quitter le laboratoire et ne pas être autorisé à assister à un autre en remplacement.

La présence aux laboratoires est obligatoire; tout laboratoire manqué doit être rattrapé indépendamment par l'étudiant et la preuve de ses efforts de rattrapage doit être remise au personnel du laboratoire. Les étudiantes et étudiants sont informés des ressources dont ils disposent pour la pratique indépendante et sont tenus d'assister aux laboratoires pour assurer leur habileté à appliquer les compétences en

milieux cliniques. Une fois le laboratoire terminé, il appartient aux étudiantes et étudiants de s'assurer qu'ils possèdent les capacités de base adéquates pour appliquer la technique en milieu clinique sous la surveillance d'un superviseur de stage. Cette même méthode de préparation est encouragée pour saisir les occasions qui se présentent pour pratiquer en milieu clinique, même si la pratique en question n'a pas encore été abordée en laboratoire.

L'exercice d'habiletés psychomotrices fait partie intégrante de l'expérience clinique des étudiants. À titre de superviseur ou superviseuse de stage, est la personne responsable d'observer et d'évaluer les étudiants dans leur application de ces compétences. Si le superviseur juge faible l'exécution ou la compréhension d'une étudiante ou d'un étudiant en ce qui concerne une habileté, il peut l'aiguiller vers le laboratoire de compétences. Dans ce cas, le ou la stagiaire devra faire des laboratoires supplémentaires pour s'exercer et améliorer la compétence en question, encadré d'un professeur pour observer sa performance et lui fournir de la rétroaction. Le superviseur doit s'assurer de communiquer avec la professeure ou le professeur responsable du stage pour bien préciser la ou les habiletés psychomotrices à améliorer. Il doit s'assurer que le ou la stagiaire sait qu'il ou elle doit informer le coordonnateur de laboratoire que sa superviseuse ou son superviseur de stage l'a recommandé et confirmer quelles habiletés psychomotrices doivent être améliorées. Le professeur ou la professeure, ou le coordonnateur ou la coordonnatrice de laboratoire fournit de la rétroaction par écrit à au professeur responsable des stages, à l'étudiant et au superviseur de stage. Cette rétroaction est intégrée au formulaire d'évaluation de l'étudiant rempli par sa superviseuse ou son superviseur de stage.

3.6 Aperçu général du stage pratique

Le stage en soins infirmiers (apprentissage expérientiel) est le maillon essentiel liant l'apprentissage théorique acquis en salle de classe et son application en situation réelle. Les stages permettent aux étudiantes et étudiants

d'appliquer leurs connaissances en milieux cliniques en vue de développer leurs habiletés psychomotrices et leurs compétences de raisonnement clinique, de résolution de problèmes, de communication et de leadership. L'insertion en milieu clinique permet aux étudiantes et étudiants de faire le pont entre les connaissances théoriques fondamentales et les compétences acquises en salles de classe, en laboratoire et dans le cadre de simulations et la pratique auprès de vraies personnes en milieu clinique.

Un aspect important de notre programme est le fait que chaque stage en soins infirmiers comporte un cours concomitant visant à préparer les étudiants à leur insertion en différents milieux cliniques. Par l'entremise de ces expériences, les étudiantes et étudiants seront en mesure d'appliquer leurs connaissances avant d'obtenir leur diplôme.



SECTION IV : MISSION ET PHILOSOPHIE

4.1 Vision

Une École de sciences infirmières et des études de la santé reconnue pour un positionnement stratégique dans l'atteinte vers l'excellence quant à :

- La formation des étudiants d'expression française dans les programmes;
- L'innovation technologique et pédagogique dans l'enseignement des programmes de formation; et
- La recherche en sciences infirmières.

L'école est ainsi reconnue dans sa communauté et sur les scènes nationales et internationales pour la qualité de ses programmes, son expertise, son leadership, sa valorisation des partenariats, et être une source d'innovation.

4.2 Mission

L'École des sciences infirmières et des études de la santé offre une formation pédagogique et pratique de qualité en français pour le développement des compétences infirmières. Cette formation répond au besoin d'une clientèle d'expression française, culturellement diverse. L'innovation et la recherche dans l'enseignement des sciences infirmières ainsi que le partenariat et mentorat par un corps professoral dévoué, sont les fondements pour favoriser l'épanouissement des étudiants et promouvoir l'identité professionnelle des futurs diplômés.

4.3 Valeurs

- Le respect;
- L'actualisation personnelle et professionnelle;
- L'engagement mutuel et proactif;
- L'intégrité;
- Le professionnalisme;
- L'excellence.

Le respect

Le sentiment qui porte à accorder à soi-même et aux autres une considération, une reconnaissance de la valeur de la personne et une acceptation de la totalité de la personne. En ce sens, nous nous engageons à :

- Se respecter soi-même et les autres;
- Accepter la diversité au niveau de la langue, la culture, l'ethnie, l'identité sexuelle et le genre, les orientations et expressions, la religion, la spiritualité, les choix de vie et les valeurs de l'autre ainsi que les décisions et préférences de chacun;
- Faire preuve de discrétion dans les relations étudiants/professeurs;
- Encourager le dialogue et éviter de porter jugement;
- Reconnaître et apprécier ses collègues dans leur expertise, leur expérience, leur complémentarité et leur contribution.

L'actualisation personnelle et professionnelle

La réalisation du plein potentiel des étudiants se produit lorsque l'environnement dans lequel ils se retrouvent est favorable à l'épanouissement et à la croissance personnelle et professionnelle.

Dans cette mesure, nous nous engageons à :

- Responsabiliser les étudiants afin qu'ils arrivent à se prendre en main;
- Fournir des opportunités de réflexion personnelle et professionnelle;
- Offrir un encadrement à nos étudiants afin d'assurer leur succès tout au long de leur cheminement;
- Donner la priorité aux étudiants et être à l'écoute de leurs besoins;
- Promouvoir une culture de curiosité, de pensée critique et d'apprentissage continu.

L'engagement mutuel et proactif

La meilleure façon d'impliquer les étudiants, les collègues et les collaborateurs est de capitaliser sur les expertises de chacun, de renforcer les compétences, de bien collaborer, de participer à l'innovation et ensemble de contribuer à la vitalité de l'Université de Saint-Boniface.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Établir des relations de travail basées sur la confiance;
- Croire en la capacité des collègues/collaborateurs/ étudiants;
- Cultiver l'ouverture d'esprit, le dialogue et le partage d'information;
- Travailler à l'atteinte des buts et objectifs en commun;
- Développer des partenariats dans les domaines de la recherche, l'enseignement et la pratique.

L'intégrité

L'ouverture, l'honnêteté, la confiance, l'authenticité et l'imputabilité englobent notre responsabilité à l'égard des étudiants, des collègues et de tous nos partenaires.

Chaque jour nous nous engageons à :

- Communiquer de manière ouverte, transparente et honnête avec les étudiants, les collègues et tous les partenaires;
- Avoir le courage de nos opinions;
- Assumer la responsabilité de nos actions;
- Partager les informations nécessaires au bon fonctionnement des programmes.

Le professionnalisme

Le savoir-être est essentiellement une façon d'agir, une façon de se comporter. Ce savoir-être est influencé par l'environnement dans lequel les étudiants, collègues/ collaborateurs se retrouvent et les tâches ou le travail à accomplir.

Dans le contexte de la profession des sciences de la santé, nous nous engageons à :

- Être un modèle de comportement professionnel;
- Développer le savoir-être, savoir-faire et le savoir-agir chez les étudiants;
- Faire cheminer les étudiants pour qu'ils soient en mesure de construire leur identité professionnelle et de la manifester.

L'excellence

L'atteinte des meilleurs résultats possible pour assurer la qualité dans les programmes de formation, dans l'enseignement, dans la recherche et dans le service à nos étudiants, aux employés et à la communauté.

Nous nous engageons à créer une culture où le corps professoral, les étudiants, le personnel d'appui et les administrateurs pourront :

- Réaliser leur plein potentiel;
- S'engager pleinement dans leur travail et/ou leur apprentissage;
- Maximiser les opportunités de perfectionnement continu;
- Innover et être créatif;
- S'appuyer les uns les autres;
- Suivre les normes des Ordres professionnels; ainsi que les normes et codes provinciaux pour le programme d'aide en soins de santé
- Être fiers d'être diplômé ou employé de l'USB.

4.4 Philosophie

La philosophie de l'école des sciences infirmières et des études de la santé s'inscrit à celle de l'Université de Saint-Boniface.

La discipline infirmière est en constante évolution pour répondre aux besoins de santé de la population, aux changements dans la société et à la restructuration des services de santé.

La pratique infirmière a pour but de promouvoir, maintenir et restaurer la santé des individus et des groupes, de prévenir les maladies et les blessures, et d'accompagner la personne en fin de vie. Les clients des infirmiers sont des individus de tous âges, des familles, et des communautés, à tous les stades de leur développement.

Au cœur de la discipline infirmières, la santé est une expérience dynamique. Elle est perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie. (Charte d'Ottawa, 1986). De concert avec les autres disciplines de la santé, l'infirmier travaille en collaboration avec la clientèle pour la prise en charge de sa santé (aspect physique, psychosocial ou spirituel) selon ses capacités et les ressources disponibles (Potter & Perry, 2014).

Les programmes de sciences infirmières se basent sur des données probantes et les théories des sciences infirmières à tous les niveaux de la formation. Le centre d'intérêt de la profession est le paradigme infirmier, formé de quatre concepts centraux dont la personne, l'environnement, le soin et la santé, et les relations entre eux (Potter et Perry, 2014; Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires, 2013). Ce métaparadigme, en lien avec l'ensemble des savoirs (connaissances), du savoir-être et du savoir-faire, mène au développement des compétences nécessaires à la pratique infirmière (Association des infirmiers et infirmières du Canada, 2015; College of Registered Nurses of Manitoba, 2013; College of Licensed Practical Nurses of Manitoba 2016; Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires, 2013).

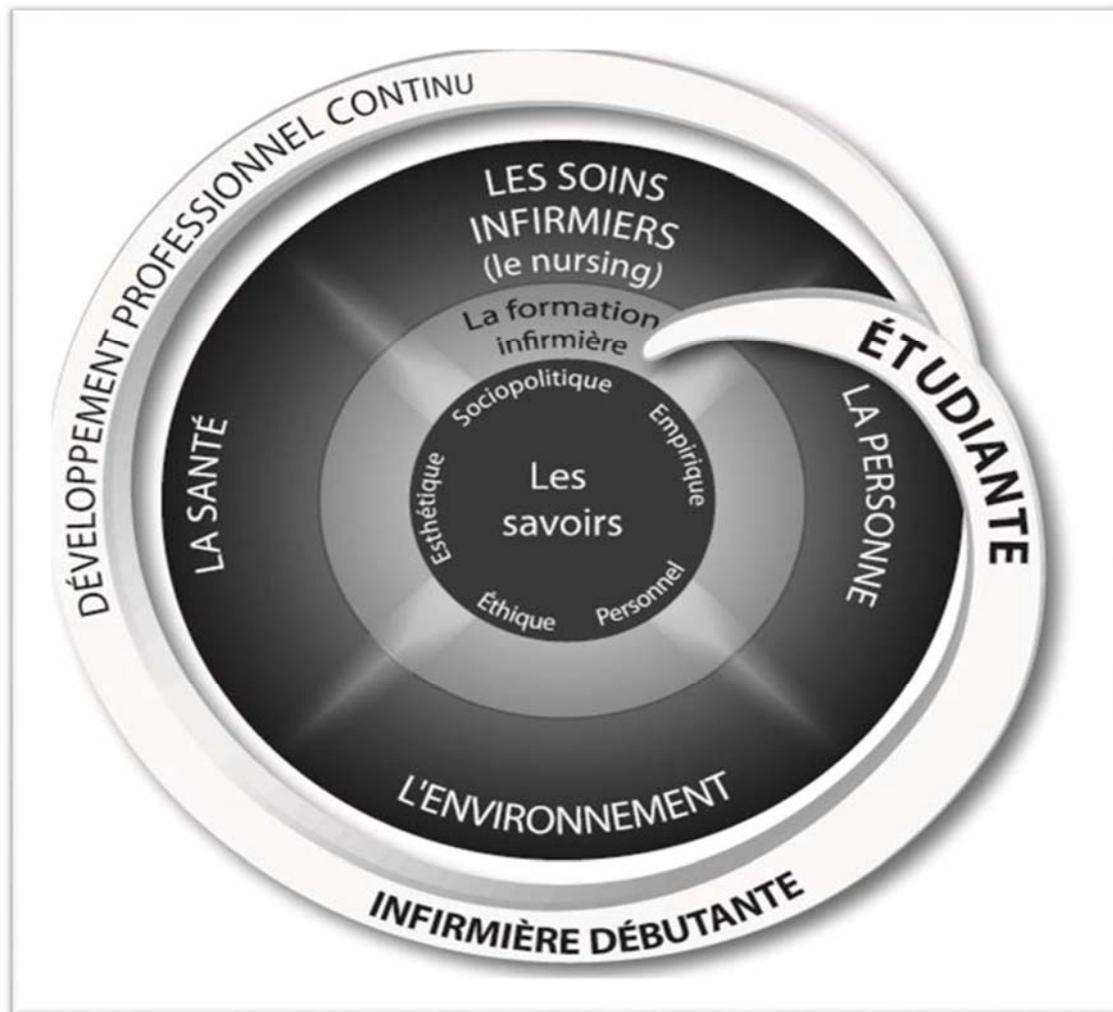
Les programmes de formation en sciences visent à développer chez l'étudiant une pensée critique, une pratique réflexive, la capacité de résolution de problèmes, des habiletés de communication

professionnelle, des habiletés de travail d'équipe, le leadership, un intérêt à participer à la formation continue et aux activités de recherche, et le désir d'exercer son influence politique en matière des soins de santé. Les diplômés des programmes auront acquis la capacité de travailler de manière autonome ou en collaboration, quel que soit le milieu de pratique.

Nous adhérons aux principes d'apprentissage des adultes. Nous responsabilisons les étudiants quant à leur cheminement au sein du programme d'études, tout en les soutenant dans leurs efforts d'apprentissage. Nous encourageons et facilitons leur participation active dans leur apprentissage en utilisant différentes méthodes d'enseignement. Nous tenons compte des études et des expériences antérieures de notre clientèle étudiante. Nous reconnaissons que chaque étudiant est à un stade différent dans son cheminement et faisons le nécessaire pour l'encadrer et assurer son succès (par exemple, récents diplômés des écoles secondaires, adultes qui poursuivent une deuxième carrière, nouveaux arrivants). Ces formations de base préparent les étudiants à passer les examens d'autorisation pour la pratique et à poursuivre des études supérieures.

4.5 Cadre conceptuel

Le schéma représente le cadre conceptuel sur lequel les programmes de formation en sciences infirmières sont fondés. Les quatre concepts centraux du métaparadigme sont en relation continue les uns avec les autres. La dégradation de la couleur entre les quatre concepts démontre que c'est une relation toujours en mouvement. Le cadre conceptuel des programmes en sciences infirmières incorpore des concepts/théories avancés dans les écrits contemporains (Pépin, Ducharme et Kérouac, 2017; Conseil des infirmières, 2015; Chin et Kramer, 2015; Gagné, 2009; Potter & Perry, 2014)



Les concepts du métaparadigme

Les soins infirmiers

Le « **CARING** » est la raison d'être de la profession. Les **soins infirmiers** sont dynamiques et visent la promotion de la santé, le maintien, le rétablissement ou l'amélioration de l'état de santé, du bien-être et de la qualité de vie de la **personne**, la prévention de la maladie et des blessures, la réadaptation et les soins en fin de la vie.

Les **soins infirmiers** comprennent les rôles associés aux quatre champs d'activités de la profession : la pratique infirmière, la recherche, la gestion, l'éducation. La définition des soins infirmiers du Conseil international des infirmières inclut entre autres les rôles associés à la participation à l'élaboration de la politique de

santé et à la gestion des systèmes de santé et des patients.

La formation des infirmiers est une composante des soins infirmiers. Les savoirs infirmiers (Carper, 1978; White, 1995; Chinn et Kramer, 2015) guident l'apprentissage des étudiants tout au long du programme de formation :

- Savoir empirique : processus de recherche
- Savoir personnel : la connaissance de soi et de l'autre
- Savoir éthique : la capacité de faire des choix éthiques dans des situations de pratique
- Savoir esthétique : l'art de saisir le sens des expériences humaines
- Savoir sociopolitique : la connaissance de l'interaction qui existe entre la profession et la société.

La personne

La personne ou le client à qui l'infirmier dispense des soins peut être un individu, une famille, un groupe, une communauté ou toute une population. **La personne** est un partenaire dans l'élaboration du plan de soins; il collabore avec le personnel. Les soins prodigués à la personne doivent prendre en compte son environnement. L'interaction entre la personne et son environnement a un impact sur la santé ainsi que sur les soins prodigués.

L'environnement

Les infirmiers prennent en considération l'ensemble des facteurs de l'**environnement** qui peuvent avoir une incidence sur **la personne**. Ces facteurs y compris les déterminants de la santé, constituent un élément fondamental de la formation et de la pratique infirmière.

Les déterminants de la santé comprennent : le niveau de revenu et le statut social; les réseaux de soutien social; l'éducation et l'alphabétisme; l'emploi et les conditions de travail; les environnements sociaux; les environnements physiques; les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelle; le développement de la petite enfance; le patrimoine biologique et génétique; les services de santé; le sexe; la culture.

L'ensemble de la personne, du niveau de santé et des soins infirmiers agit sur l'environnement.

La santé

Les infirmiers s'intéressent à **la santé** dans toutes ses dimensions, y compris le niveau de mieux-être, de bien-être et de qualité de vie que connaît **la personne**. La santé n'est pas un état statique. Elle est en mouvement perpétuel et subit les influences de l'environnement, de la personne, et des soins. L'expérience de santé de la personne peut apporter un changement à l'environnement et aux soins.

Les programmes cherchent à développer chez l'étudiant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. La pratique de l'infirmier se centre sur le soin prodigué à la personne qui, en interaction continue avec son environnement, vit des expériences de santé.

Une fois la formation complétée, l'infirmier débutant doit maintenir un développement professionnel continu pour être en mesure de relever les défis dans le domaine des soins de santé.

4.6 Les buts ultimes du programme

Les buts ultimes du programme de sciences infirmières énoncent clairement les résultats escomptés et ils sont issus de la mission, la vision et les valeurs de l'École des sciences infirmières qui, elles, découlent de la mission et la vision de l'Université de Saint-Boniface. Ces buts visent à produire des diplômés aptes à :

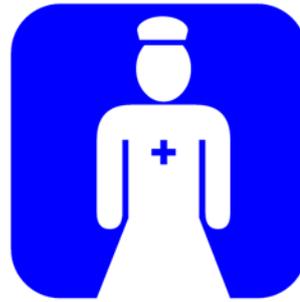
1. Prodiger des soins de santé de manière autonome, professionnelle et éthique, selon les normes professionnelles et le champ d'exercice de la pratique infirmière, et en respectant le code de déontologie ainsi que les normes propres aux milieux dans lesquels la pratique infirmière est exercée.
2. Exercer la profession infirmière sur la base de données probantes visant la promotion de la santé, la prévention de maladies, la prise en charge de maladies, le rétablissement du fonctionnement optimal et le soulagement de la douleur à toutes les étapes de la vie, et ce, dans divers milieux de pratique.
3. Rendre compte et se tenir responsables des soins qu'ils prodiguent et veiller à protéger le public.
4. Reconnaître leurs limites et demander conseil auprès de praticiens expérimentés.
5. Fournir des soins infirmiers compétents, culturellement sécuritaires et éthiques dans divers milieux de pratiques à des clients à toutes les étapes de la vie.

6. Faire preuve de pensée critique, de flexibilité, de créativité et de bon jugement clinique dans des circonstances imprévisibles et complexes.
7. Travailler en collaboration avec les membres d'équipes interprofessionnelles afin de répondre aux besoins des clients.
8. Élaborer et mettre en pratique des stratégies de communication efficaces visant à favoriser un environnement de travail de qualité pour l'équipe de soins de santé.
9. Servir de modèle de praticiens ou de praticiennes qui exercent leur profession de manière proactive et qui tiennent compte des besoins changeants de la société en matière de soins de santé.
10. S'engager dans un processus d'apprentissage à vie, y compris l'autoréflexion continue afin d'optimiser leur développement personnel et professionnel et de maintenir leurs compétences.
11. Examiner les déterminants de la santé à toutes les étapes du processus infirmier.
12. Faire appel aux caractéristiques d'un leader efficace pour influencer positivement sur la santé de la population et la politique en soins de santé.
13. Faire usage de technologies propres aux soins de patients, de systèmes informatiques et de communication afin d'assurer une pratique infirmière sécuritaire et efficace.
14. Évaluer et appliquer l'amélioration de la qualité de soins en milieu clinique, la gestion de risques, la recherche dans le domaine infirmier et les lignes directrices sur les meilleures pratiques pour assurer des services infirmiers de qualité.
15. Respecter les idéaux de justice sociale, d'inclusion et d'équité en faisant preuve de respect, de compétence culturelle et de sécurité culturelle.
16. Tenir compte des normes professionnelles et des questions d'ordre légal, éthique et moral dans la prise de décisions relatives à la santé et à la prestation de soins de santé.

4.7 Références

- Canadian Council for Practical Nurse Regulators. (2013). Compétences d'admission et de pratique pour les infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé(e)s. [Entry to Practice Competencies for Licensed Practical Nurses]. Burnaby, C.-B. : auteur. Retrieved at: www.ccpnr.ca/wp-content/uploads/2013/09/IJLPN-ETPC_French-Final.pdf
- Canadian Nurses Association. (2015). Cadre de pratique des infirmières et infirmiers au Canada. Ottawa, ON : auteur. Récupéré de www.cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/cadre-de-pratique-des-infirmieres-et-infirmiers-au-canada.pdf?la=fr
- Carper, B. A. (1978). Fundamental patterns of knowing in nursing. *Advances in Nursing Science*, 1(1), 13-23.
- Chinn, P. L, and Kramer, M. K. (2015). *Knowledge development in nursing: Theory and Process*. 9th ed. St. Louis, MI: Elsevier
- College of Licensed Practical Nurses of Manitoba. (2016). Entry-level competencies for the Practical Nurse in Manitoba. Winnipeg, MB: auteur. Récupéré de www.clpnm.ca/wp-content/uploads/Entry-Level-Competencies-2016.pdf

College of Registered Nurses of Manitoba. (2013). Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Manitoba. Winnipeg, MB : auteur. Récupéré de : <https://www.crnmb.ca/support/resources>



International Council of Nurses. (2015). La définition des soins infirmiers du CII. [ICN's definition of nursing]. Geneva, SI : auteur. Récupéré de : www.icn.ch/definitionf.htm

Ottawa Charter for Health Promotion. (1986). International Conference on Health Promotion. Ottawa, ON: auteur. Récupéré de : www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/docs/charter-chartre/pdf/charter.pdf

Pépin, J., Kérouac, S., and Ducharme, F. (2017). La pensée infirmière (4th ed.). Laval, QB:Chenelière Éducation.

Potter, P. and Perry, A. (2014). Canadian Fundamentals of Nursing. 5th ed. Toronto, ON: Elsevier Canada

Health Canada. (1994). Stratégies d'amélioration de la santé de la population: Investir dans la santé des Canadiens. [Strategies for Population Help: Investing in the Health of Canadians]. Ottawa, ON.

White, J. (1995). Patterns of knowing: Review, critique and update. *Advances in Nursing Science*, 17(4), 73-86.

World Health Organization. (2009). Commission on Social Determinants of Health. Final Report. *Comblant le fossé en une génération : Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé.*

SECTION V : RESPONSABILITÉS ET ATTENTES

5.1 Gouvernance du programme

Le Bureau des gouverneurs de l'USB est l'organe d'approbation des programmes du baccalauréat en sciences infirmières et du diplôme en sciences infirmières auxiliaires. Ces programmes sont dirigés par l'École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES) et relèvent de la responsabilité administrative du doyen. Les organigrammes de l'USB et de l'ESIES représentent visuellement la structure hiérarchique et décisionnelle.

Il est à noter que ces programmes sont offerts en collaboration avec la Faculté des Arts et la Faculté des sciences et l'École technique et professionnelle. Certains cours, comme ceux de psychologie ou de sciences biomédicales, sont donnés par des professeurs de ces facultés.

Le mandat du volet collégial de l'USB est d'offrir des programmes collégiaux en français qui répondent aux besoins éducatifs, professionnels, culturels, sociaux et linguistiques de la communauté francophone du Manitoba.

Pour réaliser son mandat, le volet collégial de l'USB :

- offre des programmes pertinents, actuels et axés sur la pratique;
- assure la satisfaction des étudiants, des diplômés et des employeurs à l'égard des programmes;
- promeut la maîtrise de la langue française en créant un environnement qui appuie le perfectionnement linguistique;
- procure un milieu qui appuie le développement intégral de la personne en offrant des services qui répondent aux besoins socioculturels des étudiants;

- répond de manière souple et efficace aux demandes de formation articulées par la communauté;
- établit des liens avec le marché du travail, les associations professionnelles et les réseaux d'éducation;
- contribue au développement économique, social et culturel de la communauté francophone du Manitoba.

École des sciences infirmières et des études de la santé

Après de nombreuses années sous la tutelle de l'École technique et professionnelle de l'USB, l'École des sciences infirmières et des études de la santé (ESIES) a été créée en juin 2017.

L'ESIES a pour but de développer chez les étudiants un esprit critique, une pratique réflexive, et des compétences en matière de résolution de problèmes, de communication professionnelle, de travail en équipe et de leadership. Dans le cadre de programmes précis, l'ESIES vise à développer chez les étudiants un intérêt à participer dans les activités de recherche et une volonté à exercer une influence politique dans le domaine des soins de santé.

La méthode pédagogique utilisée repose sur des simulations en laboratoire et des stages pratiques au moyen de partenariats et met à l'avant-plan l'offre active de services en français.

5.2 Rôles et responsabilités

Les infirmiers ont l'obligation professionnelle d'appuyer les étudiants dans l'acquisition et le perfectionnement de compétences nécessaires à exercer la pratique de manière sécuritaire, efficace et déontologique, et d'appuyer le développement et la socialisation des étudiants en voie d'apprentissage.

Dans tout milieu de pratique, la première responsabilité d'un infirmier est envers le client. Lorsque les apprenants participent à la prestation de soins aux clients, l'infirmier qui les accompagne est responsable d'assurer la sécurité de ceux-ci tout en favorisant une expérience positive d'apprentissage. Les sections suivantes servent à préciser les responsabilités du superviseur de stage, du professeur responsable des stages étudiants, de l'administrateur de l'enseignement clinique et de l'étudiant. Le personnel infirmier et les apprenants ont besoin d'un environnement qui réponde à leurs besoins et adapté aux expériences d'apprentissage.

5.2.1 Description de tâches du superviseur de stage

Dans les milieux de pratique, le personnel infirmier joue un rôle formel d'appui, tel celui d'un précepteur, afin d'assurer la sécurité du client et de favoriser un environnement d'apprentissage qui soutient le développement professionnel, l'évolution de carrière ainsi que la prestation de soins de santé de haute qualité.

Le superviseur de stage relève du doyen de l'ESIES.

Fonctions principales :

- faciliter l'apprentissage des étudiants dans divers milieux;
 - assurer la bonne préparation des étudiants à exercer la pratique en milieu clinique en fonction des normes de sécurité des patients;
 - promouvoir et maintenir un environnement d'apprentissage sécuritaire, positif et créatif;
 - organiser tout le matériel, les outils et la documentation nécessaires aux expériences cliniques, y compris des trousseaux d'orientation pour les unités de soins;
- réserver auprès des personnes responsables les casiers et les salles pour tenir postcliniques dans les établissements participants;
 - préparer les étudiants à effectuer des placements en stage et les informer des politiques et des procédures pertinentes;
 - consulter le personnel infirmier lors de l'attribution de patients. Le personnel infirmier assume la responsabilité finale des soins aux patients;
 - afficher au plus tard en début de journée de stage l'attribution des patients;
 - être présent dans l'unité de soins et collaborer avec le personnel;
 - préparer et tenir à jour la documentation pertinente relative à l'évaluation clinique formelle de l'étudiant, et ce, quotidiennement;
 - coordonner les activités des étudiants lors de leurs stages, surveiller leur performance et en discuter avec le professeur responsable du stage;
 - encourager les étudiants à avoir recours aux ressources appropriées (p. ex. laboratoires, vidéos, textes et autres);
 - assurer le suivi de tout incident qui témoigne de difficultés (p. ex. erreurs cliniques, comportements non professionnels) et collaborer au besoin avec le professeur du stage;
 - fournir quotidiennement aux étudiants une rétroaction verbale et écrite sur leur performance et leurs plans de soins en milieu clinique (p. ex. bonne façon de faire, planification de soins);
 - évaluer les connaissances des étudiants et leur confier le soin de clients en fonction de celles-ci;
 - être à la disposition des étudiants durant les évaluations techniques;
 - enseigner les étudiants et les surveiller lorsqu'ils donnent des soins. Si cela n'est pas possible, le superviseur peut :
 - demander à l'infirmier responsable des clients de l'étudiant de l'observer pendant que celui-ci

applique certaines procédures ou techniques;

OU

- conclure une entente avec l'infirmier responsable des clients de l'étudiant pour le surveiller pendant que celui-ci applique toute procédure ou technique.

- agir comme personne-ressource auprès du personnel de l'unité de soins en ce qui concerne l'enseignement des étudiants;
- contribuer au développement de politiques et de procédures de l'établissement participant;
- participer à la définition, à la présentation, à la mise en œuvre et à l'évaluation de lignes directrices relatives à la pratique clinique;
- participer à l'orientation et à la formation du nouveau personnel enseignant;
- actualiser les outils d'orientation (p. ex. les trousseaux d'orientation pour des unités cliniques particulière);
- participer à la définition, à la présentation, à la mise en place et à l'évaluation d'outils pour l'évaluation des stages;
- appliquer les valeurs et les principes professionnels selon les normes de la pratique;
- aider à résoudre les problèmes de personnel survenant en milieu clinique;
- faire la promotion relative au recrutement et aux programmes infirmiers;
- obtenir la collaboration des personnes-ressources pertinentes;
- renseigner le personnel en milieux cliniques sur les programmes d'enseignement, les étudiants en stage et les objectifs d'apprentissage.

Qualifications

- Connaissance des langues française et anglaise, à l'oral et à l'écrit
- Baccalauréat en sciences infirmières

- Certificat d'immatriculation valide auprès de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba
- Un minimum de cinq ans d'expérience diversifiée en milieu clinique
- Expérience en enseignement clinique ou scolaire (atout)
- Expérience dans l'utilisation de divers systèmes informatiques et logiciels

Compétences et aptitudes

- Leadership et esprit d'équipe
- Créativité, esprit d'initiative, autonomie et engagement professionnel
- Aptitude à exploiter des logiciels spécialisés
- Excellentes aptitudes de communication et entregent

Connaissances

- Bonne compréhension du fonctionnement de l'ESIES et des unités cliniques
- Connaissances des technologies informatiques utilisées dans le domaine des soins de santé

5.2.2 Rôle du professeur responsable des stages

Le professeur responsable des stages (PRS) a pour responsabilité l'orientation et le soutien des étudiants dans le cadre de leur apprentissage clinique. Le PRS assure un rôle de leadership dans le développement, la prestation, l'évaluation et la planification du programme d'enseignement clinique. Le PRS travaille étroitement avec les superviseurs de stage et leur apporte du soutien pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage de cours cliniques. Le PRS rencontre les superviseurs de stage et les étudiants nécessitant un contrat d'apprentissage. Le PRS relève de l'administrateur de l'enseignement clinique et du doyen de l'ESIES.

Autres rôles et responsabilités :

- diviser les étudiants en groupes cliniques;
- aider à la préparation des listes de placement clinique pour l'année scolaire en collaboration avec l'administrateur de l'enseignement clinique (AEC) et le coordonnateur académique;
- actualiser les plans de leçon et les outils d'évaluation en collaboration avec le coordonnateur du curriculum, l'AEC et le coordonnateur académique;
- en collaboration avec l'AEC, guider les superviseurs cliniques en ce qui concerne leurs responsabilités en lien avec les cours cliniques;
- réviser les plans de leçon, le matériel, les outils d'évaluation et les techniques liés aux stages pratiques;
- communiquer de manière continue avec les superviseurs cliniques relativement au progrès des étudiants;
- aider les professeurs cliniques dans le processus d'évaluation de la performance en milieu clinique tout au long de l'expérience clinique.

5.2.3 Rôle de l'administrateur de l'enseignement clinique

L'administrateur de l'enseignement clinique (AEC) a pour responsabilité de trouver des placements cliniques et de recruter des superviseurs de stage. L'AEC est responsable de l'orientation des étudiants et des superviseurs de stage aux cours cliniques. Il agit à titre de mentor auprès des superviseurs de stage nouveaux et anciens. Il veille également à élaborer les objectifs, les travaux et les activités de cours en collaboration avec le coordonnateur du curriculum, le coordonnateur académique et le professeur responsable des stages pendant le cours clinique initial. L'AEC fournit de l'aide au besoin en ce qui concerne la notation réussite/échec d'un cours clinique ou du programme d'enseignement clinique. L'AEC

doit également veiller à ce que les étudiants répondent aux exigences du stage. À titre d'AEC, il importe d'établir des relations positives avec le professeur responsable des stages, les superviseurs de stage, le gestionnaire infirmier, l'enseignant infirmier et le coordonnateur de chacun des établissements participants.

Autres rôles et responsabilités :

- préparer la liste de placements cliniques requise pour l'année scolaire avec le coordonnateur académique;
- actualiser les plans de leçon et les outils d'évaluation en collaboration avec le professeur responsable des stages, le coordonnateur du curriculum et le coordonnateur académique;
- orienter les superviseurs cliniques dans leurs responsabilités à l'égard des cours cliniques;
- réviser les plans de leçon, le matériel, les outils d'évaluation et les techniques liés aux stages;
- communiquer régulièrement avec le professeur responsable des stages relativement au progrès des étudiants;
- aider, au besoin, les professeurs cliniques dans le processus d'évaluation de la performance en milieu clinique tout au long de l'expérience clinique.

5.2.4 Rôle de l'étudiant

L'étudiant doit :

- faire tous les efforts nécessaires pour assurer une pratique compétente durant son stage;
- respecter toute consigne donnée dans le plan de cours;
- assister au rapport donné par le personnel du quart précédent et faire un rapport à la fin de son quart;

- communiquer son plan de soins aux membres du personnel et le faire approuver par ceux-ci;
- communiquer verbalement toute information pertinente au personnel du milieu de stage, et ce, tout au long de la journée de stage;
- utiliser ses connaissances dans la collecte de données, l'analyse, la planification, la prestation et l'évaluation du patient et de ses soins;
- communiquer de façon claire et efficace avec les clients et le personnel;
- avertir le superviseur clinique et le personnel du milieu clinique au moment de quitter l'unité;
- faire preuve de professionnalisme, et respecter le code de déontologie et les normes professionnelles;
- consigner par écrit toute information pertinente relative aux soins de clients selon les normes et les procédures établies;
- respecter la confidentialité en se conformant à la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (LRMP);
- recueillir les données pertinentes afin de déterminer la démarche en matière de soins pour chacun de ses clients;
- participer activement pendant les conférences avant et après les soins en vue d'assurer la continuité du plan de soins.
- Obtenir les informations pertinentes auprès du personnel infirmier avant d'entamer des activités auprès des clients.

SECTION VI : INFORMATIONS GÉNÉRALES

aucune solution n'est possible, il faut en informer le professeur du stage dans les plus brefs délais afin d'y trouver une solution.

6.1 Communication avec les étudiants

Les étudiants et les professeurs sont obligés d'utiliser le système de courrier électronique de l'USB pour toute communication relative aux activités de cours. Il est interdit d'utiliser son courriel personnel. Pour toute question portant sur son compte courriel ou pour obtenir un accès aux renseignements de cours sur la plateforme d'apprentissage, communiquer avec le professeur responsable des stages.

6.2 Médias sociaux

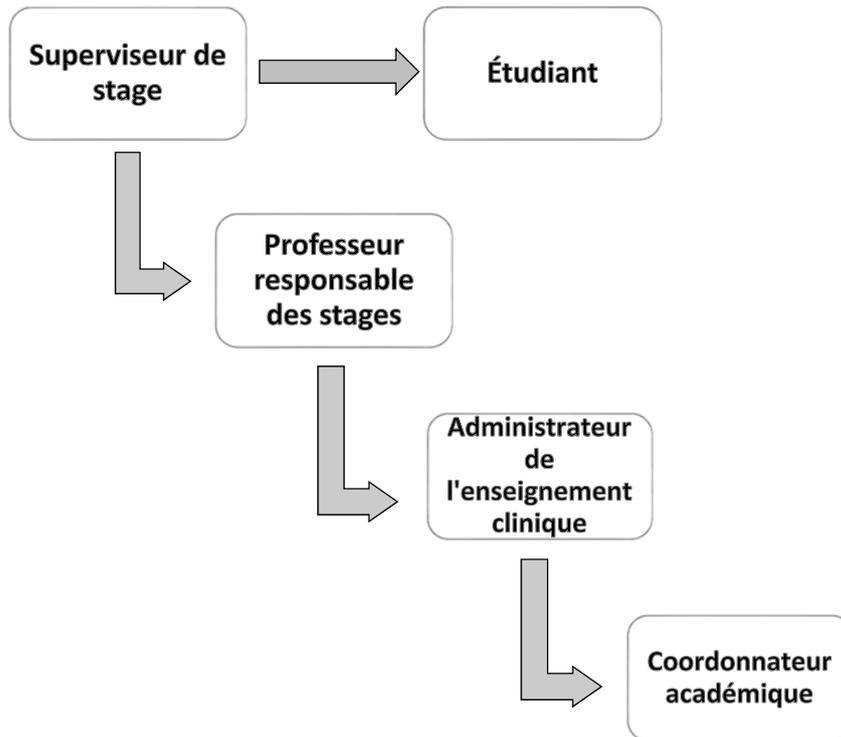
Étant donnée la relation d'enseignement-apprentissage que le superviseur entretient avec les étudiants, il est essentiel que ses communications avec eux demeurent uniquement professionnelles. Il lui est interdit de devenir « ami » avec eux sur Facebook, de les suivre sur Twitter, ou d'entrer en contact avec eux sous quelque forme de média social.

Un comportement professionnel doit être maintenu en tout temps. Bien qu'il soit reconnu que les médias sociaux sur Internet sont un forum privilégié de communication entre étudiants, il est strictement interdit de transmettre au moyen de tels forums des informations relatives à la salle de classe et aux expériences cliniques (y compris celles relatives aux étudiants, aux chargés de cours, aux professeurs, aux patients, aux superviseurs de stage, à l'environnement de l'unité de soins, à l'établissement, etc.).

6.3 Voies de communication

Lorsque survient un problème dans le cadre d'un stage clinique, il est primordial que l'étudiant et le superviseur clinique en discutent tout d'abord. Le but de cette discussion est de traiter le problème. Si

Le schéma suivant montre les voies de communication suggérées :



6.4 Démarches pour étudiants en difficulté

Responsabilités des superviseurs de stages :

- communiquer avec le professeur responsable des stages lorsque les comportements d'un étudiant commencent à se traduire par une performance clinique insatisfaisante;
- cerner précisément les comportements de l'étudiant qui dénotent une performance clinique insatisfaisante (verbalement et par écrit dans les anecdotes hebdomadaires et dans le formulaire d'évaluation);
- consulter le professeur responsable des stages ou l'administrateur de l'enseignement clinique avant de retirer l'étudiant du milieu clinique s'il y a des risques pour la sécurité des clients;
- établir, de concert avec l'étudiant, un plan d'apprentissage visant à améliorer sa performance clinique, précisant les comportements attendus et les échéances pour y parvenir;
- signaler l'étudiant en difficulté au professeur responsable des stages, et ensemble, étudier la performance de l'étudiant et définir des stratégies pour l'améliorer;
- rédiger un rapport sur les interactions avec l'étudiant au sujet de sa performance;
- dans le cadre d'une entrevue d'évaluation, passer en revue tous les documents écrits relatifs à l'évaluation et conseiller à l'étudiant de communiquer avec le professeur responsable des stages;
- expliquer les circonstances menant à une note d'échec de l'étudiant advenant que la décision fasse l'objet d'appel. Le doyen convoquera le superviseur de stage concerné à une rencontre;

- N. B. Il n'y a pas de réussite conditionnelle dans le cadre des activités cliniques.

Responsabilités du professeur responsable des stages

- réviser et préciser les objectifs du stage;
- revoir, de concert avec le superviseur de stage, les comportements dénotant une performance insatisfaisante chez un étudiant et établir un plan d'action pour lui apporter le soutien nécessaire;
- examiner, au besoin, le dossier de l'étudiant pour déterminer s'il s'agit d'un mode de comportement habituel sur le plan scolaire ou clinique et faire part de toute information pertinente au superviseur clinique. Consulter avec l'administrateur de l'enseignement clinique ou le coordonnateur académique s'il y a lieu;
- maintenir la communication avec le superviseur de stage pour assurer l'exécution du plan d'action de l'étudiant et la prise de notes à l'égard de son progrès;
- informer l'administrateur de l'enseignement clinique et le coordonnateur académique des difficultés qu'éprouve l'étudiant et du plan d'action proposé;
- réexaminer la documentation écrite, comme évaluations et anecdotes, avant que le professeur ou le superviseur clinique n'attribue à l'étudiant une note d'échec;
- rencontrer l'étudiant qui est sur le point de se voir accorder une note d'échec ou qui s'est fait accorder une note d'échec pour entendre son point de vue, si nécessaire. Expliquer les conséquences relatives à l'échec d'un stage clinique et lui demander s'il entend faire appel de la décision ou se retirer du cours. L'aiguiller vers l'administrateur ou le coordonnateur du programme.

6.5 Procédure en cas d'évènements indésirables

Pour la procédure à suivre en cas d'évènements indésirables, reportez-vous à la section 10.2.8.

6.6 Évaluations cliniques des étudiants

L'École des sciences infirmières et des études de la santé évalue la performance en stage clinique en accordant une note de réussite ou d'échec. Consulter le plan de cours, le Guide du superviseur de stage et le Guide de l'étudiante et de l'étudiant pour des renseignements supplémentaires à cet égard. Le professeur responsable des stages et l'administrateur de l'enseignement clinique aideront le superviseur à se familiariser avec cette approche.

Les évaluations cliniques sont conservées au dossier étudiant (dans un endroit verrouillé près du bureau du conseiller aux exigences non académiques de l'ESIES). Ce dossier est considéré comme confidentiel et renferme des informations essentielles sur le progrès de l'étudiant tout au long de son parcours d'études en sciences infirmières. La plupart des cours cliniques exigent à l'étudiant de rédiger une autoévaluation de son rendement en clinique. Ces autoévaluations sont également conservées au dossier étudiant.

Il est essentiel que les questions touchant la performance des étudiants soient identifiées et examinées dans les formulaires d'évaluation et accompagnées de documentation justificative. Il est important de retenir que le superviseur évalue l'étudiant dans l'optique de sa préparation pour les cours cliniques de futures sessions. Notre but est de faire prendre conscience aux étudiants des aspects qu'ils doivent travailler pour devenir des infirmiers confiants. Cela pourrait comprendre une habileté psychomotrice ou un comportement professionnel.

Un étudiant éprouvant d'importantes difficultés d'apprentissage pendant un cours clinique ou dans l'ensemble du programme pourrait se voir exiger d'assister à une rencontre avec le professeur responsable des stages, l'administrateur de l'enseignement clinique, le coordonnateur académique ou le doyen.

Selon les circonstances, les évaluations cliniques d'un étudiant pourraient faire l'objet d'un réexamen, le plus souvent pour déterminer si l'évènement en question s'inscrit dans un mode de comportement ou s'il s'agit d'un incident isolé. Il importe que ces évaluations soient justes et raisonnables.

Pour de plus amples renseignements, consulter le plan de cours, le Guide du superviseur de stage et le Guide de l'étudiante ou de l'étudiant.

Exemples de questions exploratoires

Ci-dessous se trouvent des exemples de questions utiles pour développer et évaluer les connaissances des étudiants et leur raisonnement. Les superviseurs de stage peuvent les utiliser telles quelles ou les modifier selon la matière ou le contexte d'apprentissage particulier d'un étudiant. On ne s'attend pas à ce que toutes ces questions soient abordées dans le cadre d'une seule discussion entre le superviseur du stage et l'étudiant. En outre, les réponses de l'étudiant peuvent donner lieu à de nouvelles questions. Voici trois types de questions à poser :

1. Questions visant à développer et à évaluer les connaissances et la compréhension de théories et leur application;
2. Questions visant à développer et à évaluer la capacité de réflexion d'un niveau supérieur, y compris l'esprit critique;
3. Questions exploratoires ou nouvelles questions émergeant des réponses de l'étudiant.

Questions visant à développer et à évaluer les connaissances et la compréhension de théories et leur application

- Quels sont les valeurs normales de laboratoire / les comportements attendus d'un enfant de X ans / les effets secondaires d'un médicament donné? Cela cadre-t-il avec ce que vous avez pu constater?
- Que précisent les lignes directrices sur les pratiques exemplaires?
- Quelles sources de données consultez-vous? Quelles autres pourriez-vous consulter?
- Comment cette situation pourrait-elle s'expliquer? Quelles autres explications pourrait-on y donner?
- Expliquez la maladie / les ressources communautaires / une théorie particulière / etc.).
- Comparez cette situation à ce que vous avez observé la semaine dernière.
- En quoi l'état de votre patient se compare-t-il avec ce à quoi vous vous attendiez? Pourquoi?
- Quelle théorie vous permet de comprendre la situation? Comment cette théorie vous aide-t-elle?
- En quoi la théorie que vous avez apprise en classe s'applique-t-elle à cette situation?
- Vous basant sur la théorie X, décrivez les soins infirmiers que vous donnerez / votre approche à la situation / ce que vous entendez évaluer).
- Quel est le fondement rationnel de vos soins?

Questions visant à développer et à évaluer les habiletés supérieures de la pensée, y compris l'esprit critique

- Expliquez en quoi les données que vous avez recueillies sont importantes.
- Quels sont les indices importants tirés des données?

- Qu'est-ce qui influence la pondération que vous accorderez aux données obtenues du patient et d'autres sources?
- Comment avez-vous regroupé les données pour former un diagnostic infirmier?
- Quels autres diagnostics infirmiers seraient possibles dans les circonstances? Pourquoi considérez-vous comme meilleurs ceux que vous avez choisis?
- Quel est votre plan à l'égard de cette situation? Sur quelle théorie ou quel fondement rationnel ce plan repose-t-il?
- Qu'est-ce qui vous permet de juger que les interventions sont efficaces? Quels sont les critères que vous utilisez pour déterminer l'efficacité de l'intervention? Comment savez-vous que ces critères sont les bons?
- Quelle est votre analyse de la situation?
- Quels principes d'éthique entrent en jeu dans cette situation?
- Expliquez le raisonnement qui vous mène à cette conclusion (un diagnostic infirmier, le soin d'un patient ou autre question d'ordre clinique).
- Vous basant sur X, que prévoyez-vous?
- Quelles sont les postulats qui sous-tendent votre énoncé / votre plan de traitement / la déclaration du patient / etc.?
- Qu'est-ce qui fait défaut dans ce que vous savez / dans les données recueillies / concernant les personnes prises en considération / etc.?
- Quelles sont les idées principales que vous retirez de la situation? Comment tirerez-vous profit de ces idées à l'avenir?
- Quelles leçons tirez-vous de cette situation et en quoi influenceront-elles votre pratique future?

Questions exploratoires ou nouvelles questions émergeant des réponses de l'étudiant

- Dites-moi davantage à ce sujet.
- Cela est important parce que...
- Quel rapport cela a-t-il avec ce que vous savez de la physiologie / des pratiques exemplaires / d'une théorie particulière / etc.?
- Comment expliquer cela?
- Comment pourriez-vous en apprendre davantage à ce sujet?
- Quoi d'autre aimeriez-vous savoir?

Conseils pour les évaluations cliniques

Quotidiennement, mettez sur papier quelques notes sur chaque stagiaire. Tenez un dossier anecdotique sur chaque étudiant et assurez-vous d'en respecter la confidentialité. Prenez des notes précises, vous penchant sur des détails précis du comportement de l'étudiant.

- Tenez un dossier dans lequel vous notez le comportement du stagiaire au fil du temps.
- Faites appel à de multiples sources de données pour l'évaluation (p. ex. l'étudiant, l'infirmière ou l'infirmier l'accompagnant, les patients, les travaux oraux et écrits, la documentation, les plans de soins infirmiers, etc.).
- Aidez le stagiaire à se fixer quotidiennement des buts et évaluez ceux-ci lors de l'évaluation de mi-session en vue d'appuyer son cheminement dans le cours.
- Utilisez l'outil d'évaluation de type réussite/échec pour aider les stagiaires à comprendre les connaissances et les compétences dont ils devront faire preuve.
- Faites en sorte de donner du renforcement positif et des critiques constructives, selon les besoins.
- Effectuez des mini-évaluations (quotidiennes, hebdomadaires) afin d'apporter des suggestions régulièrement.
- Fournissez une évaluation en ayant recours à la technique du sandwich, où on commente d'abord une force, puis

une faiblesse exigeant une amélioration, et on termine par un aspect du comportement de l'étudiant où celui-ci s'avère habile.

- Donnez des rétroactions et des évaluations dans un langage dénué de jugement, qui se limite à commenter le comportement de l'étudiant.
- Utilisez des exemples précis (dates, heures, initiales du patient, etc.).
- Demandez des commentaires sur la performance du stagiaire à des membres de l'équipe de soins de santé (p. ex. personnel infirmier, physiothérapeute, gestionnaire d'unité, etc.).
- Les évaluations de mi-session sont **particulièrement importantes**, car elles sont le point de départ pour fournir aux stagiaires des informations précieuses sur leur rendement et les aspects qu'ils ont à améliorer. Cependant, ne vous limitez pas à la mi-session; cette rétroaction devrait être donnée de façon continue tout au long des semaines en milieu clinique.
- Invitez les stagiaires à s'autoévaluer et à résumer ce qu'ils ont appris.
- Aidez les stagiaires à prioriser leurs besoins d'apprentissage en se fixant chaque jour des objectifs à atteindre.

6.7 Préparation préalable à l'expérience clinique

Les superviseurs de stage sont tenus de lire en entier le guide à l'intention des superviseurs cliniques ainsi que celui à l'intention des étudiants avant la date de début des activités cliniques.

Immunisations

Les superviseurs de stage doivent se faire vacciner pour se protéger des maladies suivantes : la diphtérie, le tétanos, la polio, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle, la grippe et l'hépatite B, et subir le test de dépistage Mantoux. La preuve d'avoir ces

immunisations et d'avoir subi ce test doit être remise à l'administrateur de l'enseignement clinique au moment de la signature du contrat.

Pyxis

Les superviseurs de stage doivent suivre le cours de « formation des formateurs » avec le coordonnateur de laboratoires. Ils devront par la suite se conformer aux politiques et aux procédures de l'établissement pertinent concernant les attentes relatives à la formation des étudiants.

Loi sur les renseignements médicaux (LRMP)

Le superviseur clinique doit s'assurer de suivre les politiques et les procédures de l'établissement pertinent relatives à la documentation sur les étudiants en application de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*.

Autres vérifications requises

Au moment de la signature du contrat, les superviseurs de stage doivent fournir à l'administrateur de l'enseignement clinique une copie des documents suivants :

Vérification du casier judiciaire, y compris l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables;

Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants;

Vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes;

Formulaire d'autodéclaration d'antécédents judiciaires et de mauvais traitements infligés aux enfants;

Certificat en réanimation cardiorespiratoire (niveau fournisseur de soins de santé);

Formulaire HSPnet dûment rempli;

Fiche d'immunisation;

Masque N95.

Intervention non violente en situation de crise (INVSC)

La formation sur l'intervention non violente en situation de crise est fortement recommandée aux superviseurs cliniques, car elle est obligatoire dans certains établissements.

Carte d'identité

Dès son arrivée en poste à l'Université de Saint-Boniface, le superviseur doit obtenir une carte d'identité pour avoir droit d'accès à diverses ressources, dont la bibliothèque. Cette carte d'identité est aussi obligatoire pour les superviseurs cliniques à l'Hôpital général de Saint-Boniface. Pour obtenir une carte d'identité, il faut se présenter au Sportex situé au sous-sol du campus USB, au local 0340.

Porte-nom

Tout superviseur clinique doit porter un porte-nom les jours de stage et de laboratoire. L'adjoint administratif est chargé de lui procurer le porte-nom et de le contacter lorsque celui-ci est prêt. Le porte-nom peut être récupéré au local 1405.

Réservation de salles

Communiquer avec l'adjoint administratif pour réserver une salle.

Photocopieur

Le superviseur a droit d'accès au photocopieur dans le local 0622 du Pavillon. Il peut obtenir le code d'accès auprès du professeur responsable des stages.

Frais de stationnement

Pour obtenir le remboursement de frais de stationnement, il faut remplir le formulaire Réclamation pour remboursement de

dépenses (ci-joint) et le remettre à l'adjoint administratif de l'ESIES bureau 1612 accompagné de tous les reçus.

Plateforme d'apprentissage

Le superviseur clinique a accès à eCAMPUS, la plateforme d'apprentissage où les professeurs de cours affichent toutes les informations pertinentes à l'intention des étudiants (plans de cours, horaires de laboratoires, etc.).

SECTION VII: ADMISSION

Les conditions générales d'admission diffèrent selon la provenance des candidates et candidats.

7.1 Baccalauréat en sciences infirmières

La candidate ou le candidat doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba avec une moyenne minimale de 70 % ou l'équivalent;
- Avoir obtenu au moins 65 % dans au moins un cours de sciences 40S (les cours de biologie et de chimie sont fortement recommandés) et
- Au moins 60 % dans les cours Français 40S, Anglais 40S, Précalcul 40S ou Mathématiques appliquées 40S; OU
- Être considéré comme étudiante ou étudiant adulte et respecter les consignes suivantes.

Même si le diplôme de la 12e année n'est pas exigé des candidates et candidats adultes, avoir obtenu une moyenne d'au moins 65 % dans au moins un cours de sciences 40S (les cours de biologie et de chimie sont fortement recommandés) et au moins 60 % dans les cours Français 40S, Précalcul 40S ou Mathématiques appliquées 40S. Les cours universitaires de niveau 1000 seront également acceptés. En plus, les étudiantes et étudiants adultes doivent être âgés d'au moins 21 ans le 30 septembre de l'année d'inscription.

Pour plus de renseignements, consulter <https://ustboniface.ca/annuaire2017/baccalauréat-en-sciences-infirmieres-esies>

7.2 Diplôme en sciences infirmières auxiliaires

La candidate ou le candidat doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires du Manitoba avec une moyenne minimale de 70 % ou l'équivalent;
- Avoir obtenu au moins 65 % dans au moins un cours de sciences 40S (les cours de biologie et de chimie sont fortement recommandés) et au moins 60 % dans les cours Français 40S, Anglais 40S, Précalcul 40S ou Mathématiques appliquées 40S; OU
- Être considéré comme étudiante ou étudiant adulte et respecter les consignes suivantes :

Même si le diplôme de la 12e année n'est pas exigé des candidates et candidats adultes, avoir obtenu une moyenne d'au moins 65 % dans au moins un cours de sciences 40S (les cours de biologie et de chimie sont fortement recommandés) et au moins 60 % dans les cours Français 40S, Précalcul 40S ou Mathématiques appliquées 40S. Les cours universitaires de niveau 1000 seront également acceptés. En plus, les étudiantes et étudiants adultes doivent être âgés d'au moins 21 ans le 30 septembre de l'année d'inscription.

Pour plus de renseignements, consulter <https://ustboniface.ca/annuaire2017/diplome-en-sciences-infirmieres-auxiliaires-esies>

7.3 Exigences linguistiques

7.3.1 Exigences linguistiques en anglais

Les programmes des sciences infirmières de l'École des sciences infirmières et des études de la santé sont offerts en français. Cependant, les cours peuvent inclure des manuels obligatoires, des lectures recommandées et des activités qui ne sont

disponibles qu'en anglais. De plus, la compétence en anglais est essentielle dans les milieux où les étudiantes et étudiants auront à effectuer leurs stages cliniques.

Avant de s'inscrire, la personne fera dresser son profil linguistique en français et, dans certains cas, en anglais également, afin de se classer dans les cours de langues et ainsi, se diriger vers des mesures d'enrichissement appropriées.

En plus des conditions d'admission générales, une candidate ou un candidat qui n'est pas exempté des conditions d'admission linguistiques en anglais doit fournir une preuve de ses compétences linguistiques en remettant ses résultats obtenus à un des tests d'anglais normalisés reconnus par les organismes de réglementation infirmière. Les résultats minimaux suivants sont exigés pour l'admission :

International English Language Testing System (IELTS) – academic version :

Compréhension orale	7,5
Expression orale	7,0
Compréhension écrite	6,5
Expression écrite	7,0

Les résultats au test IELTS seront considérés durant une période de deux (2) ans après la date de l'examen.

Les candidats et candidates qui ne satisfont pas aux conditions d'admission liées aux compétences linguistiques en anglais seront dirigés vers des cours visant à enrichir leur compétence en anglais. Référez-vous au règlement de *Mesures d'enrichissement des compétences linguistiques en anglais*.

Référez-vous à la politique *d'Exigences linguistiques* pour l'exemption des conditions d'admission aux programmes de sciences infirmières liées aux exigences linguistiques en anglais.

7.3.2 Profil linguistique en français

Toute personne admise une première fois à l'Université de Saint-Boniface fait dresser son profil linguistique par le Service de perfectionnement linguistique (SPL) avant de s'inscrire à ses cours.

Les résultats à ce profil linguistique permettent de diriger les étudiantes et les étudiants vers les cours de français appropriés et de proposer des mesures d'enrichissement qui serviront à combler les lacunes, le cas échéant.

N. B. : *Les résultats obtenus à ce profil linguistique sont valides pour une période de deux ans. En règle générale, il n'est pas permis de passer le profil linguistique plus d'une fois durant cette période. Si le SPL juge qu'un étudiant peut faire dresser son profil linguistique une deuxième fois moins de deux ans plus tard, l'étudiant devra payer des frais de reprise de 135 \$. Normalement, au cours de sa première année d'études, on s'inscrit à un plein cours ou à deux demi-cours de français. Dans certains programmes, le nombre de cours de français à suivre dépend des résultats obtenus au profil linguistique. On ne peut s'inscrire qu'aux cours vers lesquels on est dirigé, selon ses résultats au profil linguistique. La réussite de ce ou ces cours est une condition d'obtention du diplôme.*

Pour de plus amples renseignements sur le profil linguistique en français, consulter le site Web de l'USB.

7.4 Exigences non-académiques pour les programmes de santé

Consulter la section V: Exigences non-académiques du Guide de l'étudiante et de l'étudiant et le Guide des exigences non-académiques.

7.5 Frais de scolarité et dates à retenir

Veillez consulter les liens ci-dessous.

<https://ustboniface.ca/dates>

<https://ustboniface.ca/frais>

La Semaine d'orientation de début d'année pour les programmes Baccalauréat en sciences infirmières et Diplôme en sciences infirmières auxiliaires aura lieu du **lundi 26 août 2018 au vendredi 30 août 2019**.

La présence est obligatoire pour toutes et tous.



SECTION VIII: EXIGENCES NON ACADEMIQUES

Ces programmes d'études incluent des stages qui sont essentiels dans la formation. Afin d'assurer la protection de l'étudiant ou de l'étudiante ainsi que celle des patients, l'étudiante ou l'étudiant doit compléter toutes les exigences décrites dans la prochaine section

- Vous ne pouvez pas vous inscrire au programme sans un dossier de documentation non-académique complet.
- Toute documentation non-académique requise doit être présentée au bureau du Conseiller des exigences non-académiques (local 0130) au plus tard le 28 juin.
- Toutes les candidates et les candidats admis le sont provisoirement, en attendant qu'on détermine s'ils se conforment aux exigences non-académiques de l'École des sciences infirmières et des études de la santé. À défaut de respecter ces exigences, l'admission provisoire sera révoquée.
- Ce sont les candidates et les candidats qui doivent assumer tous les frais associés aux exigences non-académiques.
- Référez-vous au Guide d'exigences non-académiques pour les programmes de santé pour plus amples renseignements.

8.1 Résumé des exigences non académiques

Étudiants-Année 1 (DSIA et BSI)

Certificat en réanimation cardiorespiratoire niveau ISS **Avant l'inscription** (HCP) (chaque année)

Certificat en secourisme (premiers soins) (tous les 3 ans)	Avant l'inscription
--	----------------------------

Toutes les immunisations incluant hépatite B 1^{re} dose et test de Mantoux (2 étapes) **Avant l'inscription**

Hépatite B (2 ^e et 3 ^e doses incluant la sérologie)	Avant l'inscription
---	----------------------------

Vérification du casier judiciaire incluant le secteur vulnérable (VAVP) **Avant l'inscription**

Registre des mauvais traitements aux enfants	Avant l'inscription
--	----------------------------

Registre des mauvais traitements infligés aux adultes **Avant l'inscription**

Autodéclaration*	Avant l'inscription
------------------	----------------------------

Attestation de formation sur la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (PHIA) **Fait pendant la semaine d'orientation**

Formulaire HSPnet rempli	Fait pendant la semaine d'orientation
--------------------------	--

Ajustement du Masque 95 **Avant l'inscription**

Certificat d'intervention non violente en situation de crise	Fait pendant la semaine d'orientation
--	--

Étudiants – Année 2 (DSIA et BSI)

Recertification en réanimation cardiorespiratoire niveau ISS (HCP) **Avant l'inscription**

Autodéclaration	Avant l'inscription
-----------------	----------------------------

Test de Mantoux (1^{re} étape) **Avant l'inscription**

ASIST (étudiants inscrits dans le DSIA seulement)	Fait en salle de classe
---	--------------------------------

Étudiants – Année 3 (BSI)

Recertification en réanimation cardiorespiratoire niveau ISS (HCP) **Avant l'inscription**

Autodéclaration **Avant l'inscription**

ASIST **Fait en salle de classe**

Test de Mantoux (1^{re} étape) **Avant l'inscription**

Ajustement du masque respiratoire **Avant l'inscription**

Étudiants – Année 4 (BSI)

Recertification en réanimation cardiorespiratoire niveau ISS (HCP) **Avant l'inscription**

Autodéclaration **Avant l'inscription**

Recertification en secourisme (premiers soins) **Avant l'inscription**

Ajustement du Masque N95⁴ **Avant l'inscription**

Test de Mantoux (1^{re} étape) **Avant l'inscription**

8.2 Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba (OIIIM) et l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Manitoba (OIIAM) ainsi que les agences où les étudiants et étudiantes en sciences infirmières sont placés pour effectuer des pratiques cliniques exigent que tout étudiant ou tout diplômé de programmes d'enseignement en sciences infirmières reconnus souhaitant pratiquer cette profession dans la province divulgue des renseignements sur toute condamnation pour une infraction en vertu des lois suivantes pour fins d'admissibilité à l'inscription : le Code criminel du Canada (CCC), la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRC DAS) et la Loi sur les aliments et drogues (LSAD).

Tous les candidats et candidates admis aux programmes en sciences infirmières le sont provisoirement en attente des résultats d'une vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants. Tous les candidats et candidates doivent faire demande pour une vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants avant de s'inscrire. Tout candidat ou toute candidate dont le nom est inscrit sur ce Registre se verra refuser l'admission.

Après l'admission, et à tout moment au cours de son programme d'études, un étudiant ou une étudiante dont le nom est inscrit à ce Registre doivent en informer le coordonnateur académique. L'inscription sur ce Registre est motif pour renvoi du programme.

Certains milieux de pratique clinique exigent que les étudiants et étudiantes effectuent une mise à jour ou une nouvelle demande de vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants avant le premier jour de pratique clinique. Consulter la politique sur le Casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface.

On recommande que les étudiants et étudiantes présentent une demande pour une vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants dès leur demande admission au programme, car le délai pour obtenir cette vérification peut aller jusqu'à 120 jours.

- i. Les étudiantes et étudiants doivent fournir annuellement une autodéclaration indiquant qu'il est ou n'est pas inscrit au Registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes le 28 juin au Conseiller aux exigences non-académique.

- ii. Il appartient à l'étudiante ou à l'étudiant qui au cours de son programme d'études devient inscrit au Registre d'en informer le coordonnateur académique.
- iii. Les étudiants et étudiantes qui au cours de leur programme d'études deviennent inscrits au Registre doivent communiquer cette information à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba (Diplôme en sciences infirmières auxiliaires seulement).
- iv. Le coordonnateur académique doit informer la direction de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba qu'une étudiante ou un étudiant est inscrit au Registre et de son renvoi du programme. (Programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires seulement)

8.3 Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes

Tous les candidats et candidates admis aux programmes en sciences infirmières le sont provisoirement en attente des résultats d'une vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes. Tous les candidats et candidates doivent faire demande pour une vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes avant de s'inscrire. Tout candidat ou toute candidate dont le nom est inscrit sur ce Registre se verra refuser l'admission.

Certains milieux de pratique clinique exigent que les étudiants et étudiantes effectuent une mise à jour ou une nouvelle demande de vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes avant le premier jour de pratique clinique. Consulter la politique sur le Casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des

étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface.

Après l'admission, et à tout moment au cours de son programme d'études, un étudiant ou une étudiante dont le nom est inscrit à ce Registre doit en informer le coordonnateur académique. L'inscription sur ce Registre est motif pour renvoi du programme.

Certains milieux de pratique clinique exigent que les étudiants et étudiantes effectuent une mise à jour ou une nouvelle demande de vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants avant le premier jour de pratique clinique. Consulter la politique sur le Casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface.

On recommande que les étudiants et étudiantes présentent une demande pour une vérification du Registre concernant les mauvais traitements infligés aux adultes dès leur demande d'admission au programme, car le délai pour obtenir cette vérification peut aller jusqu'à 120 jours.

- i. Les étudiantes et étudiants doivent fournir annuellement une autodéclaration indiquant qu'il est ou n'est pas inscrit au Registre concernant les mauvais traitements infligés aux enfants le 28 juin au Conseiller des exigences non-académiques.
- ii. Il appartient à l'étudiante ou à l'étudiant qui au cours de son programme d'études devient inscrit au Registre d'en informer le coordonnateur académique.
- iii. Les étudiants et étudiantes qui au cours de leur programme d'études deviennent inscrits au Registre doivent communiquer cette information à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba. (Programme

de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires seulement)

- iv. Le coordonnateur académique doit informer la direction de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba qu'une étudiante ou un étudiant est inscrit au Registre et de son renvoi du programme. (Programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires seulement)

8.4 Vérification du casier judiciaire

Tous les candidats et candidates admis aux programmes en sciences infirmières le sont provisoirement en attente des résultats d'une vérification du casier judiciaire incluant une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Tous les candidats et candidates doivent faire demande pour une vérification du casier judiciaire incluant une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables avant l'inscription.

À noter : Une déclaration de culpabilité n'entraîne pas automatiquement un refus d'admission à l'École des sciences infirmières et des études de la santé. Les demandes d'admission de candidats ou candidates ayant un casier judiciaire seront examinées par le Comité de déontologie.

Certains milieux de pratique clinique exigent que les étudiants et étudiantes effectuent une mise à jour ou une nouvelle vérification du casier judiciaire incluant la vérification des antécédents en vue de travail auprès de personnes vulnérables avant le premier jour de pratique clinique. Consulter la politique sur le Casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface.

Après l'admission, et à tout moment au cours de son programme d'études, une étudiante ou un étudiant accusé d'une infraction criminelle ou reconnu coupable d'une infraction

criminelle doit en informer le coordonnateur académique. Tout manquement à cette obligation est motif pour renvoi du programme.

Certains milieux de pratique clinique exigent que les étudiants et étudiantes effectuent une mise à jour ou une nouvelle vérification du casier judiciaire incluant la vérification des antécédents en vue de travail auprès de personnes vulnérables avant le premier jour de pratique clinique. Consulter la politique sur le Casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface.

On recommande que les étudiants et étudiantes obtiennent une vérification du casier judiciaire incluant une vérification des antécédents en vue de travail auprès de personnes vulnérables dès leur admission au programme, car le délai pour obtenir cette vérification peut aller jusqu'à 120 jours.

À noter : les demandes d'admission provenant de personnes ayant un casier judiciaire seront examinées par le Comité de déontologie.

- i. Les étudiantes et étudiants doivent fournir annuellement une autodéclaration indiquant qu'elles ou ils n'ont pas été accusés ou reconnus coupables d'une infraction criminelle le 28 juin au Conseiller aux exigences non-académique.
- ii. Il appartient à l'étudiante ou à l'étudiant qui au cours de son programme d'études est accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle d'en informer le coordonnateur académique.

À noter : l'accusation ou la déclaration de culpabilité d'un étudiant ou une étudiante sera examinée par le Comité de déontologie.

- iii. Les étudiants et étudiantes qui au cours de leur programme d'études sont

accusés ou reconnus coupables d'une infraction criminelle doivent communiquer cette information à l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba. (Programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires seulement)

8.5 Programme d'immunisations

Les étudiantes et étudiants en sciences infirmières qui présentent un programme d'immunisation incomplet se verront refuser l'inscription ainsi que le placement en milieu clinique.

À noter :

La grippe saisonnière

Exigence (pas requise pour l'inscription à l'automne)

Les programmes en sciences infirmières exigent que tous les étudiants et étudiantes obtiennent une vaccination annuelle pour la grippe. Une documentation qui confirme la vaccination devra être remise au bureau du Conseiller des exigences non-académiques (local 0130) par la fin de la session d'automne. Les étudiants et étudiantes qui ne peuvent pas recevoir le vaccin pour des raisons de santé doivent soumettre la documentation (lettre signée) de leur médecin ou autre professionnel de santé. Comme toute autre immunisation, les étudiants et étudiantes qui ne remettent pas cette documentation, seront retirés de leur prochain stage.

8.6 Réanimation cardiorespiratoire (RCR) de niveau Fournisseur de soins de santé (FSS) et en secourisme

Les étudiantes et étudiants en sciences infirmières ne détenant pas des certifications valides de RCR (niveau FSS) et de secourisme se verront refuser l'inscription et le placement clinique.

8.7 Autres exigences non-académiques

Les étudiantes et étudiants de sciences infirmières qui ne satisfont pas à toutes les exigences non-académiques seront empêchés de s'inscrire et de participer aux expériences en milieu clinique. Ceci inclut, sans s'y limiter, la formation sur la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP), le formulaire HSPnet, l'essai de la pose du masque respiratoire N95, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), la Formation appliquée en technique d'intervention face au suicide (FATIS) et la certification Intervention non violente en situation d'urgence.

Les étudiantes et étudiants doivent présenter une preuve de toutes les exigences non-académiques au plus tard le 28 juin chaque année, sauf s'il y a une entente préalable avec le Conseiller des exigences non-académiques.

8.8 Immatriculation à titre d'étudiante (étudiants dans le Diplôme de sciences infirmières auxiliaires seulement)

Les étudiants dans le programme de Sciences infirmières auxiliaires à temps plein et à temps partiel sont responsables de l'inscription et du renouvellement de leur immatriculation à titre d'étudiant lorsqu'ils sont inscrits au programme de Sciences infirmières auxiliaires conformément à The Licensed Practical Nurses Act, 2001.

1. Demande initiale pour immatriculation à titre d'étudiant auprès de l'OIIAM

À partir du premier jour de la rentrée en classe, les étudiants disposent d'un délai de quatre semaines pour faire une demande d'immatriculation à titre d'étudiant auprès de l'OIIAM. Les étudiants doivent eux-mêmes fournir à l'OIIAM directement tous les documents exigés à cet effet en anglais. Tous les frais liés à l'obtention de l'immatriculation sont à la charge de l'étudiant.

Lors de leur demande initiale pour immatriculation, les étudiants doivent fournir le paiement et les documents suivants à l'OIIAM, soit en personne, soit par la poste (à consulter le site Web de l'OIIAM www.clpnm.ca) :

- Formulaire de demande pour immatriculation à titre d'étudiant auprès de l'OIIAM, dûment rempli;
- Paiement des frais (à noter : le dépôt tardif d'une demande occasionne des frais de retard et ceux-ci seront ajoutés à la somme facturée pour la demande initiale);
- Preuve d'identité (une copie du permis de conduire valide du Manitoba ou du passeport canadien devant être notarié ou attesté par un membre du personnel de l'OIIAM);
- Attestation de vérification du dossier judiciaire, y compris une attestation de vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables;
- Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés à un enfant;
- Vérification du registre concernant les mauvais traitements infligés à un adulte.

Seules les attestations originales ou notariées et émises au cours des six derniers mois seront acceptées. Les attestations notariées doivent porter la signature d'un notaire.

Les étudiants devront signer un formulaire de consentement permettant le partage de renseignements entre l'OIIAM et l'Université de Saint-Boniface (USB).

Les étudiants devront fournir tous les documents exigés à l'OIIAM et à l'USB. Il incombe aux étudiants de s'assurer que l'OIIAM reçoive tous les documents exigés, et ce, dans le délai prescrit. Pour la plupart, l'OIIAM communique avec les étudiants par courriel, alors il incombe aux étudiants de communiquer avec l'OIIAM pour aviser de tout changement par rapport à leurs coordonnées.

2. Renouvellement de son immatriculation à titre d'étudiant auprès de l'OIIAM

L'immatriculation à titre d'étudiant en sciences infirmières auxiliaires est valide pour une période de 12 mois, à partir du premier jour de la rentrée en classe. Les étudiants doivent renouveler leur immatriculation annuellement alors qu'ils sont inscrits au programme du diplôme en sciences infirmières auxiliaires.

Environ deux mois avant la date d'expiration de l'immatriculation, l'OIIAM envoie un courriel aux étudiants pour les rappeler le renouvellement et fournit des directives pour le faire. Les étudiants peuvent vérifier eux-mêmes la date à laquelle leur immatriculation s'expirera en consultant le registre public sur le site Web de l'OIIAM à l'aide du lien « Find an LPN ». Il incombe aux étudiants de tenir compte de la validité de leur immatriculation et de la renouveler avant la date d'expiration.

Les renouvellements d'immatriculation sont effectués en ligne. Lorsque l'OIIAM envoie un rappel de renouvellement par courriel, les étudiants disposent d'un temps précis pour ouvrir une session et renouveler leur immatriculation. Une fois que toutes les informations nécessaires au renouvellement ont été fournies, l'OIIAM informera les étudiants par courriel informant que leur immatriculation a été renouvelée.

3. S'assurer que son immatriculation à titre d'étudiant en sciences infirmières auxiliaires est tenue à jour

Selon les règlements de l'OIIAM, les étudiants en sciences infirmières auxiliaires sont tenus d'informer l'OIIAM de toute modification par rapport à leur nom, leurs coordonnées, ainsi que leur statut étudiant (retrait volontaire, échec, ou expulsion du programme) dans un délai de trente jours. L'USB informera l'OIIAM de tout changement par rapport au statut étudiant. Une condamnation criminelle

obtenue pendant son inscription au programme d'études en sciences infirmières auxiliaires doit être divulguée à l'OIIAM et au coordonnateur académique.

4. Utilisation de l'immatriculation à titre d'étudiant en sciences infirmières auxiliaires

L'immatriculation auprès de l'OIIAM à titre d'étudiant en sciences infirmières auxiliaires est une désignation protégée et seuls les étudiantes et étudiants inscrits au registre d'immatriculation de l'OIIAM sont permis de l'utiliser. Les étudiants dont l'immatriculation n'est pas valide n'ont pas le droit d'utiliser cette désignation et ils se verront interdits à participer aux pratiques cliniques et aux cours.

Pratiquer sans immatriculation ou utiliser la désignation d'immatriculation sans autorisation préalable est passible de sanctions et de mesures disciplinaires prévues à la loi et aux règlements de l'OIIAM et peut donner lieu à une enquête par un comité de l'OIIAM établi à cet effet.

Pour conclure, les étudiants et étudiantes qui omettent de faire demande pour une immatriculation auprès de l'OIIAM et de la renouveler :

1. ne pourront faire demande pour immatriculation à titre d'infirmière ou infirmier auxiliaire diplômé;
2. seront interdits de travailler à titre d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire diplômé pendant la période entre la date de leur diplomation et la date de la tenue de l'Examen d'autorisation d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire du Canada;
3. ne seront pas admissibles à faire l'Examen d'autorisation d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire du Canada.

Déclaration de renonciation

Le programme du diplôme en sciences infirmières auxiliaires est d'une durée de deux ans, alors il se peut que les informations liées à l'immatriculation étudiante de l'OIIAM et présentées dans la présente politique ne soient pas d'actualité au moment où vous la consultez. Pour obtenir les informations les plus récentes, prière de consulter sur une base régulière le site Web de l'OIIAM : www.clpnm.ca.

SECTION IX: PROFESSIONALISME

9.1 Code de conduite

Les comportements attendus des étudiantes et étudiants de l'École des sciences infirmières et des études de la santé.

- i. L'honnêteté et l'intégrité personnelle en tout temps
- ii. La présence assidue au cours et à toute activité reliée
- iii. La ponctualité au cours et à toute activité reliée
- iv. La préparation au cours et à toute activité reliée
- v. La participation active au cours et à toute activité reliée
- vi. Le respect des échéanciers
- vii. Le respect de chaque personne
- viii. Le maintien d'un environnement physique propice à l'apprentissage

9.2 Code de conduite au centre de simulation

Les comportements attendus des utilisateurs du centre de simulation.

- I. Aucun étudiant ni aucune étudiante ne pourra se trouver dans le centre de simulation sans la présence du coordonnateur ou de la coordonnatrice du laboratoire ou d'un membre du corps professoral.
- II. La nourriture et les boissons sont **STRICTEMENT INTERDITES** dans les chambres des patients du centre de simulation.
- III. Tout étudiant ou toute étudiante devra s'inscrire en arrivant au centre de simulation.
- IV. La tenue professionnelle est obligatoire, c.-à-d. l'uniforme d'infirmier ou d'infirmière et les chaussures fermées. Le port de montre ou de bijoux sur les avant-bras est interdit. Les ongles artificiels sont également interdits. Les cheveux qui pourraient contaminer les aires réservées aux patients doivent être attachés. L'accès au laboratoire

de simulation sera refusé aux personnes n'ayant pas une tenue professionnelle.

- V. Toute personne souffrant d'une ALLERGIE AU LATEX doit en aviser le coordonnateur ou la coordonnatrice du centre avant d'entrer dans celui-ci.
- VI. Tous les cellulaires, les téléavertisseurs et appareil électronique doit être éteint pendant la simulation. Les messages peuvent être vérifiés lors des pauses.
- VII. Les dommages aux mannequins ou à tout autre équipement du centre de simulation ou leur mauvais fonctionnement doivent être signalés immédiatement au coordonnateur ou à la coordonnatrice du centre.
- VIII. Toute personne qui utilise le centre de simulation doit faire preuve de professionnalisme et de courtoisie dans sa conduite et ses propos comme le décrit la Politique sur le harcèlement et le harcèlement sexuel de l'USB.
- IX. Il est interdit d'enlever l'équipement, les ordinateurs ou autres fournitures du centre de simulation.
- X. Des changements aux règlements ci-dessus peuvent être apportés à la discrétion du coordonnateur ou de la coordonnatrice du laboratoire de simulation ou d'un membre du corps professoral.

9.3 Code de conduite dans les laboratoires

Les comportements attendus des utilisateurs dans les laboratoires.

- I. Le code vestimentaire clinique doit être respecté en tout temps dans les laboratoires.
- II. Aucune technique « invasive » ne peut être pratiquée sur une personne (soi-même, membres de la famille, amis, collègues de classe, etc.).
- III. Lors des pratiques en laboratoire, la sortie d'une aiguille doit être signée et contresignée par le moniteur ou la monitrice une fois que l'aiguille est disposée (jetée).

- IV. Aucun matériel ni équipement ne peut sortir des laboratoires. Tout étudiant ou toute étudiante qui sort du matériel des laboratoires ou de l'équipement non inclus dans sa trousse est passible de sanctions.
- V. Toute personne qui utilise les laboratoires doit faire preuve de professionnalisme et de courtoisie dans sa conduite et dans ses propos, conformément à la Politique sur le harcèlement et le harcèlement sexuel de l'USB.
- VI. Seuls les étudiants et étudiantes inscrits aux cours de technique ou qui sont mandatés par un professeur ou une professeure sont admis dans les laboratoires (les enfants, les amis, les conjoints, etc., ne le sont pas).
- VII. La nourriture et les breuvages sont interdits dans les laboratoires.
- VIII. Les chaussures sont interdites sur les lits.
- IX. Les étudiants et étudiantes doivent apporter et utiliser leurs trousse de laboratoire applicables en tout temps, sauf dans le cadre des évaluations.
- X. La station ou le local utilisé dans les laboratoires doivent être remis au propre après les pratiques et tous les équipements utilisés doivent être rangés à leurs places respectives.
- XI. L'accès à l'entrepôt est réservé aux moniteurs et monitrices.
- XII. Lors des pratiques libres, les étudiants et étudiantes doivent signer la feuille de présence lors de leur arrivée et lors de leur départ.
- XIII. Les enregistrements audio et visuels sont interdits en tout temps.
- XIV. Tout incident ou tout accident qui se produit dans les laboratoires doit être signalé à la personne responsable du laboratoire (professeur ou moniteur).

Toute infraction à ces Règles de conduite dans les laboratoires est passible de sanctions menant à l'expulsion du programme.

9.4 Honnêteté et intégrité des étudiants et étudiantes

Les étudiantes et étudiants sont tenus de se conformer en tout temps à un haut niveau d'intégrité pendant les classes et les pratiques cliniques (y compris les activités se déroulant dans le centre de simulation, les laboratoires infirmiers et les agences cliniques).

Bien que des manquements mineurs soient attendus dans le cadre de son apprentissage, certains comportements constituent des infractions graves au devoir professionnel et peuvent avoir une incidence sur le statut de l'étudiant, y compris le retrait de l'étudiant qui démontre une inaptitude à exercer la profession infirmière.

Voici des exemples d'infractions graves au devoir professionnel :

- Falsifier ou produire frauduleusement un dossier de patient ou un rapport le concernant (p. ex., contrefaire un rapport de visite à domicile).
- Omettre de signaler un évènement ou un accident survenu dans le cadre de soins prodigués à un patient (p. ex., ne pas informer quiconque d'une erreur de médicaments). Signaler une erreur est bien vu; NE PAS la signaler est mal vu.
- Abuser de la confiance d'un patient ou d'un client (p. ex., manque de respect, vol, maltraitance verbale, physique ou psychologique, acceptation d'une somme d'argent à des fins personnelles).
- S'approprier des médicaments ou autres substances pour usage personnel (p. ex., des narcotiques).
- Divulguer des renseignements personnels (p. ex., discuter d'un patient avec un autre dans un bus, afficher un commentaire à propos d'un patient sur Facebook).
- Se présenter dans un milieu clinique dans un état tel que la qualité de soins serait compromise (p. ex., se présenter dans un milieu clinique en état d'ébriété ou avec facultés affaiblies par la drogue).

9.5 Inaptitude professionnelle

Veiller à ce que les étudiantes et étudiants acquièrent la compétence professionnelle leur permettant d'offrir des soins de façon sécuritaire et compétente, et en respectant les normes de la profession infirmière.

Politique

a) Introduction ou généralités

L'étudiante ou l'étudiant qui s'engage dans les programmes de sciences infirmières (qui sera appelé « Programme » pour la suite de ce propos) a l'obligation de fournir des soins sécuritaires et conformes aux normes de la profession infirmière. L'École des sciences infirmières et des études en santé (qui sera appelé « ESIES » pour la suite de ce propos) peut exiger le renvoi d'une étudiante ou d'un étudiant (conformément à la procédure expliquée dans la présente politique) s'il juge que cette étudiante ou étudiant est inapte à exercer la profession sur le plan de compétence ou des aptitudes professionnelles requises pour l'exercice de la profession infirmière. Le renvoi peut être exigé à n'importe quel moment de l'année académique ou après la sortie des résultats d'examens, au terme de n'importe quel semestre universitaire.

b) Motifs justifiant un retrait (renvoi)

Un motif de renvoi de L'ESIES s'applique aux étudiantes et étudiants qui...

- i. ont adopté une conduite qui, si elle avait été celle d'un membre du personnel infirmier en exercice, aurait provoqué sa suspension ou son expulsion de la profession infirmière; ou l'application de mesures disciplinaires prévues par l'organisme de réglementation de l'exercice de sa profession;
- ii. ont fait preuve d'incompétence dans l'exercice de la profession, quel que soit le milieu clinique;
- iii. ont compromis leur bon jugement professionnel en privilégiant leur intérêt

personnel ou en se plaçant en situation de conflit d'intérêts;

- iv. se sont comportés envers les étudiantes et étudiants, les collègues de travail, le corps professoral, le public, de manière abusive, irresponsable ou destructrice;
- v. ont fait l'objet d'une accusation au criminel qui serait de nature à déshonorer la profession; qui a révélé leur manque de jugement ou d'intégrité ou qui ne convient pas de toute autre façon à l'exercice de la profession
- vi. est atteinte d'une condition médicale qui l'empêche de s'acquitter des tâches essentielles exigées par la profession, conformément aux dispositions du Code des droits de la personne du Manitoba et au devoir de l'USB de répondre de façon raisonnable aux besoins particuliers de sa population étudiante;
- vii. ont prodigué des soins ou participé à toute autre activité professionnelle ou relative à l'exercice de la profession infirmière sous l'influence de l'alcool ou de drogues;
- viii. ont fait preuve d'un manque éthique en vertu du code de déontologie de leur ordre professionnelle (College)

La prise de décision dans chaque cas particulier s'appuie sur les Codes de déontologie de leur ordre professionnelles, les Normes d'exercice des ordres infirmières et infirmiers autorisés et auxiliaires et la *Loi sur les infirmières et les infirmiers du Manitoba*.

c) Comité d'examen sur l'inaptitude professionnelle (CIP)

- i. L'ESIES doit établir un comité permanent appelé Comité sur l'inaptitude professionnelle (CIP) qui reçoit et examine les questions d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle en matière de soins infirmiers.

ii. La composition du CIP sera la suivante :

- a. Président ou présidente (non-votant sauf en cas d'égalité des votes) est le coordonnateur académique, lequel est membre permanent du comité.
- b. Membres du Comité :
 - i. Le doyen de l'École des sciences infirmières et des études en santé, membre permanent du comité.
 - ii. Deux enseignants à plein temps de l'ESIES, élus par le corps enseignant des sciences infirmières, pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable.
 - iii. Deux (2) étudiants de chaque programme de sciences infirmières; nommés par l'Association des étudiantes et des étudiants pour un mandat d'un (1) an, renouvelable, l'étudiantes ou l'étudiants ne participeront au comité que si le signalement vient de leur programme respectif.
 - iv. deux (2) infirmières ou infirmiers en exercice et membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba (OIIM/CRNM) ou l'ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Manitoba (College of Licensed Practical Nurses of Manitoba) nommés par l'OIIM ou le CLPNM de préférence avec une expérience dans le traitement des questions disciplinaires, pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable

d. Procédure générale

- i. Toute question qui touche une conduite ou des circonstances telles que décrites à la Section a) Introduction et à la Section b) Motifs justifiant un retrait sera portée à l'attention du président ou de la présidente du CIP. Le président ou la présidente du CIP soumettra ensuite une telle question pour examen à ses membres dans un rapport écrit, indiquant le nom de l'étudiante ou de l'étudiant concerné, les allégations et le ou les motifs justifiant un retrait conformément aux paragraphes 1.01 et 1.02.2. au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la réception du signalement. L'affaire ne sera pas entendue si les allégations ou la documentation sont anonymes. Une documentation anonyme se définit comme une documentation « dont l'auteur n'a pas été dévoilé ».
- ii. Le président ou présidente du CIP, le doyen ou la doyenne et le secrétaire général détermineront s'il y a un motif valable pour suspendre l'étudiant ou l'étudiante pendant l'examen de l'affaire par le CIP. Si oui, un avis de suspension temporaire sera envoyé à l'étudiant ou à l'étudiante.
- iii. Après réception de la demande d'examen, le président ou la présidente du CIP informera l'étudiant ou l'étudiante dans les plus brefs délais qu'un avis d'audience lui sera envoyé par écrit indiquant les motifs du renvoi de la question au CIP, la composition du CIP, la date, l'heure et le lieu de l'audience. On informera également l'étudiant ou l'étudiante que l'avis d'audience écrit comprendra une déclaration indiquant que, si le bien-fondé des allégations contenues dans

- la demande a été établie à la satisfaction du CIP, on pourrait alors demander à l'étudiant ou à l'étudiante de se retirer du programme.
- iv. L'avis d'audience sera envoyé à l'étudiante ou à l'étudiant concerné par courrier recommandé à sa dernière adresse connue figurant dans les dossiers de l'USB au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la soumission de l'affaire au CIP. À la demande de l'étudiant ou de l'étudiante, l'information additionnelle pourra être envoyée par courrier ordinaire, par courriel ou par télécopieur.
 - v. On informera l'étudiante ou l'étudiant des services de représentation offerts par l'Association étudiante de l'USB et qu'il pourra réagir par écrit aux motifs invoqués au plus tard une semaine après la réception de l'avis d'audience. Cette réaction sera envoyée au président ou à la présidente du CIP.
 - vi. Le CIP s'assurera de procéder à l'audience dans les plus brefs délais et prendra une décision appropriée aux circonstances.
 - vii. Une fois que le CIP aura reçu une demande d'examen de l'affaire, les procédures pourront se poursuivre même si l'étudiant ou l'étudiante se retire volontairement du programme ultérieurement ou a refusé de participer aux procédures.
- e) Procédures d'audience
- i. L'étudiante ou l'étudiant devra se présenter en personne à l'audience et se représentera lui-même. Il peut choisir d'être accompagné d'un représentant ou d'une représentante qui n'est pas un conseiller juridique. Un conseiller juridique peut être présent à titre d'observateur, mais ne peut participer directement aux délibérations.
 - ii. Le Programme et l'étudiant ou l'étudiante peuvent appeler des témoins au besoin. Un avis par écrit indiquant l'intention d'appeler des témoins sera remis au président ou à la présidente du CIP avant l'audience et mis à la disposition de l'autre partie avant le début de celle-ci. Si une partie veut appeler des témoins de l'autre partie, elle doit en aviser l'autre partie par écrit avant l'audience.
 - iii. L'audience ne sera pas ouverte au public et seuls les membres du Comité, l'étudiant ou l'étudiante, la représentante ou le représentant désigné et les témoins pourront être présents.
 - iv. L'étudiant ou l'étudiante aura le droit d'appeler des témoins, d'entendre et de contre-interroger des témoins, d'avoir accès à tous les documents soumis pour examen au CIP au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'audience; de présenter d'autres preuves.
 - v. L'étudiante ou l'étudiant ne sera pas tenu de présenter lui-même les preuves directement, mais s'il choisit de le faire, il pourrait alors être interrogé par les membres du CIP.
 - vi. Le quorum du Comité d'examen nécessite la présence de quatre de ses membres et du président ou de la présidente.
 - vii. Une majorité simple des membres qui entendent l'affaire sera nécessaire pour établir toute conclusion ou pour déterminer la façon appropriée de régler l'affaire.
 - viii. Le président ou la présidente du CIP votera seulement pour rompre l'égalité des voix.

- ix. Les membres du CIP seront liés par la confidentialité eu égard à l'information reçue par le Comité. L'information ne sera divulguée que si cela est raisonnablement nécessaire pour mettre en œuvre l'enquête, finaliser les modalités de toute mesure imposée, ou conformément à la loi.
- x. a) On n'interdira pas automatiquement à un membre du corps professoral des programmes en sciences infirmières de participer à l'audience d'une affaire en tant que membre du CIP, pour la seule raison qu'il aurait eu des contacts antérieurs avec l'étudiant ou l'étudiante, ou qu'il aurait personnellement eu vent de la cause.
 - b) L'étudiante ou l'étudiant dont on examine le cas a le droit de contester ce fait, ce qui pourrait donner lieu à l'exclusion d'au plus deux membres du Comité d'examen. Dans un tel cas, le Programme en sciences infirmières peut remplacer les membres exclus.
- xi. Les résultats de l'audience et leur explication seront transmis par écrit à l'étudiant ou à l'étudiante, à son représentant désigné et à la direction responsable du Programme.
 - f) Décision relative à l'affaire
 - i. Les membres du CIP, après avoir entendu toutes les preuves, se réuniront à huis clos pour :
 - a. Examiner les preuves;
 - b. Tirer des conclusions;
 - c. Déterminer si la sécurité et les intérêts du public sont menacés;
 - d. Déterminer la façon appropriée de régler l'affaire, si les allégations sont prouvées;
 - e. Rejeter l'affaire ou faire d'autres recommandations jugées appropriées, si les allégations ne sont pas prouvées.
 - ii. Le CIP peut prendre toute mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances. Il choisira une des options suivantes ou une combinaison de celles-ci :
 - a. Déterminer qu'aucune autre mesure ne sera appliquée;
 - b. Permettre à l'étudiant ou à l'étudiante de poursuivre son Programme et lui imposer des conditions à respecter quant à sa conduite à l'avenir. Ces conditions demeureront en vigueur pendant toute période que le Comité jugera appropriée;
 - c. Réprimander l'étudiant ou l'étudiante par écrit;
 - d. Suspendre l'étudiant ou l'étudiante du Programme pendant une période précise;
 - e. Demander à l'étudiant ou à l'étudiante de se retirer du Programme (quitter le Programme) pendant une période indéterminée;
 - f. Exiger que l'étudiant ou l'étudiante se retire du programme indéfiniment
 - g. Imposer des conditions à remplir avant que toute demande de réadmission puisse être examinée;
 - h. Renvoyer l'étudiant ou l'étudiante du Programme sans avoir le droit de faire une demande de réadmission.
 - iii. On peut demander à l'étudiant ou à l'étudiante de se retirer du Programme, selon le point h. ci-dessus, à tout moment au cours de l'année

- académique ou à tout moment au cours de son Programme.
- iv. Dans les cas où la décision prise à l'issue de l'audience serait d à h telles que décrites à la rubrique f 2, le coordonnateur académique doit faire parvenir les résultats de l'audience au registraire qui inscrira les remarques appropriées au relevé de notes de l'étudiant ou l'étudiante.
- v. L'étudiant ou l'étudiante peut demander au CIP d'examiner la possibilité de faire retirer cette remarque du relevé de notes.
- g) Appels
1. Si l'étudiant ou l'étudiante souhaite appeler de la décision du Comité, il doit le faire auprès du Comité d'appel de l'USB.
 2. Dans le cas d'un appel, la mise en application de toute décision du Comité est suspendue jusqu'à ce que l'organisme qui entend l'appel soit parvenu à un règlement. Sous réserve de ce qui précède, si le recteur de l'Université est d'avis qu'il agit dans le meilleur intérêt de l'Université, il peut, à tout moment, rendre une ordonnance d'exclusion temporaire de l'étudiante ou de l'étudiant de tout programme de l'Université, sujette à la décision définitive de la part de l'autorité appropriée.
- h) Dossiers
1. Un document sur la conclusion d'inaptitude professionnelle et sur le règlement de l'affaire sera conservé dans le dossier de l'étudiant ou de l'étudiante de l'ESIES au Registrariat.
 2. Toute information relative à l'audience devant le CIP sera conservée dans le bureau du Coordonnateur académique dans un dossier confidentiel.

9.6 Immatriculation à titre d'étudiant

Consulter la section III : Admission du Guide de l'étudiante et de l'étudiant

9.7 Guide de traitement des plaintes

Lignes directrices en matière de traitement des plaintes

I. Principes d'équité procédurale

1. Une procédure est équitable lorsqu'on accueille équitablement les préoccupations ou les plaintes formulées, et que ce sont des décideurs justes et impartiaux qui prennent les décisions qui s'y rapportent.
2. Un plaignant (une étudiante ou un étudiant aux fins du présent document) a le droit de déposer une plainte sans crainte de représailles.
3. Un plaignant a le droit à ce que le doyen ou la personne désignée à cette fin qui n'est pas en conflit d'intérêts et peut répondre aux préoccupations sans parti pris s'occupe du problème sans délai.
4. La personne contre laquelle la plainte est déposée (ci-après appelée « le défendeur ») a le droit de répondre à toute plainte formulée à son égard.
5. Le plaignant a le droit d'être informé de la réaction du défendeur et d'y répondre.
6. Les deux parties ont le droit de savoir comment on a traité et résolu le problème. Il faut tenir compte du respect de la confidentialité.
7. Bien qu'il soit préférable de parvenir à une entente à l'amiable, le plaignant et le défendeur ont le droit d'être informés de tous les recours officiels à leur disposition.

II. Procédure de présentation d'une plainte

1. Le plaignant qui dépose une plainte doit, dans un premier temps, tenter de résoudre la situation en parlant à la personne concernée (c.-à-d. le professeur).
2. Lorsque la question ne peut se résoudre par cette première étape à la satisfaction du plaignant, ce dernier, s'il décide de poursuivre la démarche, doit porter la plainte à l'attention du doyen ou de la doyenne de l'École des sciences infirmières et des études de la santé.
3. Dans l'une ou l'autre des deux étapes décrites ci-dessus, le plaignant peut obtenir de l'aide de l'Association étudiante et du Service d'intervention (Orientation, counseling et placement) de l'Université de Saint-Boniface.
4. Normalement, le plaignant peut accéder aux services de l'ombudsman après avoir franchi toutes les étapes de la procédure de résolution de conflit et de la procédure d'appel officiel.

III. Rôle de l'agent administratif

(Aux fins du présent document, l'agent administratif est tout employé de l'École de sciences infirmières et des études de la santé qui a le pouvoir d'entendre ce que les membres de la population étudiante ont à dire et de prendre des décisions les concernant, comme le doyen ou le coordonnateur universitaire.)

1. Procurer des renseignements sur les procédures de règlement des plaintes.
2. Tenir compte des droits et des intérêts du plaignant et du défendeur.
3. Faciliter le règlement de la plainte au moyen d'un règlement à l'amiable, comme indiqué aux alinéas a) à d).
 - a) Conseiller le plaignant sur le type de règlement auquel il peut s'attendre.

- b) Conseiller le défendeur contre qui une plainte a été déposée, sur une résolution efficace et rapide.
 - c) Faire office de source d'information sur le renvoi à la médiation, la défense des droits, le counseling et d'autres services à la disposition du plaignant et du défendeur.
 - d) Assurer la médiation entre le plaignant et le défendeur.
4. Enquêter s'il le juge pertinent.

IV. Procédures recommandées

Entrevue avec le plaignant

1. Écouter les préoccupations du plaignant.
2. Mettre ses propos par écrit et discuter de la confidentialité de ce compte-rendu.
3. Vérifier si le plaignant a discuté de la question avec le membre du corps professoral.
4. Déterminer comment le plaignant s'attend à ce qu'on règle la question.
5. Examiner les options (telles que résumées aux alinéas 6a) à 6f).
- 6
 - a) Le plaignant pourrait exprimer ses préoccupations au défendeur contre qui il a déposé une plainte.
 - b) L'agent administratif discute avec le défendeur (sans révéler le nom du plaignant s'il importe de respecter la confidentialité) pour connaître son point de vue.
 - c) L'agent administratif pourrait organiser une réunion avec le plaignant, le défendeur et lui-même ou une tierce partie à titre de médiateur.
 - d) L'agent administratif ne prend aucune mesure sans directives supplémentaires de la part du plaignant.
 - e) Dans les cas où le plaignant a tenté sans succès de résoudre l'affaire directement avec le membre du corps professoral, ou lorsque le

plaignant n'est pas à l'aise de le faire lui-même, l'agent administratif peut entreprendre une enquête.

- f) Autres actions jugées appropriées sur lesquelles s'entendent l'agent administratif et le plaignant.

Discussion avec le membre du corps professoral ou de la population étudiante contre qui une plainte a été déposée.

1. Informer le défendeur de la plainte.
2. Informer le défendeur qu'on mettra ses propos par écrit. Lui faire lire le compte-rendu de la discussion qui sera déposé dans un dossier (confidentialité).
3. Expliquer en détail les préoccupations soulevées par le plaignant.
4. Obtenir le point de vue du défendeur.
5. Résumer les choix présentés au plaignant et ce que ce dernier désire.
6. Demander au défendeur comment il souhaite régler l'affaire.
7. Discuter des prochaines étapes avec le défendeur, ce qui peut amener l'agent administratif à discuter de sa réaction avec le plaignant ou à organiser une réunion avec le plaignant et le défendeur.

Enquêtes

1. Effectuer une enquête sur la plainte, afin de déterminer la pertinence de poursuivre la démarche. Cela comprend un entretien direct avec le défendeur et peut aussi comprendre l'interrogatoire de tout autre témoin permettant d'évaluer le fondement de la plainte. Le plaignant aura l'occasion de répondre à la réaction du défendeur.
2. Si l'enquête préliminaire semble justifier une enquête officielle complète, l'affaire sera renvoyée au doyen. Durant l'enquête ultérieure, les droits de toutes les parties doivent être respectés.

3. Le doyen a le pouvoir de décider si une enquête officielle est justifiée et peut attribuer les fonctions de l'enquête officielle.
4. L'enquêteur doit aviser le plaignant et le défendeur de l'autorisation d'une enquête officielle et qu'il informera pleinement le défendeur de la plainte déposée par le plaignant. Le défendeur doit avoir une possibilité raisonnable de réagir complètement à la plainte. Durant l'enquête subséquente, le droit de toutes les parties doit être respecté et toutes les parties doivent être pleinement informées des attentes d'une enquête officielle, soit du respect de la confidentialité, de la tenue de dossiers, de la LAIPVP, etc.
5. L'enquêteur informe le plaignant que des mesures disciplinaires peuvent être prises advenant le cas où l'enquête officielle déterminerait que la plainte est frivole ou vexatoire.
6. Si l'enquête officielle conclut que la plainte est fondée, l'agent administratif détermine la marche à suivre et en informe le défendeur. L'agent administratif avise également le plaignant de la décision, en tenant compte du droit à la vie privée du défendeur et de ses droits en vertu de la convention collective.

Autres politiques et procédures à consulter :

- Accessibilité et accommodement pour les étudiants et étudiantes ayant une incapacité
- Harcèlement et harcèlement sexuel
- Règlement disciplinaire
- Rendement scolaire, probation, suspension
- Politique en matière de violence à caractère sexuel
- Politique de prévention de la violence
- Gestion des plaintes de l'AEUSB
<https://aeusb.ca/gestion-des-plaintes/>

SECTION X: POLITIQUES ET PROCÉDURES

10.1 Académiques

10.1.1 Statut d'inscription

Les étudiantes et les étudiants admis au programme de Baccalauréat en sciences infirmières doivent s'inscrire à un minimum de 3 crédits de cours aux sessions d'automne et d'hiver dans l'année de leur admission et pendant chaque session consécutive.

Les étudiantes et les étudiants admis au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires doivent s'inscrire à un minimum de 3 crédits de cours aux sessions d'automne, d'hiver et été dans l'année de leur admission et pendant chaque session consécutive.

Procédures :

- i. Les étudiantes et les étudiants sont tenus de s'inscrire à au moins un cours de sciences infirmières pendant chaque session consécutive afin de demeurer inscrits au programme.
- ii. Les étudiantes et les étudiants qui souhaitent interrompre leurs études doivent présenter une demande de congé autorisé ou une demande de congé parental et congé de maternité par écrit au Coordonnateur académique.

Congé autorisé

L'étudiante ou l'étudiant qui croit avoir besoin d'un congé autorisé doit en faire la demande.

Il peut arriver qu'une étudiante ou un étudiant doive s'absenter pour cause de maladie ou des raisons familiales (p. ex., situation de crise dans la famille). L'étudiante ou l'étudiant qui croit avoir besoin d'un congé autorisé doit en faire la demande. Profiter d'un congé autorisé peut avoir certains avantages comme pouvoir passer sa convalescence à la maison et d'aider les membres de sa famille en crise. Par contre, on risque de perdre un semestre ou une année d'études, et

d'avoir de la difficulté à reprendre la formation en milieu clinique.

Procédures :

- i. Processus de demande

L'étudiante ou l'étudiant doit demander un congé autorisé par écrit au coordonnateur académique. Des documents à l'appui de cette demande peuvent être exigés. Cette demande d'un congé autorisé doit être soumise au coordonnateur académique au plus tard le 1er juin. Des demandes ultérieures peuvent être considérées dans des circonstances exceptionnelles. Un congé est normalement accordé pour une durée maximale d'un an (12 mois). Les étudiantes ou étudiants n'obtiennent généralement qu'un seul congé autorisé pendant toute la durée de leur programme d'études.

- ii. Processus de réintégration au Programme

Pour retourner aux études, les étudiantes ou les étudiants doivent soumettre une demande écrite de réintégration au coordonnateur académique, au plus tard le 1er mai de l'année de retour. Les demandes de réintégration ne seront pas considérées après cette date. Les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas fait de demande de réintégration avant le 1er mai seront considérés comme ayant quitté le programme et seront retirés de celui-ci. Ces étudiantes et étudiants devront alors formuler une nouvelle demande d'admission au programme.

Si une étudiante ou un étudiant ayant obtenu un congé autorisé équivalant à une année universitaire ne reprend pas ses études au semestre suivant, elle ou il doit quitter le programme. Cette étudiante ou étudiant peut formuler une nouvelle demande d'admission au cours de l'année suivant son retrait du programme, après quoi elle pourrait devoir recommencer le programme.

Une étudiante ou un étudiant qui revient d'un congé autorisé pour cause de maladie doit présenter des preuves de traitement médical

ou psychosocial indiquant qu'elle ou il est maintenant en mesure de reprendre ses études.

Un congé autorisé ne prolonge pas la durée du programme décrite dans l'annuaire. Pour que l'autorisation de congé reste valable et ne pas être retiré du programme, les étudiantes et les étudiants ne doivent pas assister à un autre programme, faculté ou institution au cours de la période dans laquelle le congé autorisé est en vigueur. Les étudiantes et les étudiants en congé seront soumis aux mêmes exigences du casier judiciaire, registre de la maltraitance des enfants et registre de l'abus des adultes que les étudiants qui suivent des cours. Au moment de la demande de retourner aux études, les étudiantes et les étudiants seront tenus de fournir une auto-déclaration de l'état de leur casier judiciaire, leur registre de la maltraitance des enfants et leur registre de l'abus des adultes. Consulter la politique sur le Casier judiciaire et les mauvais traitements à l'intention des étudiantes et étudiants de l'Université de Saint-Boniface.

L'étudiante ou l'étudiant qui fréquente un autre programme, une faculté ou une institution pendant son congé autorisé ou qui a été retirée du programme, car elle ne s'est pas vu accorder un congé autorisé et n'a pas pris au moins un cours dans le programme au semestre automne et hiver doit présenter une nouvelle demande d'admission si elle ou il souhaite retourner aux études.

Congé parental et congé de maternité

Un congé parental ou un congé de maternité est permissible lors du programme d'étude. Par contre le cheminement académique fera alors l'objet d'un examen au cas par cas.

Procédures :

- i. L'étudiante ou l'étudiant doit aviser et faire une demande auprès du coordonnateur académique le plus tôt possible et remplir une demande de congé.

- ii. Le coordonnateur académique évaluera l'impact du congé parental ou du congé de maternité sur les cours et les stages.
- iii. L'étudiante ou l'étudiant doit trouver une solution de rechange si ce congé aura une incidence sur des cours ou des travaux importants.
- iv. L'étudiante ou l'étudiant doit aviser le coordonnateur académique si elle ou il nécessitera plus de temps de congé.

Réintégration dans la pratique clinique

Les étudiantes et étudiants qui retournent aux études en sciences infirmières suivant un délai d'un an (12 mois consécutif) ou plus entre les cours cliniques et la pratique clinique seront tenus de démontrer leurs acquis en matière de compétences psychomotrices avant de réintégrer la pratique clinique. Cette évaluation sera effectuée dans le laboratoire de compétences techniques.

Procédures :

- i. L'étudiante ou l'étudiant devra communiquer son intention de se soumettre à une évaluation de réintégration au coordonnateur académique avant le 1er mai.
- ii. Le coordonnateur académique devra transmettre la demande d'évaluation au coordonnateur du laboratoire dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la réception de la demande de la part de l'étudiant.
- iii. Le coordonnateur du laboratoire contactera l'étudiante ou l'étudiant pour fixer la date de l'évaluation dans les trois jours ouvrables suivants la demande de la part du coordonnateur académique.
- iv. L'étudiante ou l'étudiant devra confirmer la date à laquelle il ou elle subira l'évaluation dans un délai de trois (3) jours ouvrables.
À noter : cette évaluation devra être effectuée avant le 1er juillet.
- v. Le coordonnateur du laboratoire s'assurera que les laboratoires sont mis

- à la disposition de l'étudiante ou l'étudiant pour se pratiquer.
- vi. Les lignes directrices suivantes s'appliquent au processus d'évaluation pour réintégration clinique :
 - a. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de passer en revue les compétences psychomotrices acquises antérieurement et de les appliquer. Il ou elle se doit de les pratiquer dans le laboratoire.
 - b. L'étudiante ou l'étudiant devra passer en revue les principes de l'administration sécuritaire de médicaments ainsi que ses compétences en calcul pour calculer de façon précise le dosage à administrer.
 - c. L'étudiante ou l'étudiant doit passer en revue le processus de soins infirmiers et les lignes directrices concernant la planification de soins.
 - vii. Pour toute question ou assistance, l'étudiante ou l'étudiant devra consulter le coordonnateur du laboratoire le plus tôt possible.
 - vii. Le coordonnateur académique rencontrera l'étudiante ou l'étudiant dans les cinq jours ouvrables suivants l'évaluation et lui présentera un plan d'apprentissage.
 - ix. Le plan d'apprentissage devra avoir été exécuté avant la réintégration de l'étudiante ou l'étudiant dans la pratique.

10.1.2 Rendement de l'étudiant

Une étudiante ou un étudiant qui n'atteint pas le seuil minimum de rendement attendu sera mis en période probatoire et éventuellement suspendu. L'École des sciences infirmières et des études de la santé se réserve le droit de mettre en période probatoire ou de suspendre une étudiante ou un étudiant qui n'obtient pas le seuil de rendement minimal en fin de session, soit une moyenne cumulative de 2,5 ou de C+ (sauf si indiqué autrement pour le programme d'études en question). Une fois inscrit sur la liste des étudiantes et étudiants en période probatoire, l'étudiante ou l'étudiant qui atteint le seuil

minimal de rendement durant la prochaine session à laquelle il est inscrit ne figurera plus sur cette liste et redeviendra étudiante ou étudiant régulier. Sinon, la personne sera inscrite à la liste de suspension et ne pourra se réinscrire qu'après un laps de temps d'une année suivant la suspension. Cette inscription n'est cependant pas automatique.

Une personne inscrite sur la liste des étudiants en période probatoire devra, à la suite de ses examens finals, discuter avec le doyen ou la direction de son programme pour connaître les cours qui devront être répétés. À la fin de ce nouveau programme, l'étudiante ou l'étudiant devra avoir fourni le minimum de rendement requis afin d'être rayé de la liste probatoire. Dans le cas contraire, il sera inscrit sur la liste de suspension et pourra s'inscrire de nouveau, mais seulement après une période d'une année. Cette réinscription n'est pas automatique.

La Faculté des arts, la Faculté des sciences et la Faculté d'éducation et des études professionnelles n'acceptent pas les étudiantes et étudiants suspendus des autres facultés de l'Université du Manitoba ou de l'USB ou d'autres universités. De façon générale, l'École des sciences infirmières et des études de la santé n'accepte pas les étudiantes et les étudiants suspendus d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.

La moyenne pondérée cumulative (MPC) est calculée à la fin de chaque session. Selon la MPC obtenue par l'étudiante ou l'étudiant, il pourrait recevoir une des mentions suivantes.

Une étudiante ou un étudiant ayant obtenu une MPC de 2,5 ou plus satisfait aux exigences minimales du programme.

Avertissement académique

La première fois que la MPC d'une étudiante ou un étudiant n'atteint pas le seuil de rendement de 2,5, il recevra un avertissement académique.

Période probatoire

La deuxième fois que la MPC d'une étudiante ou un étudiant n'atteint pas le seuil de rendement de 2,5, il se verra mis en période probatoire.

Suspension

La troisième fois que la MPC d'une étudiante ou un étudiant n'atteint pas le seuil de rendement de 2,5, il sera suspendu et son nom sera inscrit sur la liste de suspensions. Les étudiantes et les étudiants inscrits sur la liste de suspensions ne pourront suivre aucun cours à l'Université de Saint-Boniface ou autres universités pendant une période de 12 mois (pour les étudiantes et les étudiants à temps plein). Une étudiante ou un étudiant peut se réinscrire sur une base probatoire une fois que la période de suspension est terminée.

Retrait du programme obligatoire

Les étudiantes et les étudiants dont le rendement est nettement inférieur au seuil attendu devront se retirer de leur programme d'études. Ces étudiants ne peuvent pas être réadmis au programme d'études.

Raisons motivant le retrait obligatoire :

1. L'étudiante ou étudiant échoue des cours totalisant 18 crédits et comptant dans le calcul de la MPC;
2. L'étudiante ou étudiant échoue la reprise d'un cours obligatoire;
3. L'étudiante ou étudiant obtient la note « non-satisfaisant » dans deux ou plus stage clinique/pratiques;
4. La MPC de l'étudiante ou étudiant à la fin de l'année académique est inférieure à 1,75;
5. L'étudiante ou étudiant se réinscrit après une suspension et obtient MPC inférieure à 2,5 pour une quatrième fois.

10.1.3 Calcul de la moyenne pondérée cumulative (MPC)

À la fin de chaque session, le relevé de notes fait mention d'une moyenne pondérée cumulative.

Celle-ci reflète une moyenne pondérée calculée comme suit :

- Chaque cours comporte un nombre normatif total d'heures d'enseignement, à savoir le nombre d'heures prescrit pour l'atteinte des objectifs (que le mode d'enseignement varie ou non). Le nombre de points accumulés par cours se calcule en multipliant le nombre normatif d'heures ou de crédits d'enseignement par la valeur numérique de la note obtenue. L'expression numérique ainsi obtenue correspond à la valeur cumulative.
- La valeur cumulative totale est divisée par le nombre total d'heures ou de crédits d'enseignement pour lesquels une note ayant une valeur numérique a été attribuée. Le résultat de cette opération constitue la moyenne pondérée cumulative.
- Une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,5 est requise pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un baccalauréat.

Cours ou mentions exclus du calcul

Les cours suivis hors programme ou comme auditeur libre, les cours exemptés, les abandons, les notes incomplètes et les notes S et NS ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

10.1.4 Seuil de rendement

Quelles que soient les modalités d'évaluation utilisées dans le cadre d'un cours ou d'une activité pédagogique, une note est attribuée à chaque étudiante ou à chaque étudiant qui y est inscrit. Cette note est exprimée par l'une des lettres suivantes ayant la signification indiquée.

Le barème des notes accordées est le suivant :

A+	4,5	Exceptionnel	90 % à 100 %
A	4,0	Excellent	80 % à 89,9 %
B+	3,5	Très bien	75 % à 79,9 %
B	3,0	Bien	70 % à 74,9 %
C+	2,5	Satisfaisant	65 % à 69,9 %
C	2,0	Échec	60 % à 64,9 %

D	1,0	50% à 59,9%
F	0,0	49,9% et moins

Les notes A+, A, B+, B, C+, S signifient que l'activité pédagogique ou le cours a été complété avec succès. Un programme peut exiger une note de passage plus élevée pour un cours (p. ex. : Aide en soins de santé – note minimale de passage de B.

Les notes de passage pour les cours suivis dans d'autres facultés ou écoles sont celles qui sont exigées par ces facultés ou ces écoles. Le sigle S (satisfaisant) ou NS (non satisfaisant) peut être utilisé lorsque l'on juge que la notation A+, A, B+, B, C+ s'applique difficilement (p. ex. : pour évaluer un stage).

Le sigle S (satisfaisant) est utilisé lorsqu'un cours est réussi, mais que le résultat du cours n'entre pas dans le calcul des moyennes cumulatives pondérées. Le sigle NS (non satisfaisant) est utilisé lorsqu'un cours n'a pas été réussi, mais que le résultat n'entre pas dans le calcul des moyennes cumulatives. Les cours cliniques seront notés réussite S ou échec NS.

Le barème des notes pour les cours cliniques et de techniques et méthode de soins est le suivant :

S = Satisfaisant
NS = Non Satisfaisant

10.1.5 Travaux en retard

Les travaux remis en retard, sans une extension négociée, seront pénalisés. Tout travail qui n'est pas remis à la date et à l'heure précisées, ou tout travail pour lequel une extension a été accordée et qui n'est pas remis à la date et à l'heure négociées, ainsi qu'à l'emplacement spécifié, est assujéti aux pénalités suivantes:

- Pour 1 jour de retard (24 heures après), la pénalité est déduite de 5% de la note pour l'affectation (par exemple, la note de 75% serait réduite à 70%)
- Pour chaque jour ultérieur de retard (chaque période de 24 heures), la réduction augmente chaque jour:

- Pendant 2 jours de retard, déduire 15% (par exemple, la note de 75% serait réduite à 60%)
- Pour 3 jours de retard, déduire 30%
- Pour 4 jours de retard, déduire 50%
- Pendant 5 jours ou plus tard, déduisez 100% (l'attribution est de zéro [0])

Les exceptions à la pénalité de retard pour des raisons valables, telles que la maladie, des motifs de compassion, etc., peuvent être acceptées par le professeur mais nécessiteront des documents d'appui (par exemple, une déclaration du médecin ou autre professionnel de la santé). Généralement, un préavis de 24 heures pour les demandes d'extension est requis. Les affectations soumises après cinq jours civils sans négociation ne seront pas acceptées.

10.1.6 Évaluations

Examens de reprises

L'École des sciences infirmières et des études de la santé n'administre pas d'examens de reprise.

Évaluation des Techniques psychomotrices

Les techniques psychomotrices et méthodes de soins en laboratoires sont évaluées selon les cotes «satisfaisant» ou « non-satisfaisant ». Suite à un premier échec, l'étudiante ou l'étudiant est admissible à seulement une reprise.

Procédures :

Pour assurer la cohérence, les procédures suivantes s'appliquent à tous les cours de sciences infirmières ayant une composante d'évaluation des techniques psychomotrices et méthodes de soins en laboratoire :

- i. Le rendement d'une étudiante ou un étudiant dans une évaluation de technique psychomotrice et de méthode de soins sera évalué en tant que satisfaisant ou non-satisfaisant.
- ii. Si une étudiante ou un étudiant ne fait pas preuve de compétence pendant la période d'évaluation (c'est-à-dire qu'il ne réussit pas l'évaluation de la technique psychomotrice), l'évaluatrice ou

l'évaluateur fournira des commentaires correctifs à l'étudiante ou l'étudiant et recommandera d'autres exercices.

- iii. Une étudiante ou un étudiant qui ne réussit pas la première évaluation sera admissible seulement à une reprise.
- iv. Une étudiante ou un étudiant qui ne réussit pas la reprise recevra la note de non-satisfaisant; il ne sera plus admissible au cours en question ni à d'autres cours préalables ou concomitants dans le programme. L'étudiante ou l'étudiant peut consulter la politique de Révision de note (procédure d'appel de note).
- v. Un test de calcul des médicaments est considéré comme une évaluation de technique psychomotrice.
- vi. Pour réussir un test de calcul des médicaments, l'étudiante ou l'étudiant doit recevoir une note de 90 %. Une étudiante ou un étudiant ne sera pas autorisé à utiliser une calculatrice pour le test de calcul des médicaments (Cette interdiction ne s'applique pas au programme de baccalauréat en sciences infirmières).

L'étudiante ou l'étudiant doit avoir complété certaines évaluations de techniques psychomotrices avant le début du stage clinique.

Dans le cas où le professeur clinique jugerait que les habiletés psychomotrices de l'étudiante ou de l'étudiant sont faibles ou non satisfaisantes, il pourrait exiger que celle-ci ou celui-ci acquière de la pratique additionnelle au laboratoire des sciences infirmières avant de retourner en milieu clinique

À noter :

Il n'y aura aucun accommodement pour l'évaluation des techniques psychomotrices en laboratoire, incluant le test de calcul des médicaments.

10.1.7 Assiduité des étudiants

Les étudiants et étudiantes sont tenus d'assister à tous les cours, y compris les cours magistraux,

les laboratoires, les tutoriels, les cliniques, les conférences, etc.

Lignes directrices

- i. La présence des étudiants et étudiantes aux cours, aux cliniques, aux stages et aux conférences est contrôlée sur une base régulière.
- ii. L'assiduité est prise en compte dans les évaluations des étudiants et étudiantes.
- iii. En cas de circonstances prévues nécessitant une absence, les étudiants et étudiantes sont tenus de fournir un préavis par écrit justifiant cette absence à leurs professeurs. Ces préavis écrits sont tenus sur un dossier.
- iv. Advenant que les étudiants et étudiantes ne puissent fournir à l'avance un préavis de circonstances nécessitant une absence, ils et elles sont tenus de contacter leurs professeurs dès que possible et de présenter par la suite une justification par écrit. Ces justifications sont tenues sur un dossier.
- v. Les professeurs et professeurs peuvent faire rapport au coordonnateur académique de toute absence non justifiée excédant un total de trois heures et qui s'échelonne sur au moins deux cours pendant une même session (voir les Règlements académiques).
- vi. Avant le début de leurs stages pratiques ou cliniques, les étudiants et étudiantes sont tenus d'informer leur professeur ou le professeur clinique (idéalement, par écrit) ainsi que leur milieu de stage de toute circonstance qui nécessitera leur absence pendant la période de stage.
- vii. En cas d'intempéries, les étudiants et étudiantes devront faire preuve de jugement quant aux déplacements pour se rendre à leurs stages, leurs conférences et leurs classes. Fournir un préavis adéquat et ponctuel (par téléphone ou par courriel) d'une absence en raison de mauvais temps est également obligatoire.

10.1.8 Examens finals différés

Une étudiante ou un étudiant qui est incapable de passer un examen final pour cause de maladie ou d'incapacité doit faire une demande auprès de son professeur ou de sa professeure pour différer cet examen.

Procédure :

- i. L'étudiant ou l'étudiante doit faire une demande au moins sept jours ouvrables avant la date prévue pour l'examen final et celle-ci doit être accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation appropriée et officielle, citant la nature de la maladie ou de l'incapacité et le moment où elle est survenue.
- ii. Sur son relevé de notes, l'étudiant ou l'étudiante recevra la note EFD (Examen final différé) et la note qu'il ou elle aura mérité jusqu'à ce point dans le cours en question.
- iii. Un examen différé est repris selon les modalités établies par la professeure ou le professeur. Il est normalement repris en même temps que les examens de la session des cours d'été ou pendant la période d'examens de l'année universitaire régulière suivante.

10.1.9 Permission de suivre des cours à d'autres universités

Pour suivre un ou des cours à une autre université, il faut obtenir au préalable une lettre de permission de la direction du programme; pour que ces cours soient reconnus, il faut obtenir la note de passage exigée par cette autre université (certains programmes peuvent exiger une note supérieure à C). Consulter le Registraire ou le Service d'orientation pédagogique.

La permission de suivre des cours à une autre université est indiquée au dossier officiel. Pour obtenir une lettre de permission, il faut, au moment d'en présenter la demande, avoir une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 2,5 et ne pas être en probation. Seuls les cours servant à répondre aux exigences du programme seront approuvés.

Le relevé de notes officiel des cours suivis à une autre université accompagnée de la lettre de permission doit parvenir au Registrariat avant le 15 mai dans le cas des étudiantes et des étudiants inscrits à la collation des grades du printemps.

N. B. : Un cours suivi sans lettre de permission à l'extérieur de l'Université de Saint-Boniface ne sera pas nécessairement reconnu.

10.2 Pratique clinique

10.2.1 Processus liés au retrait de stage

L'Administrateur de l'éducation clinique est en droit de retirer du stage une étudiante ou un étudiant qui fait défaut en matière d'assiduité, de pratiques sécuritaires en milieu clinique, et de la remise de ses travaux selon les attentes établies par le professeur de cours. Dès que le processus de retrait est entamé, l'étudiante ou l'étudiant n'est plus en droit de demander un retrait volontaire du stage dont il est question. Une étudiante ou un étudiant retiré se verra obtenir la note finale de non-satisfaisant (NS) pour le stage dont il est question.

Étapes dans le processus de renvoi :

- i. L'étudiante ou l'étudiant est renvoyé du milieu clinique.
- ii. Le superviseur de stage informe le professeur de cours que l'étudiante ou l'étudiant a été renvoyé du milieu clinique et lui demande conseil pour déterminer s'il y a lieu de procéder à un retrait de stage.
- iii. Le professeur de cours présente à l'étudiante ou l'étudiant la documentation pouvant justifier des mesures de renvoi et ensemble, ils en discutent. Lorsqu'il est déterminé que les circonstances justifient l'initiation d'un processus de renvoi, l'étudiante ou l'étudiant en est informé verbalement et par écrit.
- iv. Le professeur de cours informe le coordonnateur académique et l'administrateur de l'éducation clinique que le processus de renvoi a été entamé et fournit la justification à cet égard.

- v. Le professeur de cours fournit des copies de la documentation justifiant un processus de renvoi au coordonnateur académique et l'administrateur de l'éducation clinique.
- vi. L'administrateur de l'éducation clinique organisera une rencontre avec l'étudiante ou l'étudiant dont il est question pour lui présenter la documentation et lui donner une occasion pour la contester.
- vii. À l'issue de cette rencontre, l'administrateur de l'éducation clinique communique le résultat de cette rencontre au coordonnateur académique et informe l'étudiante ou l'étudiant et le professeur de cours de sa décision par écrit.
- viii. L'étudiante ou l'étudiant peut faire appel de cette décision dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de la lettre de décision du responsable du programme.

Pour plus de renseignements, consulter la politique *Processus liés au retrait de stage*.

10.2.2 Manque de pratiques sécuritaires en milieux cliniques

Un mode de comportement ou un fait isolé de la part de l'étudiant ou de l'étudiante en milieu clinique qui met en danger le bien-être physique, émotionnel ou psychologique d'un client, de sa famille ou d'autres constitue un manque de pratiques sécuritaires. Les étudiants et étudiantes qui font preuve d'un manque de pratiques sécuritaires en milieux cliniques seront assujettis aux dispositions de la *Politique et le processus liés au retrait de stage*.

10.2.3 Conséquence d'un échec dans le cadre d'une rotation clinique

Un étudiant ou une étudiante obtenant la note d'échec à l'une des rotations dans le cadre d'un cours comprenant multiples rotations cliniques se verra aussitôt renvoyer du cours et sera attribué la note finale « non-satisfaisant » (NS). Dès qu'un étudiant ou une étudiante obtient la

note non-satisfaisante, il ne lui est plus possible de demander pour un retrait volontaire.

10.2.4 Utilisation de médias sociaux et de dispositifs électroniques

Les étudiantes et étudiants sont interdits d'afficher sur les médias sociaux des informations confidentielles ou privées sur les clients, sur les établissements de santé où s'effectuent leurs stages et sur leurs collègues, et ce, même lorsque les éléments d'identification personnelle ont été supprimés. Cela comprend les antécédents médicaux et les renseignements de niveau protégé conservés par l'Université de Saint-Boniface ainsi que toute photo des clients ou des établissements.

Les étudiants et étudiantes sont interdits d'utiliser des médias sociaux et des dispositifs électroniques à des fins non académiques pendant toute expérience en milieu pratique. Toute violation de ce règlement risque d'exposer les étudiantes et étudiants à une action en responsabilité criminelle, civile ou professionnelle et pourrait également enfreindre à la Politique sur l'inaptitude professionnelle.

Toute violation de confidentialité ou toute infraction touchant la protection de la vie privée doit être signalée immédiatement à un membre du corps professoral.

10.2.5 Code vestimentaire professionnel

Le code vestimentaire professionnel peut varier selon les établissements. Les étudiants et étudiantes doivent respecter le code vestimentaire professionnel mis en application dans les milieux ou les établissements dans lesquels ils seront appelés à travailler. Avant le début des pratiques cliniques, le code vestimentaire mis en application dans les milieux où les étudiants et étudiantes sont affectés sera passé en revue avec eux.

Attentes en matière de tenue professionnelle dans un milieu hospitalier

- i. Une tenue professionnelle comporte des cheveux propres et qui doivent être attachés s'ils gênent l'exécution des interventions infirmières. Les cheveux longs doivent être attachés de sorte qu'ils libèrent le cou et le visage. Si des accessoires pour cheveux sont nécessaires, ils doivent être maintenus bien en place et d'une apparence professionnelle.
- ii. Les étudiants masculins qui portent une barbe doivent s'assurer qu'elle est soigneusement taillée.
- iii. Le port de bijoux est permis, mais doit être tenu à un minimum. Cela veut dire s'en tenir à des clous d'oreille et un anneau de mariage simple.
- iv. Le port de maquillage sans parfum est permis, mais doit être tenu à un minimum.
- v. Le port de produits parfumés n'est pas permis.
- vi. Les accessoires de perçage corporel visibles doivent être retirés, les clous de langue doivent être remplacés par un dispositif d'espacement transparent.
- vii. Les tatouages doivent être recouverts en tout temps.
- viii. Les ongles doivent être propres, coupés court, sans vernis et d'une apparence soignée. Les ongles acryliques, artificiels ou en gel ne sont pas permis.
- ix. La gomme à mâcher n'est pas permise.
- x. Le porte-nom étudiant de l'établissement d'accueil ainsi que celui de l'USB doivent être portés pendant toute rencontre infirmière-client.
- xi. Des chaussettes blanches et des chaussures blanches fermées doivent être portées avec l'uniforme. Des chaussures « à usage professionnel » ou des espadrilles blanches en cuir avec un minimum de détails en couleur sont permises. Il est important de porter des souliers qui offrent du support et de l'aération. Les chaussures et les lacets doivent être tenus propres.

- xii. L'uniforme de couleur bordeaux avec le logo USB doit être porté pendant toute rencontre avec les clients. Un gilet blanc peut être porté par-dessus l'uniforme au besoin. La longueur de l'uniforme doit être d'ordre professionnel. Les chemisiers doivent couvrir l'abdomen.

Des vestiaires et des casiers sont disponibles dans les milieux hospitaliers. Les uniformes et les chaussures infirmières ne doivent être portés que sur les lieux de l'établissement. Les étudiants et étudiantes doivent apporter des vêtements de rechange et se revêtir avant de quitter le milieu clinique. Les uniformes et les chaussures ne sont pas portés hors des lieux de l'établissement.

Attentes en matière de tenue professionnelle dans un milieu communautaire

Bien que le port d'uniformes n'est pas requis dans tous les milieux de pratique clinique, les étudiants et étudiantes sont tenus de s'habiller de manière qui convient au milieu de pratique. Une tenue appropriée est une responsabilité professionnelle qui exerce une influence sur le type de relations qui se développe avec les clients et qui véhicule auprès des partenaires communautaires une identité professionnelle.

- i. Une tenue professionnelle comporte des cheveux propres et qui doivent être attachés s'ils gênent l'exécution des interventions infirmières. Les cheveux longs doivent être attachés de sorte qu'ils libèrent le cou et le visage. Si des accessoires pour cheveux sont nécessaires, ils doivent être maintenus bien en place et d'une apparence professionnelle.
- ii. Les étudiants masculins qui portent une barbe doivent s'assurer qu'elle est soigneusement taillée.
- iii. Le port de bijoux est permis, mais doit être tenu à un minimum. Cela veut dire s'en tenir à des clous d'oreille et un jonc de mariage simple.
- iv. Le port de maquillage sans parfum est permis, mais doit être tenu à un minimum.

- v. Le port de produits parfumés n'est pas permis.
- vi. Les accessoires de perçage corporel visibles doivent être retirés, les clous de langue doivent être remplacés par un dispositif d'espacement transparent.
- vii. Les tatouages doivent être recouverts en tout temps.
- viii. Les ongles doivent être propres, coupés court, sans vernis et d'une apparence soignée. Les ongles acryliques, artificiels ou en gel ne sont pas permis.
- ix. La gomme à mâcher n'est pas permise.
- x. Le porte-nom étudiant de l'établissement d'accueil ainsi que celui de l'USB doivent être portés pendant toute rencontre infirmière-client.
- xi. Les chaussures doivent être propres, fermées et offrir un bon soutien. Les talons hauts ne sont pas permis. Si du point de vue culturel il est inacceptable de porter des chaussures dans le domicile d'un particulier, des pantoufles avec semelles sont permises.
- xii. Des vêtements propres, soignés, de style semi-décontracté ou professionnel qui permettent aux étudiants et étudiantes d'exécuter leurs tâches en toute aisance sont de mise. Les décolletés, les vêtements exposant le nombril, les pantalons à taille basse qui glissent lorsqu'on se penche pour exécuter des interventions infirmières ne sont pas acceptables dans un milieu professionnel. Il va de même pour les vêtements décontractés, tels jeans, chaussures de sport, sweatshirts, etc., la seule exception étant le port d'un blouson de laboratoire.
- xiii. Un blouson de laboratoire peut être porté par-dessus des vêtements de style semi-décontracté ou professionnel (mais non par-dessus de jeans ou de sweatshirts). Les porte-noms doivent être portés visiblement sur le blouson de laboratoire.

10.2.6 Conflits d'intérêts en milieu cliniques

Les étudiants doivent signaler immédiatement au professeur responsable du stage des situations de conflits d'intérêts reliée aux relations personnelles et familiales en milieu clinique.

Les membres de la famille comprennent une sœur, un frère, la mère, le père, le conjoint ou la conjointe, un être cher, un enfant, une nièce, un neveu, une tante, un oncle, une cousine, un cousin, grands-parents ou un membre de sa belle-famille.

On s'attend à ce que les étudiants signalent immédiatement au professeur responsable du stage l'une ou l'autre des situations suivantes :

- i. Un membre de la famille de l'étudiant fait partie du groupe concerné par le stage.
- ii. L'étudiant a été assigné à un établissement qui l'emploie.
- iii. L'étudiant a été assigné à un établissement où travaille un membre de sa famille ou qui soigne un membre de sa famille.
- iv. Le professeur responsable du stage, l'aviseur ou le précepteur est apparenté à l'étudiant qui lui a été assigné.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, le professeur responsable du stage assignera l'étudiant à un autre milieu clinique, là où il n'existe aucun conflit lié au lien de parenté.

10.2.7 Offre de cadeaux

Les étudiants sont interdits d'offrir des cadeaux, des récompenses, des faveurs ou toute autre forme d'avantage en guise de reconnaissance envers leurs précepteurs, leurs enseignants, leurs professeurs ainsi que le personnel enseignant en milieux cliniques. Cette interdiction est conforme aux exigences de la pratique professionnelle.

10.2.8 Signalement d'un évènement indésirable

Les étudiantes et étudiants sont tenus de signaler immédiatement les évènements indésirables ou quasi-incidents survenus, afin de contribuer au suivi et à l'analyse de systèmes durant leur stage clinique.

Évènement indésirable

Une complication ou blessure non intentionnelle subie par un patient, et qui le laisse handicapé à sa sortie de l'hôpital, cause son décès ou prolonge son hospitalisation, et qui a été causée par la prestation des soins de santé plutôt que par le processus morbide sous-jacent du patient.

Les quasi-incidents comprennent ce qui suit :

- i. Toute intervention qui peut avoir eu ou aurait pu avoir des conséquences pour le patient ou lui causer du tort.
- ii. Le patient s'est blessé lui-même alors qu'il était confié aux soins de la ou du stagiaire.
- iii. La ou le stagiaire omet d'appliquer les interventions prescrites pour un patient qui lui a été confié.
- iv. La ou le stagiaire contrevient à la politique de soins directs au patient de l'USB ou de l'organisme de santé où le stage se déroule.
- v. La ou le stagiaire a prodigué des traitements ou a administré des médicaments non prescrits à un patient donné confié à ses soins.
- vi. Le personnel ou le superviseur ne laisse pas la ou le stagiaire appliquer une procédure ou un traitement, ou administrer un médicament qui risquerait de causer du tort ou des blessures au patient.
- vii. La ou le stagiaire omet de faire appel à son bon jugement clinique en s'occupant d'un patient.

Advenant le cas où un évènement indésirable ou un quasi-incident surviendrait, la ou le stagiaire doit s'acquitter de ce qui suit :

1. Évaluer la situation et y réagir immédiatement, puis demander l'aide de la personne responsable de l'enseignement clinique, de l'infirmière principale ou d'un autre fournisseur de soins de santé.
2. Avertir les personnes concernées par l'évènement (soit la personne responsable de l'enseignement clinique, l'infirmière principale, le médecin, le patient, les membres de sa famille, etc.).
3. Remplir et faire circuler un formulaire de signalement d'un évènement indésirable de l'ORSW conformément à la politique de l'ORSW. (Il est interdit de reproduire ce formulaire.)
4. Remplir un formulaire de signalement d'un évènement indésirable de l'USB (en annexe) conformément à la politique de l'USB. On trouvera la politique et le formulaire sur le site Web de l'USB (eCAMPUS).
5. Informer de l'évènement indésirable le membre du corps enseignant qui donne ce cours, par téléphone ou en personne, et lui décrire les interventions appliquées en réaction. Il faut informer cette personne le plus tôt possible après l'évènement indésirable, et au plus tard avant la fin du quart de travail.
6. Après une discussion avec la personne responsable de l'enseignement clinique, présenter un formulaire de signalement de l'évènement indésirable de l'USB au membre du corps enseignant qui donne ce cours, au plus tard 24 heures après l'évènement.

Par la suite, le membre du corps enseignant qui donne ce cours doit s'acquitter de ce qui suit :

1. Examiner le formulaire de signalement et discuter du suivi avec la personne responsable de l'enseignement clinique au plus tard 24 heures après avoir reçu le formulaire de signalement d'un évènement indésirable de l'USB.
2. Présenter un formulaire de signalement d'un évènement indésirable de l'USB à la

personne responsable de coordonner les stages.

Pour mener le suivi à bonne fin, la personne qui coordonne les stages cliniques doit s'acquitter de ce qui suit :

1. Compiler et analyser les événements relatifs à la sécurité et effectuer des suivis au besoin.
2. Présenter un rapport au département et au chef de programme à la fin de chaque semestre, en vue d'apporter les changements requis, le cas échéant. L'USB conserve tous les signalements d'événements indésirables pendant cinq ans.
3. Le coordinateur académique présente à l'organisme de réglementation de la profession (College) un rapport annuel faisant mention des mesures de suivi appliquées.

Remarque :

Dans le cas des étudiantes et étudiants inscrits au programme d'infirmière auxiliaire autorisée, on informe le CLPNM de tout événement indésirable qui a causé du tort au patient, et ce, immédiatement après l'évènement.

10.2.9 Voyages étudiants et frais

Les étudiants et étudiantes sont responsables de leur déplacement vers et depuis les milieux de stage et toutes les rencontres relatives aux stages, y compris les frais connexes (uniformes, frais de déplacement, frais de transport, repas et logements).

10.2.10 Recommandations aux étudiants pour voyager en sécurité

Voyager en voiture :

- Assurez-vous que votre véhicule est en bon état;
- Assurez-vous que la jauge à essence fonctionne bien;
- Assurez-vous d'avoir suffisamment d'essence pour le voyage aller et retour;

- Assurez-vous de faire le plein de lave-glace;
- Planifiez votre route à l'avance. Utilisez des routes principales autant que possible;
- Avant de partir, ayez un itinéraire précis, de sorte à ne pas devoir vous arrêter pour demander comment continuer votre chemin; ou utilisez un GPS;
- Ayez vos clés dans la main avant d'entrer et de sortir de votre véhicule;
- Une fois à l'intérieur du véhicule, verrouillez toutes les portes;
- Si vous soupçonnez quelqu'un de vous suivre, n'allez pas chez vous. Dirigez-vous plutôt à un commissariat de police ou à une station-service ou un endroit public où vous puissiez appeler la police.
- Apportez avec vous un téléphone cellulaire;
- Ayez une liste de numéros de téléphone d'employés de l'École des sciences infirmières et des études de la santé (p. ex. le professeur responsable des stages, le superviseur de stages ou l'administrateur de l'éducation clinique).

Stationner votre véhicule :

- Faites attention où vous stationnez votre voiture si vous ne comptez y retourner que quand il fait noir;
- Si possible, stationnez dans une zone bien éclairée;
- Évitez de stationner près de murs, de hautes clôtures, ou d'une végétation où un intrus pourrait se camoufler;
- Garez votre voiture en marche arrière de manière à pouvoir sortir en marche avant au cas où vous devriez faire une sortie rapide;
- Avant de quitter votre voiture, vérifiez qu'il n'y ait pas des rôdeurs. Au besoin, cherchez un autre endroit pour vous stationner;
- Verrouillez toujours votre voiture;

- Cachez les objets de valeur qui doivent rester dans votre véhicule;
- Ne laissez pas les clés de la maison, des cartes de crédit, des renseignements personnels y compris des documents ni de l'argent liquide dans votre voiture.



Si votre voiture tombe en panne :

- Si votre voiture tombe en panne, demandez de l'aide (p. ex., soulevez le capot de la voiture; allumez les feux de détresse; appelez l'assistance routière, le cas échéant);
- Restez dans votre véhicule;
- Asseyez-vous dans le siège avant du côté passager lorsque vous attendez les secours; ceci donnera l'impression que vous attendez le retour du conducteur.

Voyager en hiver :

- Avant de partir, vérifiez les conditions météorologiques et l'état de routes;
- Faites preuve de bon sens quand vous décidez de conduire en hiver;
- Portez des vêtements adaptés aux conditions climatiques au cas où vous auriez des problèmes avec votre voiture; aussi, ayez une trousse de survie dans votre voiture;
- Si votre voiture tombe en panne ou vous avez des problèmes reliés aux conditions climatiques, restez avec votre voiture pour être mieux protégé et pour qu'on puisse savoir où vous trouver.

Lignes directrices :

- Évitez de vous promener durant la nuit;
- Évitez de prendre des raccourcis dans des zones peu éclairées;
- Ayez suffisamment de monnaie pour faire des appels d'urgence;
- Si possible, localisez l'emplacement de cabines téléphoniques là où vous prévoyez voyager.

SECTION XI: LES SERVICES DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

11.1 Le Centre étudiant Étienne-Gaboury (local 1102)

Le Centre étudiant est un lieu idéal pour socialiser, se divertir, se restaurer, naviguer sur Internet ou étudier. C'est là où se trouve la cafétéria, qui offre des menus variés, ainsi que le Café Internet. On y trouve aussi une estrade où des spectacles sont présentés à l'occasion.

11.2 Le Café rencontre (local 1102)

Le Café rencontre prépare une variété de mets locaux et internationaux pour satisfaire à tous les goûts. C'est avec plaisir que l'équipe de la cafétéria vous accueille en proposant des spéciaux quotidiens du lundi au vendredi.

11.3 Service d'animation culturelle (local 1237)

L'Université de Saint-Boniface, c'est un véritable bain de culture! Le Service d'animation culturelle (SAC) vous offre de multiples occasions de mener une vie culturelle bien remplie sur le campus et dans la communauté. Voici quelques activités parrainées par le SAC :

- La troupe de théâtre Chiens de soleil;
- Le volet musique qui offre des occasions de performer devant public, et un local de répétition de musique bien équipé;
- La galerie d'art où les artistes étudiants et membres du personnel peuvent exposer leurs œuvres;
- Un club photo;
- Un club cinéma; et bien plus encore.

Par l'entremise de la Bourse d'animation culturelle (Boursac), le SAC fournit aussi les ressources humaines, financières et techniques nécessaires à la mise sur pied de projets culturels passionnants.

Des ateliers de formation, des conférences et des forums sont aussi offerts.

11.4 Le Radio Réveil FM (local 1101)

La Radio Réveil FM est une radio par et pour la communauté universitaire de Saint-Boniface. La radio offre une programmation diverse. La radio sera bientôt disponible en ligne. Surveillez le site www.reveilmedias.ca pour toute information.

11.5 Le Réveil (local 1239)

Le Réveil est le journal étudiant de l'Association étudiante de l'Université de Saint-Boniface. Il est indépendant et est financé par les étudiants inscrits à l'USB. Il est alimenté par le dynamisme des jeunes journalistes et contributeurs de la communauté universitaire de Saint-Boniface. Le Réveil est distribué à travers La Liberté au Manitoba, en édition papier et numérique. Le Réveil est aussi présent sur le net (reveilmedias.ca), une chaîne YouTube et des comptes sur les réseaux sociaux.

11.6 Le Théâtre Chiens de soleil

Le théâtre Chiens de soleil est un théâtre de découverte qui vit grâce à la passion des étudiants de l'USB et de celle des membres de la communauté francophone du Manitoba. Il propose des productions audacieuses pour les adolescents et les adultes. Le théâtre Chiens de soleil est aussi producteur du Théâtre dans le cimetière.

Ses quatre volets d'activités sont les suivants :

- Ateliers de création;
- Création et diffusion théâtrales uniques et contemporaines;
- Formation continue des artistes de la relève;
- Accueil de productions.

Le théâtre Chiens de soleil est géré par le Service d'animation culturelle.

11.7 La Source / Service d'animation spirituelle (local 1132)

À l'USB, la foi et les croyances de chacun sont respectées et valorisées, au sein d'une véritable mosaïque de cultures coexistantes. La Source offre un lieu de rencontre aux personnes qui souhaitent partager ces croyances.

Le Service d'animation spirituelle (SAS) est à la disposition de tous et soutient entre autres les activités suivantes :

- Retraite de ressourcement spirituel;
- Journées de réflexion;
- Dialogue interreligieux;
- Eucharistie du mardi (11 h 30) de septembre à avril;
- Prière du vendredi des musulmans de septembre à mi-juin.

Le Service d'animation spirituelle appuie aussi le comité Développement et Paix USB, qui cherche à bâtir un monde meilleur en aidant les démunis et en faisant la promotion du dialogue interculturel. Ce comité a pour but de sensibiliser la communauté de l'USB sur les questions liées au déséquilibre entre les pays du Nord et ceux du Sud causant l'appauvrissement des peuples. Ce comité organise aussi des activités qui favorisent un dialogue interculturel entre les étudiants de l'Université. Tous les deux ans, un projet de sensibilisation et d'aide humanitaire est organisé, le tout se terminant par un voyage tel qu'au Mexique (2005), au Pérou (2007), en Haïti (2009), au Mali (2011), en Colombie-Britannique (Première Nation Hesquiaht, 2013 et Première Nation Tla-o-qui-aht, 2015), Brésil (2016).

La Source aborde l'aspect de la foi tissé dans la mosaïque des différentes cultures

coexistantes au sein de la communauté de l'USB. Elle est à la disposition de tous les étudiants et les étudiantes de l'Université.

La chapelle (local 2325) est ouverte pendant l'année académique pour la prière personnelle des musulmans, des chrétiens et pour toute autre personne qui désire un lieu de silence propice à la réflexion.

Des rencontres individuelles de counseling et d'accompagnement spirituel sont également offertes. Le local 2325 est un lieu de prière permanent ouvert aux personnes de toutes confessions.

11.8 Services des sports (local 0340)

Le sport est un élément central dans la vie pour plusieurs. Qu'il s'agisse de se divertir, se maintenir en forme, de pratiquer le yoga ou de participer à des activités sportives de compétition, l'Université de Saint-Boniface encourage la vie sportive sous toutes ses formes. Le plaisir et le bien-être sont au cœur de notre philosophie sportive!

Le Service des sports offre une gamme de sports et de choix d'entraînement. Le Service des sports est aussi un service qui facilite de participer à des activités libres, intra-muros et inter collégiales.

11.9 Sportex (local 0340)

Le Sportex se classe parmi les meilleurs centres de conditionnement physique à Winnipeg. Tous les membres de la communauté de l'USB peuvent, durant leurs moments de loisir, pratiquer des activités sportives qui répondent à leurs besoins. Équipé de deux gymnases, d'un centre de conditionnement physique avec salle de musculation, salle de conditionnement fonctionnelle, salle d'équipement cardiovasculaire et une programmation qui comprends entre autres le Yoga, TRX, Spin, Zumba et Circuit.

Le Sportex offre aussi comme service aux étudiants les passes mensuelles du transport en commun (Winnipeg Transit) et les cartes étudiantes.

11.10 Service de perfectionnement linguistique (local 2411)

Vous demandez-vous par où commencer votre travail écrit ? Vous perdez-vous dans vos recherches ? Éprouvez-vous des difficultés dans l'organisation de votre travail ? Aimeriez-vous qu'une personne lise vos productions écrites pour vous assurer que vous avez bien exprimé vos idées? Les tuteurs et tutrices du Centre de tutorat peuvent servir de guide durant chaque étape de la rédaction : les remue-méninges, la pré-écriture, le brouillon, la révision et la préparation du texte final. Ils vous aident à organiser votre travail logiquement, à transmettre votre message clairement et correctement, et à appliquer les techniques d'auto correction. Si vous le souhaitez, des explications et des exercices d'appoint en grammaire et en orthographe seront proposés. Le Centre de tutorat offre gratuitement ce service individualisé d'enrichissement en français, en anglais et en espagnol, à l'écrit et à l'oral.

11.11 Bibliothèque Alfred-Monnin (local 2110)

La bibliothèque vous offre :

- De l'aide personnalisée avec votre recherche : stratégie, planification et préparation (du lundi au samedi à certaines heures seulement);
- Une orientation pour bien utiliser l'Outil de découverte, trouver un livre sur les rayons, réserver ou renouveler un livre en ligne;
- Des prêts directs de nos collections et de celles de l'Université du Manitoba;
- L'accès à plus de 500 banques de données;
- Des prêts de bibliothèques d'ailleurs (prêt entre bibliothèques);

- 16 postes de travail branchés à Internet avec les logiciels Microsoft;
- Photocopieurs et imprimantes payants;
- Un lieu pour le travail en groupe ou pour l'étude individuelle.

Votre carte étudiante valide est obligatoire pour emprunter les ressources documentaires imprimées.

11.12 Registrariat (local 1113)

Le Registrariat sert de point d'entrée pour tous les étudiantes et étudiants qui choisissent de venir étudier à l'USB. Le personnel est en mesure de fournir tous les renseignements pertinents concernant l'admission, l'inscription, les changements de cours, les abandons, les transferts de crédits, l'aide financière, les horaires de cours et d'examen, les attestations d'études, les demandes de relevés de notes, les demandes de participation à la collation des grades, les changements de notes, etc..

Des renseignements concernant les bourses, prix et médailles ainsi que les options d'aide financière sont disponibles sur le site www.ustboniface.ca/bourses ou au Registrariat.

Les services informatiques (local 1443)
<http://ustboniface.ca/serviceinformatique>

11.13 Service d'orientation pédagogique (local 1118)

Un service d'orientation pédagogique offrant des services d'appui et des conseils sur votre choix de programmes et de cours nécessaires pour mener à bonne fin votre programme d'études est mis à votre disposition. Sur demande, vous recevrez des informations concernant l'obtention d'équivalences de crédits ou des conseils concernant votre programme d'études, soit sur la façon de les modifier ou d'apporter des changements sur la possibilité de changer de programmes, etc.

Vous pourrez aussi recevoir des informations sur des cours et des programmes qui peuvent être suivis à distance, sur les programmes d'études postsecondaires offerts ailleurs, y compris ceux offerts en affiliation ou en partenariat avec l'Université tels que ceux à l'Université du Manitoba, à l'Université d'Ottawa et au Red River College.

Ce service offre des conseils et un appui au choix de programmes et de cours à l'intérieur et à l'extérieur de l'USB. Par exemple :

- Orientation pédagogique;
- Demandes et services d'intervention;
- Conseiller sur le harcèlement;
- Monitorat et tutorat;
- Centre d'information de ressources;
- Aide financière;
- Recherche d'emploi et offres d'emploi;
- Centre de carrière;
- Info-hebdo.

11.14 Service de counseling

Un service de counseling personnel pour la population étudiante est présentement offert par l'entremise du Centre renaissance. Veuillez visiter le site web du Centre renaissance pour plus d'informations : www.renaissancecentre.ca/accueil .

Le service bilingue est offert sur le campus ou à l'extérieur, selon la préférence de l'étudiante ou de l'étudiant, et est disponible promptement le jour, en soirée et en fin de semaine.

11.15 Services d'accessibilité aux études (local 1119)

L'Université de Saint-Boniface offre un service adapté aux étudiants qui ont besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation. Une personne qui a une incapacité physique, émotive ou psychologique ou des difficultés

d'apprentissage peut recevoir un appui dès réception d'une preuve de son incapacité.

Services disponibles :

- Tutorat individuel;
- Prises de notes;
- Équipements spéciaux (un poste informatique munit de logiciels pour faciliter la lecture à l'écran, un synthétiseur de voix, un balayeur, des logiciels spécialisés, un enregistrement vocal, etc.);
- Quatre (4) locaux pour travailler seul ou avec tuteur;
- Accommodement pour les examens;
- Information pour bourses d'études;
- Média substitute.

11.16 Bureau international (local 1111)

Le Bureau international s'occupe des initiatives d'internationalisation avec ses partenaires sur le campus. Il coordonne les activités d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux et appuie le recrutement de ceux-ci. Le Bureau international offre des séances d'orientation, des ateliers d'information aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux membres du personnel, et certaines activités touristiques ou culturelles.

Le Bureau international a aussi pour mandat de favoriser la mobilité des étudiants par la participation au programme des études à l'étranger. À cette fin, le Bureau international coordonne les ententes de mobilité, informe les étudiants intéressés et les assiste dans leurs démarches.

Le Bureau international facilite un programme de jumelage pour la clientèle internationale et canadienne. L'objectif est de rapprocher des personnes de différentes origines pour un échange de connaissances, car tout le monde a quelque chose à contribuer de sa culture, de sa langue, de sa perspective et de ses connaissances.

De plus, le Bureau international offre des services et des programmes qui donnent une dimension internationale à l'établissement. Le Bureau international publie Le Cosmopolite, un bulletin électronique, livré dans votre boîte courriel de l'USB.

11.17 Le Service des technologies de l'information (local 1443)

Le Service des technologies de l'information (STI) assure l'accès, la gestion ainsi que le développement de systèmes informatiques modernes de sorte que la clientèle étudiante, le corps professoral et le personnel des unités administratives de l'Université de Saint-Boniface puissent les utiliser à des fins pédagogiques, informatives et administratives.

11.18 Le centre informatique (local 1441)

Le Centre informatique, une unité des Services informatiques, offre un service de première ligne à sa clientèle étudiante et assure la gestion des divers laboratoires d'informatique. Tous utilisateurs et toutes utilisatrices doivent obtenir un compte informatique au préalable.

Le compte informatique comprend :

- Un espace disque pour les travaux de cours;
- Un compte de courrier électronique;
- L'accès au sans-fil.

Les laboratoires informatiques (locaux 1441, 3443, 3444, 3445) qui sont en général accessibles 24 heures sur 24, proposent une grande variété de logiciels et un accès illimité à Internet.

Au bureau du Centre, les étudiants et étudiantes peuvent obtenir, entre autres, de l'aide technique pour ce qui est du fonctionnement des équipements.

11.19 Service de recrutement (local 1433)

Le Bureau de recrutement offre des renseignements pertinents aux élèves qui souhaitent poursuivre des études à l'Université de Saint-Boniface. L'équipe de recrutement, accompagnée des étudiants ambassadeurs, effectue des visites dans les écoles secondaires françaises et d'immersion du Manitoba et parfois de la Saskatchewan. De plus, l'équipe est responsable de la coordination des événements et activités de recrutement pour l'USB.

11.20 Service de logement et programme de résidences (local 1433)

Vivre en résidence enrichit grandement la vie étudiante. On y fait des rencontres marquantes tout en apprenant à partager des espaces communs, ce qui fortifie les valeurs de respect et d'ouverture. La résidence de l'USB propose des logements fonctionnels, abordables et proches de tout. On y vit dans une ambiance chaleureuse, multiculturelle, et propice à la réussite des études. La résidence de l'USB est à deux pas des salles de classe, des laboratoires, de la bibliothèque, du Centre étudiant et des installations sportives. Située en plein cœur de Saint-Boniface, elle se trouve à quelques minutes à pied des restos, des boutiques, des centres d'activités et des épiceries du chaleureux quartier francophone de Winnipeg.



APPENDIX A

Review the Clinical Instructor Guide, for the School of Nursing and Health Studies for Mission and Values, or visit the *Université de*

Practicum Course Leader:

Marie-Claude Gratton Simpson

msimpson@ustboniface.ca

204-237-1818 ext. 432

Office : 0130

Human Resource contacts

Director of Human Resources

Athalie Arnal

aarnal@ustboiface.ca

204-237-1818 ext. 401

Accounting clerk and Human Resource Agent

Marie-Lynne Gratton

mlgratton@ustboniface.ca

204-237-1818 ext. 309

Dayforce

Your paystub is found at <https://www.dayforcehcm.com/mydayforce/login.aspx> . Your access code will be email to your university email account by HR if you are new contractual employee. If you cannot access your paystubs and have issues please contact HR at dayforce@ustboniface.ca .

Union

Find your collective agreement: <https://ustboniface.ca/en/collective-agreements>

Policies and Regulations

Please review the *Université de Saint-Boniface* policies and regulations found within the *Clinical Instructors Guide 2018-2019* as well as at: <https://ustboniface.ca/en/policies-and-regulations>

You are also expected to become familiar and follow the clinical site's policies and procedures.

Prior to commencing the clinical you will need to review the *Clinical Instructors Guide* available online or upon request by the Course Leader.

Saint-Boniface website at :

<https://ustboniface.ca/esies>

Important contacts

Clinical Coordinator for Clinical Placements:

Diane Pineau

dpineau@ustboniface.ca

204-1818 ext. 707

Office: 1607A

Human Resources Systems Manager

Julie Belley,

jbelley@ustboniface.ca

204-237-1818 ext. 466

APPENDIX B

GENERAL INFORMATION

Email access

Once your contract is signed you will access to your account at the university. Having issues with your account call a technician in **Service informatique** (ext. 406)

Policy 6.1: The contact information must remain professional between student and instructor/professor, only the school's email can be used. ***Do not give your personal email or telephone number to the student.***

Educational/Learning Platform: eCampus

All educational materials are available on the university's education portal, **eCampus**. You are not expected to make copies of materials for the students. If you want to add resources/materials that you would like to share with the students, it is strongly recommended to send that material to the Course Leader in order to upload them to the education portal.

You have access to an office, computer and printer in the pavilion upon request, contact the Practicum Course Leader. Your computer access is provided to you by email once newly hired. If you are having difficulty logging please contact *Service informatique (SI)* (ext. 406).

Employee ID

You are required to obtain an ID card for access to various resources on Campus and as proof of employment at various clinical sites.

Name Tag

You are required to wear your name tag during all off campus activities. A name tag will be ordered for you and you shall be notified by the Administrative Assistant when it is ready for pickup in office 1405.

Library

While employed at the Université you have access to all course manuals from the Alfred-Morin bibliothèque and online databases. You will require an employee card to physically view or borrow books from the library; your employee card can be obtained in the Sportex. Your online logging is the same username and password to login to the USB computers. If you have difficulty with your library login or access to the library services contact the director at ext. 331.

Parking

While on business at the university, you will not be able to park in the parking lot unless paid for ahead of time in the finance department if there is availability. The cathedral next door offers 5\$/day parking on weekdays (except during special occasions). 2 hr Street parking is available and is monitored by the city. ***Refer to the Clinical Instructors Guide section VI – general information for information on parking fees while at a clinical site.***

APPENDIX C

CLINICAL PLACEMENTS

PREPARING FOR CLINICAL

- Review the Clinical Instructors guide.**
 - *Become familiar with sections IV, V, VI, IX, and X*
- Review the Student Handbook.**
- Review the syllabus and resources found on the learning platform**

Get in contact with educator and manager:

- Additional Learning materials (i.e. orientation packages)
- New policies/systems
- Do the students need lockers? (see 'Site specific information' at the end the guide)
- Booking rooms for conferences
- Contact Course Leader for any questions or concerns.

Orientation days

The School of Nursing will provide three, 8hrs paid orientation days at the clinical site if you have never previously worked at that site. A request must be made to the Clinical Coordinator.

Orientating students

Please reserve the first day of clinical to orientate the students to the site/unit. Orientation hours count towards the overall clinical hours. If the students are to have their name tag visible at all times when on site for any School of Nursing functions.

Ensure the students are familiar with:

- Physical lay-out
- Policies and procedures (institutions)
- Nursing roles and responsibilities
- Location of supplies and equipment
- Emergency procedures (fire alarms, locations, exits, their role, etc.)
- Organisation of the health care team
- Review CRNM Standards of practice for RNs (*Entry-level Competencies for Registered Nurses)

Be aware that the use of social media and electronic devices in clinical practice settings is not permitted; student will be removed from the setting. The School of Nursing and Health Studies expects employees to be role models and follow the same guidelines and codes of conduct as the students regarding professionalism, the dress code, social media use, etc.

Policy 6.2 Using electronic devices and social media.

Students are not permitted to post confidential or private information regarding clients, clinical institutions, peers or professors on social media.

APPENDIX D

CONFERENCE

Conferences are held prior to, after or during clinical days. **Expectations, explanations and a discussion guide are outlined in the appendices of the syllabus.** Review the following with the students:

- Clarify students learning objectives (in syllabus)
- What are your specific expectations of the students (be explicit, students need structure, provide important dates in writing, etc.)
- Review assignments, completion dates and expectations. All assignment instructions are on eCampus).

A student orientation session is presented by the Course Leader each semester prior to the start of the practicum, this session is to review:

- The syllabus : expectations, course objectifs, etc.
- Pre-clinical preparation (Data collection)
- Care plans
- Reflective journals
- Reflective journal with clinical question (EBP)
- Evidence –based project
 - Written assignment
 - Oral presentation
- Other: depending on the specific clinical (ex. MSE, Illness/disease research, leadership project, community project, etc.

Specific assignments are explained in detail in the **Clinical Assignments** document found on eCampus as well as in the syllabus.

Clinical hours

Clinical experiences are of 8, 10 or 12 hours. The School of Nursing mandates that the majority of the hours are placed during daytime hours. Evenings are possible, however no more than 16 hours (excluding shift of 12 hours that commence in the morning). The students are aware to be available for clinical on **Thursdays, Fridays and Saturdays.**

- No clinical days** during Fall/Winter break and stat holidays
- Uncertain what your clinical hours are see the course syllabus or Appendix A of this document.**

Fall session	Winter session
<input type="checkbox"/> Thanksgiving	<input type="checkbox"/> Louis Riel day
<input type="checkbox"/> Remembrance day	<input type="checkbox"/> Winter Reading week (3 rd week of Feb.)
<input type="checkbox"/> Fall Reading Week	<input type="checkbox"/> Winter session exam week
<input type="checkbox"/> Fall session exam week	<input type="checkbox"/> Good Friday
<input type="checkbox"/> Last available clinical day is the first Friday of December.	<input type="checkbox"/> Last available clinical day is the first Friday of April.

APPENDIX E

Strategies to promote learning

Strategies to promote learning (see eCampus ► *Clinical Instructor Resources*)

- Positive 'Role Modeling'
 - Conveys positive values, behavior and teamwork
 - Beneficial for patient care and advocacy
- Providing encouragement, information and resources.
 - Encouragement helps with self-confidence and willingness to learn and accept new challenges.
 - Sharing information such as tips and hints – try to mediate the amount of information provided at one time.
- Rehearsals: 'dry run' prior to performing the skill and communication (can also role play)
 - Decreases student anxiety and promotes client safety.
- 'Think aloud' strategy: students are encouraged to think aloud for the instructor to understand their competencies, students learn from hearing the instructor do the same.
 - Promotes critical thinking
- Storytelling: your experiences will one day be theirs. Help them understand the processes and the expectations.
 - Promotes listening and supportive communication
 - Stimulates reflection
- Soloing.
 - Develops self-confidence/independence
 - Self-learning with the appropriate resources ensure greater retention and rich learning experience
 - This allows the student to think critical and problem solve.
 - Supervising too closely hinders learning, independence and confidence.
 - Can result in the student being dependant on the instructor telling them when they made an error, as opposed to the student thinking for themselves.

APPENDIX F

Dealing with weak or struggling students

Weak Students (see Clinical Instructor Guide, policy 6.4)

- A weak student often lacks self-awareness, has difficulty using information to develop professionally.
- They are unable to accept constructive criticism.
- They are disorganised and slow to complete assigned tasks or care, and are unable to prioritize care.
- They are unable to assume more complex patient assignments.
- They are unable to gather information independently and cannot adapt to new data/situations.
- They are unable to develop collegial relationships with teachers, instructors and unit staff.
- Strategy: arrange for a less complex assignment, plan for flexibility, and provide rewards and positive feedback, use repetition (to promote organization), give step by step instruction, daily debriefing sessions.

Refer to the Clinical Instructors Guide. *In the event that the student's clinical performance is in question, the clinical instructor will first make a verbal, followed by a written warning. The student will have to sign this warning and may add comments. The original of copy will be given to the student, and the Clinical Instructor, as well as the Course Leader, will keep a copy until the end of the clinical. In the event that the student receives a **NS (non-satisfactory)** in the clinical a copy of the assessment will be kept by the Course Leader.*

The Clinical Instructor will:

- Identify the difficulties early: **Keep anecdotes** (daily if possible with examples, including times and dates, witnesses, etc.)
- Discuss the concerns with the student as soon as the concern is noted (be explicit).**
- Difficulties with psychomotor skills; acknowledge the students struggles, advise the student to practice skills in the laboratory – this may be following by a re-evaluation of the students skills by the Course Leader and Laboratory Professor prior to returning to the clinical setting.
- Seek support (from Course leader, Educator, CRN, Colleagues)
- Contact Course Leader, make them aware of the student's difficulties and interventions you have implemented or will implement.
- Meet the Course leader to discuss strategies for improvement and establish goals and expectations (generally also with the student).
- Don't forget positive feedback.** ('Critic Sandwich'= some positive, negative, finish with positive)
- Daily debriefing sessions.

Anxious Student

- An anxious student can be mistaken for a weak student, be observant and identify the behavior for what it is. Anxious students often: over talk, ask unnecessary questions, can be passive or hide.
- Strategy: speak with the student, use open and honest communication, humor.
- Develop a strategy together on how to decrease their anxiety.

Above average student

- It is easy to accidentally push these students aside due to presence of weaker students.
- These students meet clinical expectations early and are good problem solvers, they are often independent. They respond to patient cues for nursing care, they can also be very insightful in their own strengths and weakness.
- Strategy: Provide experiences and continue to challenge the student. Don't forget that they need constructive criticism and positive reinforcement as well.

Unsafe behavior (refer to the Clinical Instructors Guide)

- Immediately speak with the student to rectify and teach (Notify the Course leader – it may be deemed necessary to remove the student from the clinical setting). **A verbal warning** should be given at this time and reinforce with a debriefing at the end of the clinical day and/or prior to the next clinical day.
 - **Document***
- Follow-up with the student to see if they understand the unsafe behavior – clarify, has the behavior been corrected? **Written warning provided** by the Course Leader will be signed by the student.
- If concerns persist stop the student immediately, contact the Course Leader – the student will be removed from the clinical setting.
- Finish the student's evaluation: include all documents regarding unsafe behavior.**
- The student will have a meeting with the Course Leader (and another faculty member) to review the evaluation and final grade of *Non-Satisfactory* will be issued. Depending on the nature of the behavior further action shall be reviewed by the **Professional Unsuitability Committee**.

When is it essential that contact the Course Leader:

- In the event of an adverse event. The Course Leader will advise you to fill-out a Occurrence report (found on eCampus) for the university, and follow the clinical sites critical reporting policy. Submit the University's Occurrence report to the Course Leader as soon as possible (same clinical day).
- You have identified a pattern or single occurrence of **unsafe behavior** (unsafe/unethical practice, behavior; not respecting policies).
- Repeated concerns regarding the students' psychomotor skills, knowledge base, organizational, decision-making, communication abilities, or their professional conduct.
- Student becomes ill or injured during or prior to clinical (may be unable to carry out tasks due to health and safety concerns).
- Questions concerns about the program, course or student general preparation.
- Student fails to arrive for an assigned shift without notice or preparation.
- Student has missed clinical hours; please give reason and action taken.

Conflict resolution/problems

- Step 1**: Identify the issue (everyone has a say): Meet with the student for a conversation (Involve the Course Leader if there is an unforeseen escalation or concerns)

- Step2:** Solution (generate possible solutions). Encourage the student to give possible solutions (promote problem solving/critical thinking). List options and encourage participation from all involved.
- Step3:** Implement.
 - Choose and implement the best solution. Commit with verbal and/or written agreement from all involved.
 - Clearly state goals and responsibilities of all (be explicit).
- Step 4:** Evaluate
 - Follow-up. Meet and discuss; what is working? What needs to change?

RESTRICTIONS

Students CANNOT

- Take verbal orders from a physician
- Push IV meds
- Practice without the preceptor on the unit or an RN available for consult.
- Perform a death verification
- Sign for blood or blood products
- Participate in a 2 person positive patient ID check
- Cannot receive and sign for narcotic and controlled substances
- Cannot draw up and administer medications requiring a 2 nurse verification (except Subcutaneous insulin – the student is not a licensed professional – 2 RN signatures are still need for insulin checks

APPENDIX G

**École des sciences infirmières et des études de la santé
Clinical Hours**

BAC

YEAR	COURSE	COURSE NAME	HOURS	SESSION
1	SINF 1049	Stage: Introduction à la pratique des soins infirmiers. (Introduction to nursing practice)	120 hrs	Hiver Winter
2	SINF 2047	Stage : Soins des adultes et de la famille. (Subacute care: Adult and Family medicine)	135 hrs	Automne Fall
	SINF 2037	Stage : Soins de la famille en périnatalité (Maternité)	132 hrs	Hiver Winter
3	SINF 3017	Stage : Santé mentale (Mental Health)	112 hrs	Automne Fall
	SINF 3025	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire (Community Health)	45 hrs	Automne Fall
	SINF 3027	Stage : Soins infirmiers en santé communautaire II (Community health II)	120 hrs	Hiver Winter
	SINF 3057	Stage : Soins complexe I (Complex care: Medicine/Surgery)	168 hrs	Hiver Winter
4	SINF 4017	Stage: Soins complexes II (Complex care: Medicine/Surgery)	176 hrs	Automne Fall
	SINF 4047	Stage de consolidation: Transition à l'entrée en fonction (senior practicum)	450 hrs	Hiver/Printemps Winter/Spring

**École des sciences infirmières et des études de la santé
Clinical Hours**

DSI

YEAR	COURSE	COURSE NAME	HOURS	SESSION
1	DSI 104	Stage : Introduction à la pratique infirmière (Introduction to nursing practice)	40 hrs	Automne Fall
1	DSI 108	Stage : Soins des adultes (Adult Care)	80 hrs	Hiver Winter
1	DSI 111	Stage : Soins Complexes (Complex Care)	160 hrs	Été Summer
2	DSI 203	Stage : Pédiatrie et soins aigus (Pediatrics and Acute Care)	160 hrs	Automne Fall
2	DSI 206	Stage : Santé mentale et périnatalité (Mental Health and Maternity)	120 hrs	Hiver Winter
2	DSI 208	Stage de préceptorat : Transition à l'entrée en fonctions (Preceptorship)	360 hrs	Printemps/Été Spring/Summer